



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNIS

pour notre
ÉCOLE



Dossier de presse
Année scolaire 2023-2024



L'académie de Clermont-Ferrand en quelques chiffres

LES ÉLÈVES

215 852

(Prévisions rentrée 2023)



110 358 élèves | **105 494** élèves

1^{er} degré

2^d degré

- **2083** élèves par rapport à la rentrée 2022

- 1706 élèves dans le 1^{er} degré

- 377 élèves dans le 2^d degré

LES PERSONNELS

22 645 (15/01/2023)



dont **3189** assistants d'éducation
et AESH

dont **16 988** enseignants

7400 enseignants | **9588** enseignants

1^{er} degré

2^d degré

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

(2022-2023)

1522

Écoles et établissements
du 2^d degré
public et privé
sous contrat soit :

1253 écoles

187 collèges

82 lycées et établissements régionaux
d'enseignement adapté (Erea)



L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (2022-2023)

68 écoles dont 34 en REP et 34 en REP+

7958 écoliers dont 3637 en REP et 4321 en REP+

11 collèges dont 6 en REP et 5 en REP+

4800 collégiens dont 2856 en REP et 1944 en REP+



LES DIPLÔMES

(Session de juin 2023,
résultats provisoires)

| **90,3 %** taux de réussite
au **DNB**

| **91,8 %** taux de réussite
au **baccalauréat**



LA DÉPENSE DE L'ÉTAT POUR L'ÉDUCATION

+ de **1,4** milliard
d'euros



SOMMAIRE

1.	DES PERSONNELS REVALORISÉS ET RECONNUS POUR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC	
1.1	Revaloriser les rémunérations et améliorer les perspectives de carrière des équipes éducatives	p. 8
1.2	Reconnaître tous les personnels qui contribuent au bon fonctionnement de l'École	p. 11
1.3	Faire confiance à l'expérience du terrain : le Conseil national de la refondation	p. 13
1.4	Renforcer la politique de ressources humaines	p. 15
2.	LA TRANSMISSION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX AU CŒUR DU PROJET DE L'ÉCOLE	
2.1	La progression de tous les élèves à l'école primaire	p. 19
2.2	Un collègue en mutation pour la réussite de tous les élèves	p. 25
2.3	Le remplacement des professeurs absents : une priorité nationale	p. 28
2.4	L'acquisition des compétences numériques tout au long du parcours scolaire	p. 30
2.5	Le renforcement de l'apprentissage des langues vivantes	p. 32
2.6	Une plus grande ouverture européenne et internationale	p. 34
2.7	La poursuite de la formation de nos professeurs	p. 36
3.	LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : UNE ÉCOLE PROTECTRICE ET ÉMANCIPATRICE	
3.1	Combattre le harcèlement scolaire sous toutes ses formes	p. 39
3.2	Faire adhérer les élèves à la laïcité et aux valeurs de la République	p. 42
3.3	Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations	p. 44
3.4	Développer l'éco-citoyenneté	p. 46
3.5	Créer les conditions de l'engagement et faire vivre les valeurs de la République	p. 49
4.	FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET OUVRIR SUR DE NOUVEAUX HORIZONS	
4.1	Renforcer la mixité sociale et scolaire	p. 53
4.2	Améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap	p. 55
4.3	Améliorer les conditions d'apprentissage	p. 57
4.4	Garantir ambition et réussite en milieu rural	p. 59
4.5	Installer la culture de l'orientation au cœur des collèges et lycées	p. 61
5.	FAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL UN CHOIX D'AVENIR	
5.1	Un meilleur accompagnement des lycéens	p. 64
5.2	Une revalorisation pour toute l'équipe éducative et le Pacte au service des élèves	p. 66
5.3	Davantage de moyens et de marges de manœuvre pour les chefs d'établissement	p. 68
6.	S'ÉPANOUIR	
6.1	Favoriser la santé et le bien-être de tous les élèves	p. 71
6.2	Encourager la pratique physique et sportive	p. 74
6.3	Renforcer l'éducation artistique et culturelle	p. 76
6.4	Promouvoir l'épanouissement à travers les séjours éducatifs	p. 78
	Annexes : prévisions d'effectifs et évolution de l'offre de formation	p. 80



1. Des personnels
**REVALORISÉS
ET RECONNUS**
pour un meilleur
service public

Une **AUGMENTATION** de la rémunération mensuelle **POUR TOUS LES PROFESSEURS**

Ces six profils-types de professeurs et conseiller principal d'éducation exerçant à temps plein dans l'enseignement public matérialisent les effets de l'augmentation de la rémunération nette mensuelle des professeurs, avec ou sans missions complémentaires. La comparaison des niveaux de rémunération est faite à situation identique (même échelon, mêmes missions) au 1^{er} septembre 2020, 2022 et 2023.

Légende



Gain de rémunération nette mensuelle liée à la revalorisation sans condition au 1^{er} septembre 2023

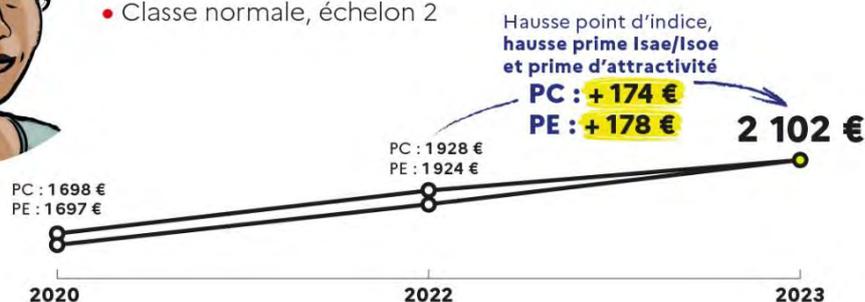


Gain de rémunération nette mensuelle liée à l'exercice de missions complémentaires



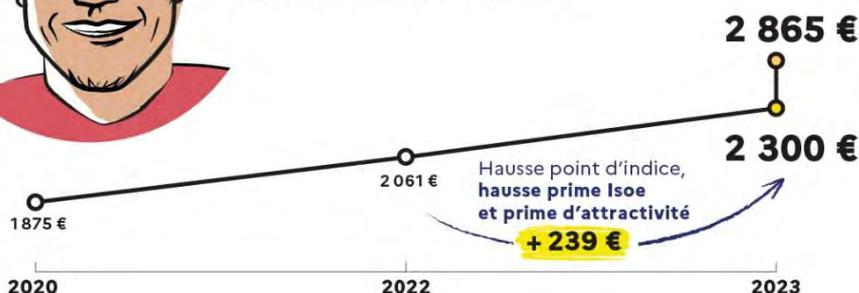
Professeure des écoles (PE) néo-titulaire ou professeure certifiée (PC) néo-titulaire

- Classe normale, échelon 2



Professeur de lycée professionnel ayant 5 ans de carrière

- Professeur principal en baccalauréat professionnel
- Classe normale, échelon 4



Exemple de missions complémentaires :

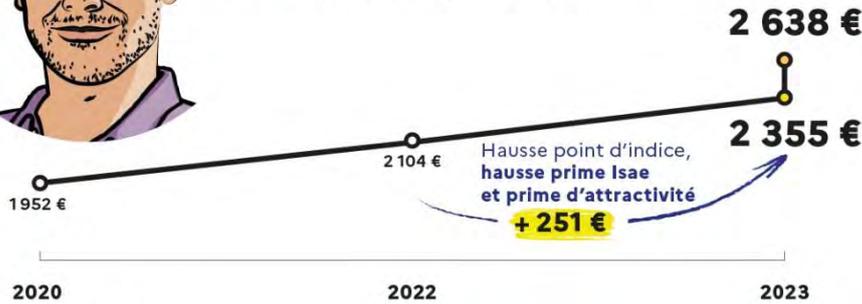
- Remplacements de courte durée
- Enseignement d'une activité optionnelle
- Accompagnement des élèves dans la suite de leur parcours
- Animation du lien entreprise-école
- Accompagnement des collégiens dans la découverte des métiers et de la voie professionnelle

+ 565 €



Professeur des écoles ayant 7 ans de carrière

- Exerçant en réseau d'éducation prioritaire
- Classe normale, échelon 5



Exemple de missions complémentaires :

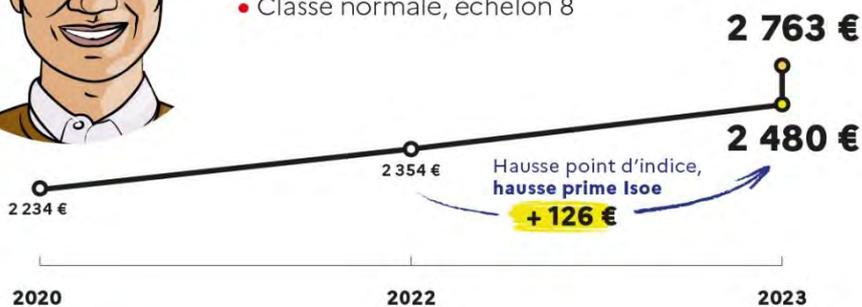
- Session hebdomadaire de soutien en français et mathématiques en 6^e
- Coordination d'un projet d'innovation pédagogique
- Stage de réussite lors des vacances scolaires

+ 283 €



Professeur certifié ayant 17 ans de carrière

- Exerçant en collège
- Effectuant 1 heure supplémentaire annuelle
- Classe normale, échelon 8



Exemple de missions complémentaires :

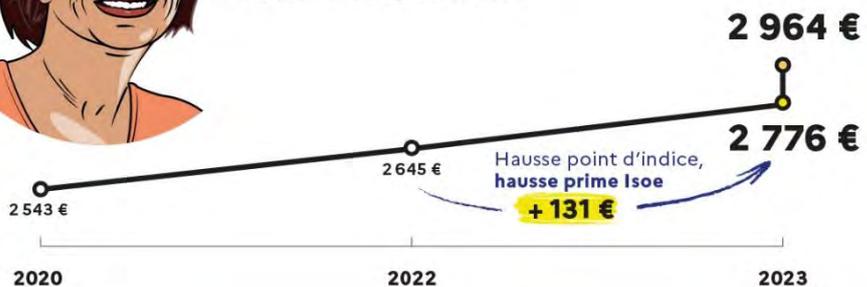
- Remplacements de courte durée
- Devoirs faits
- Coordination de l'orientation

+ 283 €



Professeure certifiée ayant 27 ans de carrière

- Exerçant en lycée
- Hors classe, échelon 3



Exemple de missions complémentaires :

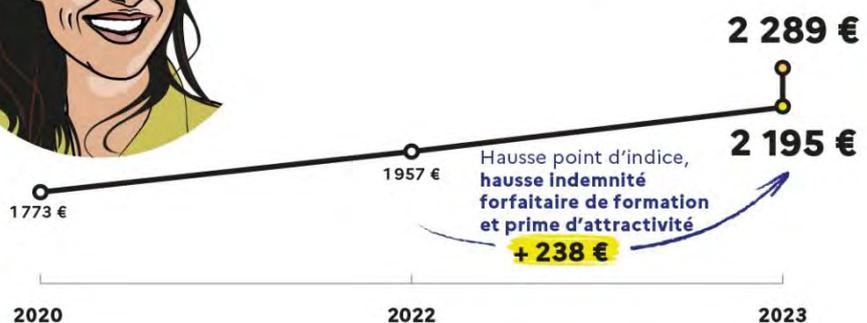
- Remplacements de courte durée
- Coordination d'un projet d'innovation pédagogique

+ 188 €



Conseillère principale d'éducation ayant 5 ans de carrière

- Exerçant dans le second degré



Exemple de mission complémentaire :

- Coordination de projet en matière de vie scolaire

+ 94 €

REVALORISER

les rémunérations et

AMÉLIORER

les perspectives de carrière des équipes éducatives

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2023

- Des revalorisations salariales sans condition d'au moins 125 € nets par mois (158 € en moyenne) et des perspectives de carrière améliorées pour les enseignants exerçant dans les 1^{er} et 2^d degrés et les personnels d'éducation et d'orientation.
- Dans le cadre du Pacte enseignant, des missions complémentaires et attractives rémunérées 1 250 € bruts par an et par mission (1 131 € nets) proposées aux enseignants volontaires.

UNE REVALORISATION SANS CONDITION POUR TOUS LES ENSEIGNANTS

Le doublement des primes statutaires

En septembre 2023, l'ensemble des professeurs bénéficient d'une hausse inconditionnelle de leur rémunération, quels que soient leur statut (titulaire, contractuel ou stagiaire), leur corps ou leur ancienneté. **Pour reconnaître l'importance et la charge des missions d'accompagnement et d'orientation**, le montant de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae), versée aux enseignants du 1^{er} degré, et de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe), attribuée aux enseignants du 2^d degré, est doublé pour atteindre 2 550 € bruts par an. Tous les professeurs verront leur rémunération augmenter d'au moins 125 € nets par mois. **Pour les enseignants ayant une à dix années d'ancienneté**, ces revalorisations atteindront de 174 à 251 € nets par mois dans le 1^{er} degré afin de renforcer l'attractivité du métier, notamment en début de carrière.

Pour reconnaître leur engagement et leur place dans la communauté éducative, **les professeurs documentalistes** verront leur indemnité de sujétions particulières également relevée à 2 550 € bruts par an, contre 1 000 € actuellement.

La revalorisation de la prime d'attractivité en début de carrière

Par ailleurs, en complément du doublement des primes statutaires, la prime d'attractivité est revalorisée pendant les quinze premières années de carrière (jusqu'à l'échelon 7 inclus). Ainsi, comme le président de la République s'y était engagé, **tous les professeurs titulaires, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale commenceront désormais leur carrière avec une rémunération supérieure à 2 000 € nets par mois**. Pour les professeurs néo-titulaires, elle atteindra 2 102 € nets et même 2 466 € nets pour les professeurs titulaires débutant en REP+. De plus, la prime d'attractivité est étendue aux professeurs stagiaires, ce qui leur permet de bénéficier d'une hausse de rémunération d'au moins 181 € nets par mois (pour un plein temps devant élève).

Les mesures en faveur du pouvoir d'achat

Enfin, les enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale bénéficient, au même titre que les autres agents publics, de mesures générales en faveur du pouvoir d'achat :

- **hausse de la valeur du point d'indice** de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** entre 300 et 800 € bruts pour les agents rémunérés jusqu'à 3 250 € bruts par mois ;
- relèvement de 50 % à 75 % de la **prise en charge du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements domicile/travail** ;
- **attribution de 5 points d'indice majoré** à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au total, un enseignant avec 7 ans d'ancienneté sera revalorisé d'au moins 266 € nets par mois entre janvier 2023 et janvier 2024.

Par ailleurs, tous les personnels d'éducation contractuels (professeurs, CPE et psychologues de l'éducation nationale) bénéficient de la hausse de l'Isae et de l'Isae au même titre que les titulaires et d'un relèvement de leur prime d'attractivité à hauteur de 300 € bruts par an. Au total, le gain de rémunération avec ces deux mesures représente plus de 100 € nets par mois. Les maîtres délégués du privé bénéficient d'une rénovation de leur cadre de rémunération en cohérence avec celui des contractuels enseignants du public.

La rémunération des conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale et enseignants chargés de fonctions spécifiques

Les enseignants chargés de fonctions spécifiques ou exerçant dans des structures particulières (conseillers pédagogiques, enseignants référents à la scolarité des élèves en situation de handicap, enseignants référents pour les usages du numérique, enseignants en milieu pénitentiaire, maîtres formateurs et formateurs académiques, etc.), les conseillers principaux d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale bénéficieront d'une augmentation de rémunération dans les mêmes proportions que les autres enseignants.

À titre d'illustration, les conseillers principaux d'éducation bénéficient d'une augmentation de 1 294 € bruts par an.

DE MEILLEURES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Des promotions facilitées à la hors-classe et à la classe exceptionnelle

Des avancées pour les progressions de carrière viennent améliorer les perspectives d'évolution professionnelle des professeurs en facilitant et en accélérant l'accès aux grades supérieurs pour les deuxièmes moitiés de carrière. Grâce à l'augmentation progressive des taux de promotion (21 % en 2023, 22 % en 2024 et 23 % en 2025 contre 18 % en 2021), le passage au 2^e grade (hors-classe) s'effectuera un an plus tôt en moyenne. **Dès 2023, cela représente plus de 5 000 promotions supplémentaires.**

L'accès facilité à la classe exceptionnelle, en passant de 10 % à 10,5 % de promotion, permet d'effectuer plus de 3 000 promotions supplémentaires en 2023 par rapport à 2022. L'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des corps enseignants, d'éducation et de psychologues, ainsi que le grade unique des professeurs de chaires, est désormais facilité. **À partir de 2024, un taux de promus/promouvables viendra remplacer la règle du contingentement pour l'accès à la classe exceptionnelle, favorisant ainsi les promotions pour le plus grand nombre.**

Ce passage facilité et accéléré aux grades supérieurs permettra aux professeurs de bénéficier d'une deuxième partie de carrière plus dynamique et, pour une partie d'entre eux, de terminer leur carrière à des indices plus élevés qu'auparavant, ce qui constituera un avantage pour la liquidation de leur retraite. À titre d'illustration, dans le grade de la classe exceptionnelle, le passage à l'ancienneté (c'est-à-dire sans contingentement comme précédemment) au nouvel échelon sommital (ex-échelon spécial) permet un gain de 60 points d'indice majoré, soit 234 € nets mensuels.

La reprise de l'ancienneté pour les lauréats des concours

En outre, le ministère améliore les conditions d'entrée dans le métier pour les lauréats des concours. Désormais, **tous les lauréats aux concours bénéficient d'une reprise à hauteur des deux tiers de leurs activités professionnelles antérieures.** Pour les lauréats qui étaient précédemment contractuels de l'enseignement scolaire, c'est la totalité de l'ancienneté qui est reprise. Ces modalités de reprise améliorées vont permettre aux stagiaires concernés, et notamment aux secondes carrières, de bénéficier d'un indice de rémunération plus élevé qu'auparavant au moment de leur nomination, renforçant ainsi l'attractivité des concours.

DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES ET ATTRACTIVES POUR LES VOLONTAIRES

Dans le cadre du Pacte, des missions complémentaires et attractives sont proposées, à compter de la rentrée, aux professeurs volontaires. Ces missions ont pour but d'améliorer le service public de l'éducation pour la réussite des élèves, en répondant toujours mieux à leurs besoins et aux nécessités de fonctionnement des écoles et des établissements.

Deux ensembles de missions

Un premier ensemble porte sur **des missions correspondant à un nombre d'heures d'enseignement ou d'activités pédagogiques avec les élèves.**

Aujourd'hui, certains élèves peuvent perdre jusqu'à un an de scolarité en raison des absences cumulées tout au long de leur parcours scolaire. Aussi, les missions de **remplacement de courte durée** seront prioritairement proposées et effectuées dans l'ensemble des collèges et des lycées pour que les élèves bénéficient de l'ensemble des heures d'enseignement prévues à leur emploi du temps. L'heure supplémentaire sera rémunérée 69 € bruts à ce titre, soit six fois le Smic horaire. Pour assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'entrée au collège, les professeurs des écoles pourront intervenir dans le cadre du dispositif **Devoirs faits**, assurer du soutien renforcé auprès des élèves en difficulté et intervenir dans le cadre de **sessions de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques en classe de 6^e**. Un deuxième ensemble relève de **missions exercées au titre de l'ensemble d'une année scolaire** : accompagnement renforcé des élèves à besoins éducatifs particuliers, coordination de la découverte des métiers de la 5^e à la 3^e, accompagnement de projets pédagogiques innovants, etc.

Une rémunération attractive

Chaque mission fera l'objet d'une rémunération forfaitaire de 1 250 € bruts par an (1 131 € nets). Cette rémunération bénéficiera des mesures de réduction de cotisations et d'exonération d'impôt sur le revenu déjà applicables aux heures supplémentaires et aux indemnités pour missions particulières dans le 2^d degré. À titre d'illustration, un enseignant à dix ans d'ancienneté volontaire pour une mission de remplacement de courte durée pourrait gagner 329 € nets par mois supplémentaires par rapport à la rentrée 2022 (349 € nets par mois à compter de janvier 2024). S'agissant du lycée professionnel, la rémunération des missions complémentaires pourra atteindre jusqu'à 7 500 € bruts par an (6 786 € nets).

Par ailleurs, les professeurs principaux des classes de 1^{re} et de terminale des lycées d'enseignement général et technologique et des classes de 2^e année de CAP des lycées professionnels verront leur indemnité revalorisée (+ 467 € nets annuels) afin de reconnaître leur investissement dans des missions essentielles.

Les missions complémentaires dans le 1^{er} degré

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6 ^e	18 h
	Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 h
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 h
	Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux	24 h
Missions d'accompagnement des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/

Les missions complémentaires dans le 2^d degré

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Remplacement de courte durée	18 h
	Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 h
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 h
	Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens	24 h
Missions d'accompagnement ou d'orientation des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/
	Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e	/

RECONNAÎTRE

TOUS LES PERSONNELS

qui contribuent au bon fonctionnement de l'École

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une revalorisation de toutes les filières métiers : AESH, médecins et infirmiers scolaires, agents administratifs et techniques.

Les médecins, infirmiers scolaires et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) font partie intégrante de la communauté éducative et permettent à tous les élèves de s'épanouir au sein de l'École. De même, les personnels administratifs et techniques sont essentiels au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Toutes les filières métiers bénéficient d'une revalorisation indemnitaire en 2023-2024 afin de reconnaître l'engagement sans faille des agents et de renforcer l'attractivité des emplois dans un contexte de tensions sur les recrutements dans la fonction publique.

LES ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Une rémunération revalorisée

À la rentrée 2023, la rémunération moyenne des 130 000 accompagnants des élèves en situation de handicap sera revalorisée de 10 % à 13 % sous l'effet de plusieurs mesures.

- **La grille indiciaire est revalorisée** : elle débute à l'indice majoré 366, soit 5 points au-dessus de l'indice minimum de traitement de la fonction publique, et rehausse les indices des autres échelons pour permettre une progression continue en fonction de l'expérience. Cette nouvelle grille conduit à des gains compris entre 5 et 15 points d'indice, en fonction des échelons.
- **Une nouvelle indemnité de fonctions de 1529 € bruts par an** est créée.
- **L'indemnité versée aux AESH référents** qui apportent un appui méthodologique et un soutien spécifique aux AESH nouvellement nommés **est majorée de 10 %**.
- **La hausse de la valeur du point d'indice** en juillet 2023.

Un passage plus rapide en CDI

Les AESH pourront également bénéficier d'un CDI **après trois ans d'expérience en CDD**, contre six ans auparavant, afin de mieux reconnaître leur rôle auprès des élèves.

LES MÉDECINS ET LES INFIRMIERS SCOLAIRES

Les 800 médecins et les 7 600 infirmiers de l'éducation nationale assurent la protection et participent à la prévention de la santé des élèves. Ils contribuent également à l'éducation à la santé et sont, à tous ces titres, des acteurs essentiels au sein de la communauté éducative.

Une revalorisation indemnitaire Les **médecins** bénéficient d'un gain de 3 000 € annuels bruts en 2023, soit une revalorisation indemnitaire cumulée sur 2021-2023 de 7 700 € bruts, afin de renforcer l'attractivité de ce métier. Outre la rénovation en 2022 de leur grille indiciaire avec la transposition du Ségur de la santé (+ 957 € bruts annuels), **les infirmiers** bénéficient en 2023 d'une revalorisation de 580 € annuels bruts en moyenne par agent, ce qui porte à près de 1 700 € bruts l'effort indemnitaire réalisé depuis 2021.

Des concours réservés

Dans la continuité des mesures du Ségur de la santé, des concours réservés ont été organisés pour favoriser la promotion d'agents de catégorie B en catégorie A et offrir de meilleures perspectives de carrière au sein de l'éducation nationale.

LES AGENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les 45 000 personnels administratifs sont déterminants pour le bon fonctionnement du service public d'éducation. Dans les services, ils assurent notamment la gestion des ressources humaines, des moyens et pilotent l'organisation des examens et concours. Dans les établissements, ils contribuent à la gestion matérielle, financière et administrative. Le ministère est engagé, pour ces personnels, dans un plan pluriannuel de requalification.

Une revalorisation indemnitaire

Ce plan prévoit une convergence indemnitaire pour maintenir l'attractivité des emplois, en comparaison des avantages offerts par les autres départements ministériels ou par la fonction publique territoriale. L'effort de revalorisation réalisé à ce titre en 2021 et 2022 (+ 4 450 € bruts annuels pour les attachés d'administration, + 2 480 € pour les secrétaires administratifs et + 1 200 € pour les adjoints administratifs) continue en 2023 avec **un nouveau gain de + 675 €** annuels pour tous les adjoints administratifs (catégorie C) et a vocation à se poursuivre.

La requalification des emplois

La prise en compte de la montée en compétences des agents se poursuit au travers de la requalification des emplois et le renforcement de la formation et de l'accompagnement professionnels, dans le but d'améliorer le service rendu aux usagers :

- 260 emplois de catégorie C sont transformés en catégorie B ;
- 490 emplois de catégorie B passent en catégorie A.

La rémunération des **personnels ingénieurs et techniciens de formation**

Des agents de laboratoire aux informaticiens, les 11 000 personnels ingénieurs et techniciens de formation verront eux aussi leurs indemnités augmenter en 2023.

LES MESURES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT

Les mesures indiciaires

Les personnels qui contribuent au bon fonctionnement de l'École bénéficient de l'ensemble des mesures générales annoncées par le Gouvernement pour la fonction publique de l'État, à savoir :

- une augmentation générale du point d'indice de 1,5 % dès juillet 2023 ;
- l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024. Une mesure spécifique est prévue pour les agents de catégorie C et certains agents de catégorie B avec l'attribution de jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires.

Ces mesures indiciaires représenteront **jusqu'à 7 % de progression indiciaire pour un agent de catégorie C** entre janvier 2023 et janvier 2024, soit environ 1 440 € annuels bruts et 120 € mensuels bruts (ou 95 € nets mensuels).

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat allant **jusqu'à 800 € bruts** sera versée avant fin 2023 à l'ensemble des agents dont la rémunération mensuelle moyenne entre juillet 2022 et juin 2023 est inférieure à 3 250 € bruts.

La prise en charge des transports

En complément de ces mesures, les agents concernés bénéficieront à titre pérenne d'un remboursement de 75 % du forfait de transport collectif des agents, contre 50 % aujourd'hui.

Un exemple de revalorisation : **AESH au 1^{er} échelon**

À titre d'illustration, outre le bénéfice de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat mentionnée et, le cas échéant, du relèvement de la prise en charge du prix de son abonnement transport de 50 à 75 %, un(e) AESH au 1^{er} échelon bénéficiera au total d'une revalorisation, entre janvier 2023 et janvier 2024, de 1 769 € bruts annuels pour une quotité de travail.

FAIRE CONFIANCE

à l'expérience du terrain :

le CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **Poursuite des remontées de projets de terrain** afin d'inscrire la démarche « Notre École, faisons-la ensemble » dans la durée.
- **Mise en place de la réserve nationale du Fonds d'innovation pédagogique** pour soutenir 30 projets à haut potentiel.
- **Soutien à l'animation et à la valorisation** de la communauté des porteurs de projets dans l'ensemble du territoire.

Un an après son impulsion par le président de la République, le volet Éducation du Conseil national de la refondation (CNR) « Notre école, faisons-la ensemble » est une réussite. Un tiers des écoles, collèges et lycées avaient déjà manifesté une intention de concertation à la mi-2023 et plus de 8 500 projets ont été déposés par les équipes éducatives. Plus de 3 000 projets bénéficient d'ores et déjà d'un accompagnement financier via le Fonds d'innovation pédagogique (FIP), doté de 500 millions d'euros sur l'ensemble du quinquennat ; les autres projets étant en cours d'examen au niveau territorial.

DES PROJETS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS

Un profond changement culturel

Le CNR Éducation donne un nouvel élan à l'innovation pédagogique des professeurs et un second souffle aux projets d'école et d'établissement. L'objectif de cette démarche n'est pas d'expérimenter ponctuellement un nouvel outil, mais **d'accompagner des projets pédagogiques conçus et portés par les équipes pédagogiques, dans le cadre d'une large concertation et dans le temps long**. La politique éducative s'élabore depuis les écoles et les établissements, et les équipes éducatives bénéficient de moyens inédits et d'un appui local pour construire des projets pédagogiques adaptés aux besoins des élèves et aux contextes locaux. Le CNR Éducation n'est pas un dispositif supplémentaire, mais une nouvelle méthode qui permet à chaque école et établissement de construire son propre projet.

Des projets pour la réussite des élèves

Examiné par une commission académique présidée par le recteur d'académie, **chaque projet est unique** :

- un atelier de partage de manipulation pour l'éveil numérique en maternelle ;
- un outil au service de l'apprentissage de la lecture ;
- un projet dédié au renforcement de l'accessibilité des enseignements pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- la mise en place de clubs de maths et d'un sac à maths entre plusieurs écoles et collèges ;
- la lecture à voix haute en inter-degrés jusqu'au lycée des métiers mobilisant l'ensemble de ses filières en faveur du climat, etc.

Leur richesse traduit **l'engagement des équipes éducatives** qui, avec les parents d'élèves, les collectivités et les partenaires des écoles, ont construit ensemble de nouveaux leviers pédagogiques en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux, de l'égalité des chances et de l'épanouissement des élèves. Ces projets au service de l'élève, de ses progrès et de son bien-être dessinent dès aujourd'hui et de manière durable les jalons de l'avenir de l'École.

UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DES BESOINS

Des équipes d'appui territorial

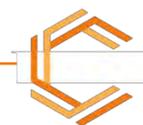
Interlocuteurs privilégiés des établissements, les équipes d'appui territorial amplifieront **leur mission d'accompagnement de proximité à chaque étape du projet**. Dans l'ensemble des départements, les équipes d'appui sont un point de contact connu des porteurs de projets pour bénéficier d'un accompagnement dédié.

L'animation de la communauté des projets CNR

Un an après le lancement de la démarche, avec près de 3 000 projets financés et mis en œuvre en cette rentrée, un grand nombre d'enseignants, personnels d'encadrement et partenaires sont mobilisés autour d'objectifs partagés pour transformer l'École et améliorer la réussite des élèves.

Faciliter la mise en relation de l'ensemble de ces acteurs afin d'impulser une dynamique de communauté apprenante sera l'un des axes forts de l'année 2023-2024.

Soutenu à tous les échelons, ce réseau des porteurs de projets permettra d'inscrire la démarche dans la durée et de nourrir le développement professionnel de chacun, selon ses besoins. Des temps forts de valorisation des projets seront organisés tout au long de l'année dans les départements, les académies et à l'occasion de portes ouvertes nationales.



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFOUNDTION

Au 24 juillet 2023 dans l'académie de Clermont-Ferrand :

- 137 projets validés,
- 115 projets à examiner ou en attente de retour ou de compléments,
- Plus de 200 projets en cours de rédaction.

Montants du Fonds d'innovation pédagogique délégué à l'académie :

- enseignement privé (139) : 183 506 euros,
- 1^{er} degré public (140) : 999 704 euros,
- 2^d degré public (141) : 678 000 euros.

UN SOUTIEN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Les équipes ont besoin de voir leurs projets soutenus, aussi bien en termes financiers qu'en termes de formation ou d'accompagnement humain dans le temps.

Des transformations pédagogiques inscrites dans la durée

L'installation de nouvelles pratiques pédagogiques, leur évaluation, les éventuels infléchissements doivent s'inscrire dans le temps pour produire des effets. C'est pourquoi **les projets CNR seront accompagnés par les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen) et les équipes départementales ou locales sur le long terme**. Il s'agit en effet de pérenniser les actions menées et de créer un contexte propice à l'essaimage des idées qui atteignent les objectifs visés. Selon l'importance des projets et le nombre d'élèves concernés, **un dispositif adapté d'évaluation** sera mis en place, afin notamment de permettre le suivi dans le temps des effets sur la réussite des élèves. Les projets d'intérêt national feront l'objet d'une évaluation et d'un suivi par des laboratoires de recherche.

L'accompagnement des projets à haut potentiel

Les projets à haut potentiel répondent à trois critères :

- une valeur pédagogique ajoutée élevée et mesurable sur les résultats des élèves ;
- un projet fondé sur un diagnostic local partagé dans le cadre d'une large concertation ;
- un potentiel d'essaimage au niveau du bassin, de l'académie ou à l'échelle inter-académique. Les équipes des écoles et des établissements volontaires, dont le projet CNR a été validé par la commission académique et présente un haut potentiel, pourront proposer leur candidature pour **obtenir un financement dans le cadre de la réserve nationale**. Les équipes d'appui territorial assurent un accompagnement spécifique tout au long du projet, adapté aux besoins des équipes.

RENFORCER

la politique de

RESSOURCES HUMAINES

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une nouvelle **stratégie de ressources humaines**.
- Un plan ambitieux de **formation de la filière administrative**.
- **L'accès au télétravail** pour les personnels des établissements scolaires.
- Une augmentation du budget **en faveur du logement**.

Alors que toute la fonction publique connaît d'importantes tensions sur les recrutements, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'engage dans une nouvelle politique de ressources humaines afin de relever les enjeux d'attractivité des métiers, de renforcer l'accompagnement des agents et de transformer les fonctions RH du ministère et des rectorats.

ACCOMPAGNER LES AGENTS DE FAÇON PERSONNALISÉE

D'avantage d'accompagnement en proximité

Aujourd'hui, les 30 académies sont engagées, à travers des « feuilles de route RH », pour proposer une gestion des ressources humaines plus personnalisée à l'ensemble des agents. **400 directeurs de ressources humaines et conseillers RH de proximité**, répartis sur tout le territoire, conseillent et informent les agents, quels que soient leurs statuts ou fonctions. Véritables appuis aux responsables hiérarchiques locaux (inspecteurs, directeurs d'école, chefs d'établissement, chefs de service académique, etc.), ils accompagnent les parcours professionnels des agents qui ont besoin d'être informés et conseillés dans leurs projets d'évolution professionnelle ou dans leurs pratiques.

La formation au service de tous les agents

Les écoles académiques de la formation continue (EAFC) permettent d'installer durablement un lien entre la construction des parcours de carrière et la formation au cœur des services académiques. Les personnels peuvent ainsi acquérir de nouvelles compétences, mais aussi des certifications et des diplômes qui pourront être valorisés dans la suite de leur parcours professionnel. Un effort sera demandé aux rectorats pour proposer dès le premier trimestre un tiers de formations hors temps de face à face pédagogique afin de tendre vers 100% d'ici la rentrée 2024. En complément de l'offre de formation destinée aux personnels enseignants, les personnels d'encadrement et administratifs de l'éducation nationale et les personnels de la jeunesse peuvent accéder à l'offre de la **plateforme interministérielle Mentor**.

Par ailleurs, **un plan ambitieux de formation de la filière administrative** va être déployé à partir de la rentrée par les EAFC pour faire monter en compétences les agents administratifs, qui pourront ainsi répondre de façon plus rapide et personnalisée à l'ensemble des demandes des personnels.

Le déploiement du télétravail

Le télétravail constitue aujourd'hui un facteur d'attractivité pour les fonctions qui le permettent et contribue à instaurer de nouvelles pratiques managériales dans les collectifs de travail. **Un accord relatif au déploiement du télétravail** au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et au ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques a été signé le 12 juin 2023 avec une majorité d'organisations syndicales. Il décline l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique du 13 juillet 2021.

L'accès au télétravail est désormais ouvert aux personnels des établissements scolaires, à l'exception des personnels enseignants, dont le travail hors du lieu d'affectation est déjà pris en compte : les personnels de

direction, administratifs, d'éducation, sociaux et de santé peuvent ainsi accéder au télétravail, à condition que celui-ci s'inscrive dans un cadre garantissant la présence d'un effectif suffisant d'adultes au sein des établissements.

RENFORCER L'ACTION SOCIALE

La réforme de la protection sociale complémentaire

Le Gouvernement s'engage à **améliorer la couverture des frais occasionnés pour ses personnels en cas de maternité, de maladie ou d'accident**. Il a conclu à cet effet l'accord du 26 janvier 2022 avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires. Les agents ayant souscrit une mutuelle et qui en font la demande bénéficient d'ores et déjà d'un versement de 15 € de la part de leur employeur.

À compter de 2025, l'ensemble des personnels actifs du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques devront adhérer à un contrat collectif. Cette réforme renforcera l'accès des personnels aux soins et leur garantira un meilleur niveau de couverture des risques santé, contribuant ainsi à améliorer les conditions d'emploi des personnels et à renforcer l'attractivité des trois ministères, avec :

- un panier de soins avantageux : des garanties de qualité et un niveau de remboursement élevé ;
- une prise en charge par l'employeur de la moitié des cotisations des agents ;
- une adhésion intéressante pour les retraités, les conjoints et les enfants ;
- la mise en place d'une solidarité intergénérationnelle, familiale et indiciaire entre agents ;
- une commission paritaire de pilotage et de suivi, composée de représentants du ministère et des organisations syndicales représentatives.

Le développement de la politique ministérielle du logement

En 2022, le ministère a négocié des partenariats nationaux avec des bailleurs présents sur l'ensemble du territoire (CDC Habitat et Action Logement) et des conventions académiques ont été conclues afin de mettre à disposition des personnels une offre diversifiée de logements. Un budget significativement augmenté pour 2023 permet **de renforcer les actions en faveur du logement et d'étendre à toutes les académies le partenariat national avec Action Logement** pour pouvoir proposer, sur l'ensemble du territoire, une offre de logements sociaux adaptée à la situation personnelle et familiale des agents. Une plateforme dématérialisée leur permet d'être acteurs de leur démarche de recherche de logement et de suivre leur demande.

Cette politique prioritaire bénéficie à tous les personnels (enseignants, personnels ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé, titulaires, stagiaires et contractuels, assistants d'éducation, accompagnants d'élèves en situation de handicap) afin notamment d'améliorer l'accueil des nouveaux arrivants et de faciliter leur installation dans le cadre de la rentrée scolaire 2023-2024.

RENFORCER LA FILIÈRE RH

Au-delà des mesures de revalorisation, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'engage dans **une nouvelle stratégie de ressources humaines** pour incarner une véritable identité d'employeur public, en améliorant l'accompagnement à l'entrée dans le poste, mais aussi tout au long de la carrière, avec des procédures simplifiées et des réponses plus rapides apportées aux agents et un accompagnement renforcé.

Le développement d'une nouvelle marque employeur qui fédère « des hommes et des femmes qui changent la vie pour toute la vie » s'accompagne de la définition d'engagements de la part du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse vis-à-vis de l'ensemble de ses agents. Les acteurs de la filière RH des académies et régions académiques seront accompagnés dès la rentrée 2023 dans cette dynamique par la direction générale des ressources humaines.

La nouvelle **marque employeur** du ministère

La nouvelle communication du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse insiste sur le rôle central des enseignants et des personnels de l'éducation dans l'avenir des élèves et de la société.

La campagne de communication présente un clip télévisuel, vise à s'ancrer dans le temps et à valoriser les métiers de l'enseignement, mais aussi tous les métiers d'encadrement, d'administration, etc., présents au ministère.

Le site Devenir enseignant a été actualisé pour insister sur les entrées par type de profil : étudiant, reconversion professionnelle, lycéen, et ainsi s'adresser à tous les publics susceptibles d'être intéressés par ces métiers. Plus d'informations sont disponibles sur le site Devenir enseignant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/un-professeur-ca-change-la-vie-pour-toute-la-vie-1038>



Une politique **ÉGALITÉ-DIVERSITÉ** au service des personnels

Objectifs

- **Atteindre l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes, l'accès mieux partagé aux responsabilités et la mixité des métiers
- **Faire connaître et renforcer la politique inclusive** pour les personnels porteurs de handicap et les personnels LGBTQIA+
- **Promouvoir l'intergénérationnel** et mieux accompagner les seniors

3 LEVIERS D'ACTION

- **Des initiatives et des actions engagées sur tout le territoire :** observatoires des discriminations, mentorat et coaching destiné aux femmes, cafés de l'égalité inter fonction publique, etc.
- Un réseau de **30 référentes et référents** académiques Égalité-Diversité, soutenu par des référentes et référents dans les **101 départements**, dans les **171 établissements** de l'enseignement supérieur, dans les Creps¹, les écoles et établissements de sport et les opérateurs de l'enseignement scolaire
- **Des formations programmées nationalement et localement**, des journées de sensibilisation et d'action dédiées à l'égalité et à l'inclusion

CALENDRIER



¹. Centres de ressources d'expertise et de performance sportive



2. La transmission
**DES SAVOIRS
FONDAMENTAUX,**
un devoir de
l'École républicaine

LA PROGRESSION

de tous les élèves

À L'ÉCOLE PRIMAIRE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- 100 % des classes de grande section, CP et CE1 plafonnées à 24 élèves.
- 84 % des classes de grande section dédoublées en éducation prioritaire (100 % en 2024).
- De nouvelles évaluations en CM1.
- Du soutien scolaire renforcé pour les élèves.
- Des feuilles de route académiques pour les savoirs fondamentaux.

L'investissement massif dans l'école primaire doit permettre de poursuivre l'élévation du niveau des élèves. L'instauration du soutien scolaire dans le cadre du Pacte enseignant est un levier supplémentaire pour aider les équipes à transmettre des savoirs solides aux élèves.

L'ÉCOLE MATERNELLE : DONNER À TOUS LES MÊMES CHANCES DE RÉUSSIR

L'école maternelle joue un rôle fondamental dans le développement des jeunes enfants.

Elle accueille les enfants dès 3 ans, et parfois dès 2 ans, dans un environnement bienveillant et sécurisant, indispensable à la transmission des compétences langagières et mathématiques initiales. Elle est un tremplin qui permet à tous les enfants de commencer l'apprentissage des savoirs fondamentaux en CP sur un pied d'égalité. C'est pourquoi elle constitue une priorité.

L'école maternelle dès 2 ans

Le président de la République a souhaité donner la possibilité aux familles, notamment dans les secteurs socialement fragiles, de scolariser leurs enfants dès l'âge de 2 ans. En effet, les recherches soulignent le bénéfice que les enfants peuvent tirer d'une scolarisation précoce, que ce soit pour la richesse du vocabulaire ou pour la construction du nombre. Aujourd'hui, 71 410 élèves sont scolarisés en toute petite section. L'objectif est de permettre d'abord aux élèves des quartiers les plus défavorisés d'en bénéficier. Première étape : **dans le cadre du plan Marseille en grand, la scolarisation en toute petite section sera généralisée.**

La formation des professeurs

D'ici trois ans, tous les professeurs de maternelle auront bénéficié d'une formation spécifique autour de quatre axes prioritaires :

- le vocabulaire ;
- la phonologie ;
- les nombres ;
- le développement de l'enfant.

La collection des « Guides fondamentaux pour enseigner » s'enrichit avec un nouveau volume intitulé **La Construction du nombre à l'école maternelle**¹. Il est dès à présent accessible en ligne. Par ailleurs, le site Éduscol met à la disposition de tous les professeurs des ressources qui donnent des points de repère sur l'acquisition des premiers outils mathématiques et des stratégies pour éventuellement pallier les fragilités².

La limitation du nombre d'élèves par classe

La limitation à 24 du nombre d'élèves dans les classes de grande section, CP et CE1 sera pleinement effective en cette rentrée 2023. En éducation prioritaire, le dédoublement de toutes les classes de grande section sera étendu, offrant ainsi aux élèves pour trois années (GS, CP, CE1) des conditions d'apprentissage très favorables.

1 <https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseignement>

2 <https://eduscol.education.fr/2819/acquerir-les-premiers-outils-mathematiques-cycle-1>

LE CP : UNE ANNÉE CRUCIALE

Le premier semestre de l'année de CP est déterminant pour l'apprentissage de la lecture, en s'appuyant sur les acquis de la maternelle. **Avec un rythme soutenu de découvertes chaque semaine et avec 2 heures d'activité autour de la lecture par jour, les élèves vont acquérir le passeport le plus précieux qui soit vers la connaissance : la lecture.** Pour cette raison, en amont et en aval de la classe de CP, le ministère veille à ce que les conditions d'enseignement soient les plus favorables, notamment pour les élèves les plus fragiles, afin de réduire les écarts observés à la rentrée 2022.

Les Plans mathématiques et français

En janvier 2023, 26 % des élèves avaient encore des difficultés à maîtriser le principe de la lecture au milieu de leur année de CP, et 32,7 % à additionner³. Avant que la difficulté ne s'installe et ne fragilise la scolarité de l'élève, il est très important de veiller à une bonne maîtrise de la lecture et des outils mathématiques chez tous les élèves. Pour cela, le Plan français et le Plan mathématiques sont désormais déployés dans toutes les académies avec plus de 50 % des professeurs des écoles déjà formés.

L'accompagnement des écoles

Durant l'année 2023-2024, les écoles dont les élèves concentrent le plus de difficultés bénéficieront d'un appui particulier des inspecteurs de l'éducation nationale afin de les aider à trouver les leviers de progrès pour les élèves. Les projets du CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble » portés par les équipes seront systématiquement soutenus et accompagnés.

LE COURS MOYEN (CM1-CM2) : SE PROJETER AVEC CONFIANCE VERS LE COLLÈGE

De nouvelles évaluations en CM1

En complément des évaluations réalisées par les professeurs, les évaluations nationales offrent des repères robustes et communs pour mieux identifier les besoins des élèves et lutter contre l'échec scolaire. Aujourd'hui, les professeurs des écoles bénéficient des évaluations de CP, de mi-CP et de CE1. **En septembre 2023, pour mieux suivre les élèves tout au long de leur scolarité, des évaluations sont instituées en CM1.** De même nature que les évaluations de CP et de CE1, elles vont aider les professeurs à ajuster leurs enseignements pour que les élèves maîtrisent les savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire, condition essentielle de leur réussite au collège.

Un renforcement des apprentissages fondamentaux

La note de service du 10 janvier 2023 trace la feuille de route commune pour aider les élèves à mieux réussir⁴. La maîtrise du langage et de la langue française, ainsi que le calcul et la résolution de problèmes, sont des priorités absolues. À l'entrée en CM1, tous les élèves qui n'arrivent pas à lire un texte avec fluidité et expressivité, à une vitesse d'environ 90 mots par minute, doivent bénéficier d'une pratique quotidienne renforcée. Chaque semaine, au moins deux textes longs (1 000 mots au moins) doivent être lus par les élèves. En mathématiques, l'accent est mis sur la maîtrise de la résolution des problèmes en plusieurs étapes.

Une pratique régulière de l'écriture

L'apprentissage et la maîtrise de l'écriture s'étendent sur l'ensemble de l'école primaire. À la fin du CM2, les élèves doivent pouvoir rédiger un texte d'au moins 15 lignes en respectant les règles orthographiques, syntaxiques, lexicales et de présentation. À cette fin, chaque semaine, les élèves de cours moyen doivent produire a minima un texte répondant à ces critères, toutes disciplines confondues. Cette pratique régulière de l'écriture doit s'étendre du CM1 à la 3^e. Début 2024, un guide de référence sur l'écriture adossé à la recherche nationale et internationale viendra soutenir l'action de chaque professeur dans sa pratique professionnelle.

Une stratégie « fondamentaux »

Installé par le recteur le 22 mars 2023, le **conseil académique des savoirs fondamentaux** va piloter la stratégie, incarnée dans une **feuille de route** dont l'exécution, pluriannuelle, doit **permettre des progrès tangibles et observables au travers des évaluations**.

Cette stratégie peut s'appuyer sur :

- le programme de travail académique des corps d'inspection, conjoint aux 1^{er} et 2^d degrés ;
- des analyses fines du service statistique académique tirant parti des évaluations nationales et des résultats aux examens (notamment ceux du diplôme national du brevet) ;
- une logique de formation au plus près du besoin des élèves, à l'échelle du bassin d'enseignement et de formation par exemple.

Stratégie nationale pour les MATHÉMATIQUES



Objectifs

- Élever le niveau en mathématiques de chaque élève
- S'appuyer sur l'expertise conjointe des professeurs du 1^{er} et du 2^d degré
- Faire évoluer les représentations des élèves sur les mathématiques

ACCOMPAGNER LES PROFESSEURS

Des guides fondamentaux de la maternelle au collège

NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2023

Outil supplémentaire pour un enseignement progressif et structuré des mathématiques dès le plus jeune âge, le guide pour enseigner la construction du nombre à l'école maternelle marque l'engagement du ministère. Les compétences mathématiques acquises à la maternelle sont essentielles pour se projeter avec confiance dans les apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire et au-delà.

Les guides fondamentaux pour enseigner

La construction du nombre à l'école maternelle

Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes en CP

La résolution de problèmes mathématiques au cours moyen

La résolution de problèmes mathématiques au collège

FORMER LES PROFESSEURS

- Le Plan mathématiques renforcé avec :
 - **+ de 150 000 professeurs des écoles** formés en cinq ans
 - Des modalités de formations diverses : constellations, observations croisées en classe, modalités hybrides s'appuyant sur des ressources numériques et dispositif M@gistère de formation continue en ligne
- Des formations académiques au niveau collège s'appuyant sur les ressources Éduscol en ligne
- Accentuation du déploiement des **400 laboratoires de mathématiques dans les collèges et les lycées**

ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES

- NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2023**
- Comme en CP, mi-CP, CE1, 6^e et à l'entrée au lycée, des **évaluations nationales** en début de CM1 et de 4^e pour mieux identifier les besoins des élèves et évaluer leurs progrès
- NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2023**
- **1 h hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement** en 6^e en mathématiques ou en français selon le niveau
 - Soutien en mathématiques en petits groupes en 2^de professionnelle et 1^{re} année de CAP
 - **1 h 30 d'enseignement de mathématiques** spécifique pour tous les élèves de 1^{re} n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques
 - Des plateformes numériques pour entraîner les élèves du cycle 2 : P2IA et Domino
 - 1 club de mathématiques dans au moins 30 % des collèges → **Objectif : 100 %**

Nombre de clubs de mathématiques dans l'académie de Clermont-Ferrand

44

Renforcer L'EXPRESSION ÉCRITE des élèves



L'apprentissage de l'écriture s'inscrit dans une progression qui va de la maternelle à la terminale. Du geste d'écriture à la rédaction longue, l'expression écrite concerne toutes les disciplines et nécessite des progressions exigeantes et rigoureuses.

ACCOMPAGNER LES PROFESSEURS

Des guides fondamentaux de la maternelle au collège



NOUVEAUTÉ
RENTÉE 2023

Un guide à venir pour le cycle 3

Les compétences d'écriture acquises au cours moyen comme à l'entrée en 6^e sont déterminantes pour acquérir le degré d'autonomie attendu au cycle 4. C'est pourquoi le ministère s'engage à réaliser de nouvelles ressources pédagogiques pour un enseignement progressif et structuré de l'écriture en CM1, CM2 et 6^e.

FORMER LES PROFESSEURS

- **Un Plan français** dense et ambitieux au service d'un enseignement efficace avec :
 - **Des formations nationales et départementales annuelles** pour renforcer les compétences didactiques des formateurs, notamment pour l'enseignement de l'écriture
 - **Dans le cadre des constellations**, une dynamique d'accompagnement renforcée et de formation entre pairs pour tous les professeurs, au plus près de leurs besoins
- **44 000 professeurs des écoles formés** dans le cadre du Plan français en 2023, dont **15 400** ont bénéficié d'une formation sur l'enseignement de l'écriture
- **En 2024**, une formation nationale consacrée à la rédaction, avec une déclinaison en territoire qui bénéficiera à 30 % d'enseignants supplémentaires

ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES

- **À l'école**, dans le cadre :
 - Des enseignements
 - Des activités pédagogiques complémentaires (APC)
 - Du soutien scolaire
- **Au collège**, dans le cadre :
 - Des enseignements
 - De l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en 6^e en français ou en mathématiques
 - De l'accompagnement personnalisé (AP)
 - Du dispositif Devoirs faits

Grâce aux évaluations nationales, un suivi renforcé des compétences des élèves en français est mis en place pour mieux identifier les besoins dans les domaines au service de l'écriture : lexique, orthographe et grammaire.

Un **COLLÈGE EN MUTATION** pour la **RÉUSSITE** de tous les élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **Un accompagnement renforcé en 6^e** avec une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et la généralisation de Devoirs faits.
- **Une continuité éducative assurée de 8 h à 18 h** dans plusieurs Cités éducatives expérimentatrices.
- **L'extension de la part collective du pass Culture** aux classes de 6^e et 5^e.
- **Des activités de découverte des métiers** proposées dès la 5^e.
- **L'évaluation des élèves de 4^e** en français et en mathématiques.
- **2 heures de sport en plus** : un dispositif qui encourage, sur le temps périscolaire, la pratique sportive et l'activité physique.

UNE NOUVELLE 6^E AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES ÉLÈVES

1 heure de soutien ou d'approfondissement en français et en mathématiques

Maîtriser les savoirs fondamentaux, mais aussi cultiver ses compétences et le goût des apprentissages sont autant de préludes à une scolarité réussie au collège. Alors que près d'un tiers des élèves présente une maîtrise insuffisante en français ou en mathématiques à l'entrée en 6^e, **tous les élèves entrant au collège bénéficieront à la rentrée 2023 d'1 heure hebdomadaire supplémentaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques.**

Pour agir au plus près des besoins des élèves, ces heures seront dédiées au travail sur des connaissances et des compétences précises, identifiées grâce à l'expertise des professeurs et aux évaluations de 6^e.

Organisée en interclasses, l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement permettra un suivi individualisé. L'intervention des professeurs des écoles renforce la continuité des enseignements et facilite la transition entre l'école et le collège.

La généralisation de Devoirs faits

Dans le prolongement des heures d'enseignement, les devoirs constituent un élément majeur de la réussite des élèves au collège puis au lycée. À compter de la rentrée 2023, **tous les élèves de 6^e bénéficieront de Devoirs faits.** En fonction de leurs besoins, ils renforceront leur capacité à travailler en autonomie, et trouveront un soutien supplémentaire pour dépasser d'éventuelles difficultés ou incompréhensions.

Dans 30 Cités éducatives expérimentatrices, une continuité éducative sera assurée avec l'ouverture du collège aux élèves de 8 h à 18 h. Elle contribuera à la réussite des élèves en les aidant à faire leurs devoirs et à réviser, à améliorer leurs acquis et à conforter la maîtrise des fondamentaux. Cette prise en charge prolongée permettra également d'élargir leurs centres d'intérêts *via* des ateliers éducatifs et culturels et de développer la pratique sportive.

Devoirs faits en chiffres

Dans l'académie de Clermont-Ferrand (automne 2022) :

- 31,6 % des collégiens bénéficient du dispositif devoirs faits hors éducation prioritaire ;
- 46,3 % des collégiens en éducation prioritaire bénéficient du dispositif devoirs faits (57,2% en Rep+, 40,7% en Rep).

A la rentrée scolaire 2023, le dispositif devoirs faits devient obligatoire pour tous les élèves de 6^e. Les enveloppes Pacte sont prévues pour permettre à chaque classe de 6^e de bénéficier d'une heure de devoirs faits en classe.

La généralisation de PIX 6^e

Pour que chaque élève adopte la distance nécessaire avec le numérique et soit pleinement conscient des bons usages respectueux des autres, PIX 6^e est généralisé en cette rentrée 2023.

Deux nouveaux parcours PIX ont été conçus, à l'issue desquels les élèves obtiennent une attestation de sensibilisation au numérique PIX. Dans la suite du parcours au collège, notamment dans le cadre de l'enseignement de technologie à partir de la 5^e, les élèves apprennent à maîtriser les outils numériques. Cette compétence fondamentale est évaluée par PIX 3^e.

UN COLLÈGE QUI S'ADAPTE AUX BESOINS DES ÉLÈVES

De nouvelles évaluations en 4^e

Les évaluations nationales offrent des repères robustes et communs aux équipes pédagogiques pour mesurer les besoins des élèves. Aujourd'hui, il existe des évaluations nationales en CP, mi-CP, CE1, 6^e et à l'entrée au lycée. Dans la continuité des évaluations de 6^e et en cohérence avec les tests de positionnement effectués à l'entrée au lycée, **les nouvelles évaluations de 4^e reposent sur un test numérique en français et en mathématiques, ainsi que sur un test de fluence pour mesurer la capacité à lire un texte à voix haute et de manière fluide, en respectant la prosodie.**

Comme en 6^e, chaque élève bénéficiera d'un bilan sur les items fondamentaux pour que les professeurs puissent identifier précisément ses besoins, et d'un bilan qui sera présenté aux familles lors des rencontres prévues par les établissements. En outre, ces évaluations sont un outil de travail pour les équipes afin d'ajuster leur projet pédagogique, y compris en articulant ces résultats en 4^e par rapport aux résultats obtenus en 6^e.

Un renforcement de Devoirs faits

En complément de la généralisation de Devoirs faits en 6^e, les élèves de 5^e, 4^e et 3^e qui le souhaitent bénéficient de Devoirs faits, qui va être renforcé grâce aux opportunités nouvelles offertes par le Pacte enseignant.

UN COLLÈGE QUI ÉLARGIT LES AMBITIONS DES ÉLÈVES

La découverte des métiers en 5^e, 4^e et 3^e

Connaître la diversité des parcours est un enjeu fondamental pour élargir l'ambition des élèves et réduire les inégalités sociales. C'est pourquoi, **à la rentrée 2023, tous les collèges s'engageront progressivement dans l'organisation de temps de découverte des métiers de la 5^e à la 3^e.** Identifiées dans l'emploi du temps des élèves, les activités de découverte des métiers sont des temps pédagogiques qui permettent de mieux faire connaître les métiers et leurs évolutions, ainsi que les formations qui y mènent. Grâce aux rencontres avec des professionnels au collège ou dans le cadre de visites, ainsi qu'à des expériences d'immersion en milieu professionnel, les élèves acquièrent aussi des compétences spécifiques à s'orienter (« savoir devenir soi-même »). L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) met au service des équipes et des élèves ses ressources via un nouveau service : la plateforme Avenir(s). Les élèves y disposeront d'une session individuelle leur permettant de garder la trace de leur découverte progressive des métiers.

À l'issue de la 3^e, chaque élève aura eu connaissance d'au moins 50 métiers et se sera rendu dans un lycée professionnel, un centre de formation pour apprentis ou un lycée agricole.

De l'activité physique et sportive

L'activité sportive est essentielle à la bonne santé des élèves. Elle favorise l'esprit collectif et le respect des autres et cultive le dépassement de soi. La perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 est une occasion de mobiliser l'École autour de cet enjeu fondamental. Par une action conjointe entre le collège, les clubs et les structures de loisirs sportifs de proximité, le dispositif **2 heures de sport en plus** vise à promouvoir la pratique sportive et l'activité physique chez les collégiens volontaires, et plus particulièrement chez ceux qui en sont le plus éloignés, afin de contribuer à l'amélioration de leur bien-être et de leur santé. Lancée à titre expérimental dans 140 collèges en 2022-2023, cette possibilité s'étend à la rentrée 2023. Ce seront ainsi **700 collèges répartis dans tous les départements** qui mettront en place les deux heures de sport en plus sur le temps périscolaire, en complément de l'éducation physique et sportive (EPS).

Le pass Culture collège

La connaissance des grandes œuvres de notre patrimoine, comme la découverte des plus récentes, sont essentielles à la formation des élèves. Le pass Culture y contribue. **C'est pourquoi la part collective du pass sera étendue aux élèves de 6^e et de 5^e dès la rentrée.** Pour construire des projets collectifs, les équipes bénéficieront de 25 € par élève et par an, comme pour les niveaux de 4^e et de 3^e. Spectacles, concerts, ateliers, rencontres, conférences, expositions, visites, etc. Le pass Culture permet d'explorer les huit domaines de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : la mémoire, le livre et la lecture, le cinéma, l'éducation aux médias, la culture scientifique, technique et industrielle, la musique, les arts et le patrimoine, le spectacle vivant. Le référent culture du collège et l'application Adage sont les relais indispensables des équipes.

UNE NOUVELLE CLASSE DE 6^e...

→ Des élèves avec des savoirs fondamentaux mieux maîtrisés

1 h hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques

- Des heures organisées en sessions
- Sur des compétences ciblées
- Des élèves répartis en groupes selon leurs besoins
- Avec un professeur de collège ou un professeur des écoles
- Un suivi individualisé

→ Des élèves mieux suivis

Devoirs faits obligatoire pour tous les élèves

- Une aide aux devoirs au collège pour acquérir des méthodes
- Selon les besoins de chaque élève
- En complément des heures de cours
- Avec des professeurs et des personnels qualifiés

→ Des élèves mieux préparés à l'usage du numérique et des réseaux sociaux

PIX 6^e

- Un renforcement des compétences numériques
- Un module spécifique sur la cybersécurité et sur la prévention du cyberharcèlement
- Une attestation numérique PIX 6^e

... TREMPLIN POUR RÉUSSIR AU COLLÈGE

→ Des élèves plus épanouis grâce aux arts et à la culture

Pass Culture

- Extension de la part collective aux élèves de 6^e et 5^e
- 25 € par élève pour chacun des niveaux de collège, soit 100 € sur 4 ans
- Part collective uniquement dédiée aux activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs

→ Des élèves plus ouverts et aux horizons plus larges

Dès la 5^e : découverte des métiers

- Un temps pédagogique dédié pour mieux connaître les métiers, leurs évolutions et les formations
- Des rencontres avec des professionnels, des expériences d'immersion et la découverte des formations post-collège
- Dans le cadre du parcours Avenir

→ Des élèves aux savoirs et aux compétences plus solides

En 4^e : de nouvelles évaluations nationales pour des élèves mieux suivis

- En complément des évaluations de 6^e et d'entrée au lycée
- Pour mieux identifier les besoins des élèves et pour permettre aux professeurs d'y répondre

→ Des élèves plus actifs et en bonne santé

2 h d'activité physique et sportive en plus par semaine

- 2 h de sport hebdomadaires en complément des heures d'EPS au collège
- Pour les élèves volontaires et ceux les plus éloignés de la pratique sportive
- Sur le temps périscolaire, dans le collège ou à proximité
- Activité proposée par les clubs sportifs et les structures de loisirs sportifs
- Pour un rapprochement entre les structures sportives et les collèges
- 10 % des collèges concernés à la rentrée 2023, puis généralisation progressive

LE REMPLACEMENT

des professeurs absents :

UNE PRIORITÉ NATIONALE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- L'amélioration du remplacement des professeurs absents dans les 1^{er} et 2^d degrés, quelle qu'en soit la durée.
- La systématisation du remplacement de courte durée (inférieur à 15 jours) dans le 2^d degré.

Le remplacement des professeurs absents est une priorité du ministère pour assurer la continuité des enseignements pour les élèves. Des moyens inédits sont prévus pour déployer le remplacement de courte durée (inférieur à 15 jours) dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte, avec une rémunération incitative pour les enseignants volontaires : 1 250 € bruts pour un forfait de 18 heures, soit 69 € bruts de l'heure.

Le suivi des remplacements sera organisé depuis l'établissement et piloté en département, en académie et au niveau national, pour veiller à la bonne mise en œuvre des plans annuels déployés dans tous les établissements et en suivre la mise en œuvre, et pour accompagner les chefs d'établissement.

UNE POLITIQUE PRIORITAIRE MINISTÉRIELLE

L'organisation de l'éducation nationale induit chaque année 15 millions d'heures d'absence, qui représentent des heures d'enseignement perdues pour les élèves. Au total, sur toute la durée de sa scolarité, un élève peut perdre jusqu'à une année d'enseignement. **Pour réduire les absences évitables, le positionnement de l'offre de formation continue des professeurs et des réunions pédagogiques hors temps de face-à-face pédagogique sera généralisé durant l'année.**

Pour les absences non évitables, le remplacement des professeurs est une priorité du service public de l'éducation. Son efficacité dans les écoles, les collèges et les lycées répond à des objectifs de continuité pédagogique et de **garantie de la qualité du service rendu aux élèves et à leurs familles**. Les services de l'éducation nationale sont pleinement mobilisés pour assurer le remplacement des professeurs absents, quel que soit le cas de figure et quel que soit le motif de cette absence : **remplacement de courte durée ou remplacement de longue durée, dans le 1^{er} comme dans le 2^d degré**, afin de garantir cette continuité de prise en charge pédagogique de tous les élèves. Cette démarche figure parmi les politiques prioritaires du Gouvernement portées par le ministère et **mobilisera l'ensemble des leviers organisationnels et numériques** permettant de rendre plus efficient le remplacement dans les 1^{er} et 2^d degrés à la rentrée de septembre 2023, conformément aux objectifs définis par le président de la République.

LE REMPLACEMENT DES ABSENCES DE COURTE DURÉE DANS LE 2^D DEGRÉ

Le remplacement des absences de courte durée (jusqu'à 15 jours) dans le 2^d degré constitue **un levier majeur de progrès** pour l'institution, afin de couvrir des absences qui fragmentent les emplois du temps et obèrent le *continuum* des apprentissages pour l'élève.

Des moyens budgétaires dédiés

Cette ambition prend appui sur la mise en œuvre du Pacte à la rentrée scolaire 2023, qui consacre **des moyens budgétaires dédiés permettant aux professeurs de s'engager dans des missions complémentaires et d'assurer prioritairement des remplacements**. Ainsi, la mise en place du Pacte enseignant permet aux chefs

d'établissement de tous les établissements du 2^d degré de disposer d'**un nouveau vecteur indemnitaire**, qui vient s'ajouter aux heures supplémentaires effectives (HSE) déjà existantes pour rémunérer les enseignants assurant des missions de remplacement de courte durée.

Le chef d'établissement peut donc désormais s'appuyer :

- sur **les enseignants qui se seront engagés à effectuer (dans le cadre du Pacte) un volume d'heures de remplacement de courte durée, fixé à l'avance** : ce volume peut varier par tranches de 18 heures (appelées « parts fonctionnelles »), rémunérées à hauteur de 1 250 € bruts chacune ;
- à défaut, sur **les enseignants rémunérés en heures supplémentaires effectives (HSE)**, modalité de rémunération qui reste inchangée, et à privilégier pour les ajustements en cours d'année scolaire ou pour les enseignants qui ne sont pas engagés dans le Pacte.

Un plan annuel pour le remplacement de courte durée

L'objectif visé est la **systematisation du remplacement de courte durée (RCD)** dans tous les établissements. De la responsabilité du chef d'établissement, en concertation avec les équipes pédagogiques, **un plan annuel RCD** permet de disposer d'une organisation pour assurer effectivement les heures prévues par l'emploi du temps des élèves en cas d'absence de toute nature des personnels enseignants. Le plan annuel RCD est un document opérationnel qui définit **une stratégie collective et des actions concrètes à appliquer pour couvrir les absences de courte durée par le recours prioritaire aux personnels enseignants** et, à défaut, aux personnels d'éducation pour l'encadrement des élèves lors de séquences pédagogiques organisées au moyen d'outils numériques. Présenté au conseil d'administration de l'établissement et transmis au recteur d'académie, qui s'assure de sa conformité, ce plan RCD fait l'objet d'un suivi régulier à des fins d'amélioration du dispositif de remplacement de courte durée.

Le pilotage de la politique RCD

Afin de répondre à l'objectif d'amélioration continue et d'accompagner au mieux les acteurs de terrain, le ministère met en place **un pilotage et un suivi de la politique prioritaire RCD** dans les établissements, ainsi qu'aux échelons départementaux, académiques et ministériel. **Un référent académique RCD** est mobilisé dans chaque académie dès la rentrée pour :

- assurer le suivi de cette politique prioritaire ;
- conseiller et accompagner les chefs d'établissement pour l'amélioration du RCD ;
- animer le réseaux d'établissements pour la diffusion de bonnes pratiques, l'implantation d'outils ;
- le cas échéant, rechercher des solutions de remplacement.

2.4

L'ACQUISITION des COMPÉTENCES NUMÉRIQUES tout au long du parcours scolaire

CE QUI CHANGE A LA RENTRÉE 2023

- La **généralisation de PIX en 6^e**.
- Une **nouvelle filière cybersécurité, informatique et réseaux, électronique (Ciel)** en voie professionnelle.
- La mise en ligne du dispositif de **formation des enseignants PIX+ Édu**.
- La mise en place d'une **vision stratégique** et d'une **doctrine technique** du numérique pour l'éducation rédigées par la DNE et adaptées au contexte de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

Élément clé pour l'apprentissage tout au long de la vie, les compétences numériques sont essentielles à l'éducation, tant en termes d'apprentissages que d'exercice des droits et des devoirs. Elles constituent un jalon fondamental du cursus scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

De l'école maternelle au lycée, les programmes scolaires structurent l'acquisition progressive de la maîtrise des compétences numériques.

Les attestations et certifications PIX, pour un usage au quotidien

Face aux enjeux d'éducation au numérique et de lutte contre le cyberharcèlement, les discriminations et les contenus illicites en ligne, la loi confortant le respect des principes de la République fixe que : « À l'issue de l'école primaire et du collège, les élèves reçoivent une attestation certifiant qu'ils ont bénéficié d'une sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils. » L'attestation de sensibilisation au numérique PIX pour les élèves de 6^e est généralisée à la rentrée 2023, après une première phase ouverte à tous les collèges volontaires au cours de l'année scolaire 2022-2023. Ce dispositif s'inscrit dans les 10 heures d'apprentissage par an consacrées à la question du harcèlement dans le cadre du programme pHARe.

PIX dans l'académie de Clermont-Ferrand

- 98,9% des établissements ont certifié leurs élèves de 3^e et de cycle terminal.
- 96,7% des élèves de terminales ayant participé à la certification sont certifiés, 93,4% des élèves de collèges.
- plus de 20 700 élèves certifiés dans notre académie.
- 34 collèges positionnés sur l'expérimentation en classe de 6^e : plus de 940 élèves ont obtenu l'attestation de sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils.

Le codage et les spécialités, pour aller vers l'expertise

Notre pays a besoin de futurs spécialistes du numérique. C'est le sens de la nouvelle filière cybersécurité, informatique et réseaux, électronique (Ciel) en voie professionnelle, mais aussi du développement de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI). Si la part des filles augmente chaque année depuis sa création, l'un des enjeux principaux pour cette filière est d'attirer les lycéennes, futures ingénieures.

Capitale

L'académie de Clermont-Ferrand s'est fortement engagée dans l'utilisation de cet outil qui, à travers l'ENT, permet la création et le partage d'activités de codage entre enseignants et élèves.

Une rénovation ambitieuse des diplômes professionnels : la filière Ciel

Pour répondre aux enjeux en matière de souveraineté numérique et de compétitivité industrielle, de nouveaux diplômes entrent en vigueur au sein d'une nouvelle filière de la voie professionnelle. Ils sont construits autour de 3 grands piliers : l'électronique, les réseaux et les données. Cette filière professionnelle renouvée permettra d'intensifier les stratégies engagées en matière de cybersécurité, d'augmenter la production française de composants électroniques et de contribuer à la mise en place d'un indice de réparabilité sur différentes catégories de produits.

LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES AU CŒUR DU MÉTIER D'ENSEIGNANT

Un guide des usages pédagogiques du numérique publié en 2024

Il aidera les enseignants des cycles 3 et 4 à identifier la plus-value de l'usage du numérique sur les apprentissages et les performances des élèves. Ce guide abordera le développement de la citoyenneté numérique chez les élèves à travers la sécurité numérique, l'esprit critique et l'accès à une information fiable. Il définira également un cadre sécurisé pour les usages du numérique dans la classe.

Formation et accompagnement des usages de l'intelligence artificielle

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse poursuit sa réflexion sur les usages de l'intelligence artificielle (IA) et ses évolutions. Il partage sa nécessaire vigilance avec les enseignants, les formateurs, les personnels chargés d'encadrement et les élèves, en lien avec les questions disciplinaires, d'éducation aux médias et à l'information (fake news), de conformité légale (Règlement général sur la protection des données) et d'éthique.

En région académique et dans l'académie : mise en place d'un groupe pour définir les formations proposées aux enseignants et personnels sur l'IA, et développement d'une offre de formation sur les IA génératives à destination des acteurs du numérique 1^{er} et 2^d degrés (Erun, RRUPN, Ian-Predac, etc.).

La certification PIX+ Édu

Afin de renforcer les compétences numériques des professeurs et personnels d'éducation, ce dispositif propose des parcours d'auto-positionnement, d'autoformation et d'entraînement en ligne articulés à des formations au sein des écoles académiques de la formation continue.

Dans l'académie : mise en œuvre des parcours de positionnement pour tous les enseignants des 1^{er} et 2^d degrés et les CPE, et ouverture des parcours de formation et de l'accompagnement à la certification.

L'environnement numérique de travail (ENT), un outil reconnu dans l'académie :

- à disposition de tous les établissements publics du 2^d degré ;
- offrant un cadre de confiance respectueux du RGPD ;
- articulé avec les ressources numériques et les applications nationales ;
- facilitant le travail collaboratif au sein et entre établissements ;
- constituant un cadre cohérent d'apprentissage pour les élèves et de communication en direction des familles.

L'ENT en quelques chiffres :

- 225 640 comptes utilisateurs (55% utilisés, 92% pour les enseignants, 79% pour les élèves et autres personnels) ;
- Près de 26 900 000 visites enregistrées sur 2022-2023 – record historique - +2,1% par rapport à 2021-2022
- Les services d'information et de communication génèrent 47,9% des usages, les usages pédagogiques et ceux liés à l'utilisation des ressources numériques 38,7%.



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFOUDATION

Renforcer la culture numérique des élèves dès la maternelle

Soucieux de sensibiliser les élèves le plus tôt possible aux outils et la culture numériques les équipes de l'école maternelle Louise Michel à Montluçon ont imaginé un espace pédagogique d'éveil adossé à une démarche expérimentale et collaborative. Les élèves apprennent autrement et de manière plus ludique par l'initiation et la découverte d'outils tels qu'une imprimante 3D, des robots, de la menuiserie moderne, de l'imagerie animée.

Cet espace, dénommé Atelier de partage d'expérimentation à l'école maternelle, est investi par l'ensemble des classes de l'école et ouvert sur le temps périscolaire. Les parents pourront s'inscrire avec leurs enfants à des ateliers proposés sur le temps des activités pédagogiques complémentaires (APC) le mercredi matin.

2.5

Le renforcement DE L'APPRENTISSAGE DES LANGUES VIVANTES

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Ouverture de **dispositifs d'enseignement renforcé**.
- Nouveaux **partenariats internationaux**.
- Développement de la **formation des enseignants**.

La priorité est mise sur le renforcement des compétences des élèves dans toutes les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie : anglais, espagnol, allemand, italien, chinois, portugais, russe, arabe, coréen, et par correspondance turc, japonais et polonais.

L'amélioration du niveau général des élèves s'appuie sur une démarche globale et collective à toutes les échelles et tous les niveaux de la scolarité, à travers différents dispositifs tels que :

- le renforcement de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire à travers l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante (**Emile**) dans **17 écoles de l'académie, dont 7 situées en REP+** à Montluçon,
- l'éveil à la diversité linguistique comme levier d'apprentissage inscrit dans le parcours de l'élève ;
- le déploiement des disciplines non linguistiques en langue vivante étrangère dans le premier et le second degré ;
- les dispositifs bilangue en 6^e dans 74 collèges de l'académie, plus **2 ouvertures à la rentrée (anglais/allemand aux collèges de Murat et d'Aigueperse)** ;
- les dispositifs d'enseignement renforcé :
 - l'enseignement facultatif de langues et cultures européennes (LCE) en collège ;
 - les **sections internationales** : 5 dans 4 écoles (anglais à Nestor Perret et Edgar Quinet à Clermont-Ferrand ; américain à Massillon à Clermont-Ferrand ; chinois à Edgar Quinet et Paul Bert à Clermont-Ferrand), en collège (anglais, chinois) et en lycée (anglais, chinois), avec **4 ouvertures à la rentrée 2023 en anglais** (collège La Charme à Clermont-Ferrand, collège St-Joseph et lycée Madame de Staël à Montluçon, lycée Simone Weil au Puy-en-Velay) **et une en espagnol** (Ambroise Brugière à Clermont-Ferrand) ;
 - au lycée général, le **baccalauréat français international (BFI)** dans deux lycées (anglais à Jeanne d'Arc, américain à Massillon) et 5 sections binationales (Abibac au lycée Jeanne d'Arc, Bachibac aux lycées Jeanne d'Arc à Clermont-Ferrand, Madame de Staël à Montluçon, Albert Londres à Cusset, Emile Duclaux à Aurillac) ;
 - les **sections européennes** en lycée professionnel (anglais) et en lycée général et technologique (anglais, espagnol, allemand, italien) ;
- la **généralisation du test Ev@lang collège en anglais** qui offre aux professeurs et aux établissements un outil de positionnement pour apprécier le niveau de maîtrise des élèves dans le cadre d'un test standardisé ;
- le renforcement de la formation des professeurs des écoles et des enseignants de discipline non linguistique (DNL) et la continuité dans la formation des professeurs de langues ;
- l'augmentation des mobilités virtuelles, individuelles et collectives à l'étranger des enseignants et des élèves, en s'appuyant notamment sur les plateformes européennes d'échange que sont eTwinning et Tele-Tandem et sur les **partenariats privilégiés de l'académie avec l'Allemagne, le Canada, l'Espagne, l'Italie, le Mexique, le Pérou, la Pologne et la Slovaquie**.

Si l'anglais est particulièrement visé, la synergie avec les autres langues favorisera une élévation du niveau général en langues vivantes : le plurilinguisme permet aux langues de se nourrir les unes les autres, les progrès dans l'une confortant les progrès dans une autre.



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

Théâtre interactif en anglais au collège Mortaix de Pont-du-Château

Afin d'améliorer l'apprentissage de l'anglais oral des élèves de 6^e en dehors de la salle de classe, un comédien professionnel anglophone viendra présenter une pièce de théâtre en anglais sous forme de trois sketches. L'objectif est de rendre l'apprentissage de l'anglais ludique et divertissant, en permettant aux élèves de participer sur scène et en les sollicitant constamment. Le spectacle est conçu pour être accessible à tous les élèves, quel que soit leur niveau d'anglais.

De surcroît, il offre un aperçu des coutumes anglaises et de l'humour britannique, proposant ainsi une véritable immersion dans le monde anglophone.

Budget alloué : 680€ pour les interventions extérieures (1 comédien anglophone pour 2 représentations devant 5 classes de 6^e).

Renforcer L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS



et des autres langues vivantes

Objectif

En 2025, **80 % des élèves** en fin de 3^e au niveau A2 du CECRL en anglais

MESURER ET POSITIONNER LES ACQUIS DES ÉLÈVES

- **Ev@lang collège** : test de positionnement d'anglais pour tous les élèves de 3^e
- **Des certifications** en allemand, en anglais, en espagnol, en italien et en arabe avec des organismes internationaux
- **Une attestation de langues vivantes** délivrée à tous les candidats au baccalauréat général et technologique

NOUVEAUTÉ
RENTREE 2023

FAVORISER LA PRÉCOCITÉ DES APPRENTISSAGES

- **Des parcours renforcés en langues vivantes étrangères** grâce à l'ouverture d'écoles bilingues (EMILE)
- **Le dispositif Accueil langues** dans le périscolaire pour proposer des activités artistiques, culturelles et sportives en langues vivantes
- **Des stages de formation** pour enseigner les disciplines en anglais

RENFORCER LES DISPOSITIFS LINGUISTIQUES AU COLLÈGE

- **Dispositif bilingue en collège**
- **Sections internationales** implantées dans des écoles et collèges relevant de l'éducation prioritaire
- **1^{re} édition du concours national *The more I say***, pour parler et écrire en anglais

NOUVEAUTÉ
RENTREE 2023

FAVORISER LA MOBILITÉ

- **Des postes d'assistants de langues vivantes étrangères** dans les écoles et les établissements
- **50 % des écoles et des établissements de chaque département** développant des projets avec les plateformes numériques d'échange eTwinning ou Tele-Tandem
- **Des écoles et établissements** labellisés Euroscol
- **100 % des collèges et des lycées** disposant d'au moins un partenariat avec un homologue étranger

Une **PLUS GRANDE** **OUVERTURE EUROPEENNE** **ET INTERNATIONALE**

A distance ou en présence, collectif ou individuel, l'échange international est source de motivation et de développement des compétences linguistiques, culturelles, sociales et cognitives.

La délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) travaille avec les établissements de l'académie pour exposer le plus possible les élèves à l'international.

Les contacts entretenus avec des partenaires européens et internationaux constituent des ressources privilégiées au service des projets des établissements.

Depuis 2021, dans le cadre de la région académique, la Dareic de Clermont-Ferrand travaille étroitement avec les Dareic des académies de Lyon et de Grenoble, au sein d'une délégation de région académique (Drareic). Les Dareic des trois académies mettent leurs contacts, leurs compétences et leurs ressources en commun pour plus d'efficacité.

Ce qui structure la démarche :

- **Erasmus+ et eTwinning** : ces programmes européens permettent aux élèves d'Europe de travailler ensemble sur des projets pluridisciplinaires à distance, et dans certains cas de se rencontrer ;
- **mobilité dans l'enseignement professionnel** : les bourses Erasmus+ du secteur « enseignement professionnel » permettent de financer les stages en Europe d'un nombre croissant d'élèves de la voie professionnelle et des BTS. Forts d'une expérience européenne, les élèves de l'enseignement professionnel arrivent mieux armés sur le marché du travail ou pour la poursuite d'études ;
- **les contacts et partenariats privilégiés avec des autorités éducatives dans de nombreux pays**, notamment en Allemagne, Espagne, Italie, Belgique, Pologne, Slovaquie, République tchèque, Finlande, etc.

En 2022/2023 :

- 289 groupes ou classes de collégiens et lycéens ont effectué un **séjour à l'étranger**, dont 66 dans le cadre d'un échange avec un établissement étranger partenaire ;
- ces voyages ont concerné **11 644 élèves**, soit 11,5 % des élèves du second degré (contre 15% en moyenne avant la pandémie) ;
- l'académie a enregistré **317 périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger** pour des élèves de l'enseignement technologique et professionnel ;
- environ **deux établissements sur trois** entretiennent des contacts avec au moins un établissement partenaire à l'étranger.

EXEMPLE DE PROJET EUROPÉEN

Dans le cadre du consortium Erasmus+ de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, le **collège Jules Ferry d'Aurillac** a organisé l'an dernier deux échanges internationaux.

Ces projets, financés en grande partie par la Commission Européenne, ont vocation à développer l'ouverture européenne de l'établissement. Il s'agit pour les professeurs de mettre à l'épreuve la capacité des élèves à s'adapter à un environnement nouveau, à améliorer leurs compétences linguistiques et à développer des valeurs de partage.

Engagé dans plusieurs projets Erasmus+ depuis 2019, le collège Jules Ferry vient d'obtenir une **accréditation Erasmus+** de 2023 à 2027. Cette accréditation permettra au collège de bénéficier chaque année de financements européens pour continuer de mener à bien des échanges d'élèves avec des écoles partenaires.



Pour les personnels de l'académie

Les contacts entretenus par les établissements et la Dareic alimentent le **développement professionnel des membres du personnel**, invités à observer et à réfléchir collectivement sur les pratiques éducatives observables lors de déplacements ou d'échanges avec des collègues étrangers, en Europe et au-delà.

La comparaison en éducation, **l'observation d'autres systèmes et les échanges de bonnes pratiques** constituent une forme désormais incontournable de professionnalisation pour toutes les catégories de personnels.

La Dareic informe les enseignants sur les **possibilités de formation, d'observation et d'emploi à l'étranger**, de longues ou courtes durées.



Trois élèves du lycée professionnel Amédée Gasquet (Clermont-Ferrand) en stage dans un EHPAD de Maribor, Slovénie - Avril 2023



Les élèves du lycée de Mauriac au travail avec leurs correspondants anglais de Hummersknott school (Darlington, County Durham) Février 2023

La poursuite DE LA FORMATION DE NOS PROFESSEURS

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2023

- **10 parcours de formation en ligne** pour les professeurs entrant dans le métier.
- La formation de **référents secourisme en santé mentale**.
- L'extension du **plan pHARe dans tous les lycées**.
- La formation de **référents dans chaque collège pour la découverte des métiers**.
- La mise en place d'une **formation des professeurs de la voie professionnelle au développement par leurs élèves des compétences du XXI^e siècle** (dispositif ProFAN Transfert).

L'EAFC (école académique de la formation continue des personnels) de l'académie de Clermont-Ferrand répond aux 6 axes nationaux de la formation continue de tous les personnels en les adaptant aux exigences et spécificités territoriales :

- incarner, **faire vivre et transmettre les valeurs de la République** et les principes généraux de l'éducation ;
- accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de **perfectionner les pratiques professionnelles** et de favoriser la réussite scolaire de tous ainsi que l'éducation tout au long de la vie ;
- piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement, d'éducation populaire et des sports ;
- accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation ;
- accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités pédagogiques et managériales ;
- **consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique**.

UNE FORMATION QUI FAVORISE L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

L'année scolaire 2023-2024 verra ainsi un renforcement des actions d'adaptation aux emplois proposés pour les contractuels enseignants, des actions de professionnalisation des jeunes enseignants et de la montée en puissance des actions de formation territorialisées. Cette année sera aussi celle de l'accompagnement du Pacte et de la poursuite des objectifs autour des savoirs fondamentaux.

TERRITORIALISATION DES FORMATIONS

Si la ville de Clermont-Ferrand est le siège de l'académie, une place féconde en projet et le lieu de rencontre des expertises, les 4 départements de l'académie et les territoires qui les composent doivent aussi être des pôles de formation. L'académie s'engage cette année sur la constitution d'un réseau de sites de formation au plus près des personnels et des établissements pour répondre aux besoins locaux. Personnels enseignants des 1^{er} et 2^d degrés, personnels d'éducation et personnels administratifs seront concernés.

RENFORCEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNELS CONTRACTUELS

L'action de formation des personnels néo-contractuels à la psychologie de l'adolescent, à la conduite de classe, à la pédagogie et à la didactique des disciplines monte en puissance cette année et des temps de formation anticipés s'ajoutent à l'action de professionnalisation déjà proposée l'an passé. Cette dernière permettait d'attribuer un accompagnateur chevronné à chaque personnel néo-contractuel et définissait un processus de suivi de ces nouveaux collègues. Il est à noter qu'une formation aux gestes qui sauvent leur sera proposée en amont de la rentrée, fin août 2023.

MISE EN PLACE DU PACTE

L'intelligence collective est une des forces de notre académie. Les personnels d'encadrement pourront dès cette année, dans le cadre d'ateliers de réflexions collaboratifs préparés par l'E AFC, mettre en commun leurs projets innovants et échanger sur des organisations remarquables.

La proposition de formations construites en fonction des besoins identifiés pour les individus et les collectifs restera une priorité de l'année 2023. Il s'agira de parcours, composés de modules, avec des modalités variées, et inscrits sur le temps long. Celui-ci est le plus propice à la montée en compétence des personnels.



3. Les valeurs de la
RÉPUBLIQUE :
une École
PROTECTRICE
et **ÉMANCIPATRICE**

COMBATTRE

LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

sous toutes ses formes

CE QUI CHANGE A LA RENTRÉE 2023

- Un **déploiement obligatoire de pHARe** dans 100 % des écoles, collèges et lycées.
- La désignation d'un **coordinateur harcèlement** dans chaque collège.
- Une mobilisation d'un **nouveau cadre réglementaire** permettant de changer d'école un élève auteur de harcèlement.

AGIR AU SEIN DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS

Généraliser pHARe dans les écoles, collèges et lycées

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux lycées à la rentrée 2023. Ainsi, **100 % des écoles et établissements devront mettre en œuvre ce programme.**

Il repose sur la mobilisation des équipes éducatives et des élèves :

- **une « équipe ressource »** est chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge des situations de harcèlement dans chaque circonscription du 1^{er} degré et dans chaque établissement du 2^d degré. Elle suit à cette fin une formation académique, consacrée notamment au repérage des faits d'intimidation et à leur prise en charge ;
- **une « équipe programme »** organise, dans chaque école, collège ou lycée, 10 heures d'apprentissage annuelles dont bénéficient tous les élèves du CP à la terminale, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales ;
- **des élèves ambassadeurs** de la lutte contre le harcèlement sont formés dans le 2^d degré. PHARe prévoit en outre la **participation des élèves à trois temps forts de prévention** au cours de l'année scolaire et l'organisation d'**ateliers de sensibilisation à l'attention des familles**. Le soutien financier accordé par le ministère à l'association EPE-IDF, partenaire du ministère qui opère la ligne d'écoute et de signalement 3020, sera augmenté à la rentrée 2023.

Mettre en œuvre un protocole d'actions contre le harcèlement

Un protocole national de traitement des situations, actualisé à la rentrée 2023 pour tenir compte des nouvelles mesures, est mis à la disposition des équipes sur la plateforme pHARe. Il accompagne les personnels dans le traitement des situations d'intimidation ou de harcèlement, du signalement de la situation jusqu'à sa résolution, avec un suivi fin et traçable. Le protocole articule notamment la méthode de la préoccupation partagée, à laquelle les équipes ressources pHARe sont formées, avec le signalement des faits aux services départementaux et au procureur de la République lorsque cela est nécessaire. **La mise en place immédiate de mesures de protection des élèves demeure la priorité des équipes éducatives.** Dans le 2^d degré, le chef d'établissement est tenu d'engager une procédure disciplinaire à l'égard du ou des auteurs.

FORMER L'ENSEMBLE DES ACTEURS À LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Aux niveaux national et académique

Tous les personnels de l'éducation nationale seront formés à la **gestion des situations de harcèlement entre élèves d'ici 2027.**

Pour y parvenir :

- **la formation de formateurs** sera organisée au 1^{er} trimestre 2023-2024 sur le harcèlement et le cyberharcèlement ;
- **un parcours de formation** sera mis à disposition des nouveaux professeurs **sur la plateforme e-Inspé**, coordonnée par Réseau Canopé ;
- un volet spécial harcèlement sera mis en œuvre dans le cadre de **la formation initiale des personnels de direction et d'encadrement** ;
- les académies poursuivent les formations prévues dans le cadre de pHARe.

Au sein des écoles et des établissements

L'établissement, l'école ou, le cas échéant, un groupe d'écoles devront devenir les lieux principaux de la formation à la lutte contre le harcèlement. Les personnels bénéficieront d'une formation de 6 à 9 heures avec l'appui des équipes ressources pHARe (et des coordonateurs harcèlement en collège). Un kit de formation adapté sera proposé pour faciliter la mise en œuvre des formations localement.

Non au harcèlement : les temps forts de l'année

- **Septembre-janvier 2024** : participation au prix Non au harcèlement.
- **9 novembre 2023** : journée nationale.
- **6 février 2024** : Safer Internet Day : lancement d'un mois de mobilisation pour un Internet plus sûr. Chaque école ou établissement doit obligatoirement participer à un de ces temps forts.

PILOTER LA POLITIQUE PUBLIQUE DU NATIONAL À L'ÉTABLISSEMENT

Un suivi fin de pHARe et des situations

Dans le cadre des politiques prioritaires du Gouvernement, **l'effectivité du déploiement de pHARe est suivie aux niveaux national, académique et départemental**, en lien étroit avec les préfets.

Des comités de pilotage présidés par le recteur permettent aux coordonateurs harcèlement académiques et départementaux de communiquer sur la mise en œuvre de pHARe et les situations en cours. Dans les académies et les départements, au moins un coordonateur est désigné à plein temps. Dans chaque département, une équipe départementale d'intervention constituée par le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) peut se déplacer dans les écoles et les établissements pour aider la résolution de situations complexes.

Un coordonateur harcèlement dans chaque collège

Les principaux de collège nomment dès la rentrée 2023 un coordonateur harcèlement parmi les personnels formés à la lutte contre le harcèlement. Il aura notamment pour mission d'appuyer le chef d'établissement dans le traitement et le suivi des situations et d'accompagner la mise en œuvre du plan de prévention du harcèlement à l'école (accueil des nouveaux élèves au cours de l'année, coordination des équipes pHARe, saisie des actions sur la plateforme, etc.). Une indemnité pour mission particulière (IMP) lui est allouée pour effectuer sa mission.

LA LUTTE CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT

La formation des élèves aux bons usages des outils numériques est assurée à travers :

- **pHARe**, qui propose des outils de sensibilisation sur la thématique du cyberharcèlement et mobilise la communauté lors du *Safer Internet Day* ;
- le déploiement du programme **Pix dès la 6^e** ;
- **l'éducation aux médias et à l'information**.

Majorité numérique

La loi du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne conditionne l'inscription sur les réseaux sociaux des mineurs de 15 ans à l'autorisation expresse de l'un des titulaires de l'autorité parentale.

Que fait l'École en cas de **HARCÈLEMENT ?**

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

RECUEIL DE L'INFORMATION

- **Via les interlocuteurs de proximité** : directeur d'école ou chef d'établissement, enseignants, coordonnateur harcèlement, ambassadeurs et équipe ressource pHARe
- **Via l'extérieur** : 3020, 3018, ligne académique, courrier, etc.

PREMIÈRES ACTIONS

- **Accueil des victimes**
- **Échanges avec les parents** des victimes
- **Mesures de protection**
- **Information des parents** des élèves impliqués

PRISE EN CHARGE

En cas d'intimidation

Par qui ?

L'équipe ressource pHARe

Comment ?

- Entretiens **avec les victimes**
- Entretiens **avec les élèves impliqués** (témoins et auteurs)
- Information régulière des **familles**

Au bout de 15 jours :

- si l'intimidation est terminée : veille active (victimes et élèves impliqués)
- si l'intimidation persiste : suite du protocole

En cas d'intimidation persistante ou de harcèlement

Par qui ?

L'**inspecteur** de l'éducation nationale et le **directeur** d'école ou l'**équipe de direction** de l'établissement

Comment ?

- **Signalement** de la situation :
 - à l'administration (académie, ministère)
 - au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale)
- **Traitement immédiat** de la situation :
 - Rencontres avec les personnes impliquées (victimes, témoins, auteurs, familles)
 - Mesures de protection de l'élève ou des élèves victimes
 - Mesures conservatoires
- En cas d'échec des mesures éducatives mises en œuvre et de risque caractérisé pour la sécurité ou la santé des autres élèves, **changement d'école de l'élève auteur** (1^{er} degré)
- **Sanctions disciplinaires** (dans le 2^d degré)
- **Accompagnement et suivi à long terme** des élèves concernés
- **Actions de sensibilisation** dans l'école ou l'établissement



FAIRE ADHÉRER

les élèves

À LA LAÏCITÉ ET AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2023

- La remise du **projet de nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC)** par le Conseil supérieur des programmes (CSP) pour une mise en œuvre à la rentrée 2024, avec un doublement du temps d'enseignement au cycle 4.
- La **formation spécifique des inspecteurs de l'éducation nationale et des conseillers principaux d'éducation (CPE)** en prolongement du Plan laïcité du 9 novembre 2022.

TRANSMETTRE LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ ET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE PAR LES ENSEIGNEMENTS

La pédagogie de la laïcité par les disciplines et des éducations transversales

L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et en tant que futur citoyen. Elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans notre Constitution, mais aussi de les aider à se forger un esprit critique. C'est en effet la condition du plein exercice de la citoyenneté par des individus libres, éclairés, dotés des mêmes droits et devoirs, et unis par la fraternité de la République.

Tous les enseignants contribuent à la pédagogie de la laïcité et des principes et valeurs de la République, à laquelle concourent l'ensemble des disciplines et des éducations transversales. Les chefs d'établissement et les corps d'inspection veillent à ce que cette dimension de transmission de la laïcité et des valeurs de la République soit systématique.

Une nouvelle ambition pour l'EMC à la rentrée 2024

Principes et valeurs sont nécessaires à la vie commune dans une société démocratique et en constituent le socle indispensable. C'est dans ce cadre que le ministère porte une nouvelle ambition pour l'EMC, afin qu'il réponde totalement aux grands enjeux et aux défis de notre Nation, mais aussi aux aspirations de la jeunesse. À l'automne 2023, le CSP remettra un projet de programme rénové d'EMC, pour une entrée en vigueur en septembre 2024. **L'horaire de cet enseignement sera doublé au cycle 4** pour passer à 1 heure par semaine. Le nouveau programme, qui concernera tous les niveaux d'enseignement, du CP à la terminale, s'attachera à transmettre les valeurs et les principes de la République qui fondent le pacte républicain, dans la continuité des programmes actuels. Le futur programme devra garantir pour les élèves :

- **l'appropriation des fondements de la devise républicaine** : la liberté, l'égalité, la fraternité ;
- **l'explication et la compréhension du principe de laïcité** comme le moyen de respecter la diversité des croyances, mais aussi de protéger de toute forme de prosélytisme ;
- **la transmission d'une conception de la citoyenneté** qui insiste à la fois sur l'autonomie du citoyen et sur son appartenance à la communauté politique formée autour des valeurs et des principes de la République, au premier titre desquels l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- **la connaissance du fonctionnement des institutions de la République et de l'Union européenne**, auxquels le passeport Educdroit contribue.

Le programme d'EMC s'enrichira de l'éducation aux médias et à l'information (EMI), qui concourt également à l'appropriation du principe de laïcité et des valeurs de la République. En effet, dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information, le développement de l'esprit critique est d'une impérieuse nécessité.

POURSUIVRE LA FORMATION DE TOUS LES PERSONNELS

Pour assurer la transmission du principe de laïcité et des valeurs républicaines, la formation obligatoire des personnels sera intensifiée. Plus de 300 000 agents ont déjà été formés depuis septembre 2021 par un réseau de presque 1 500 formateurs certifiés. **300 000 personnels le seront chaque année jusqu'en 2025**, pour que tous les agents soient formés. Près de 10 000 personnels de direction ont également reçu une formation à la suite du Plan laïcité du 9 novembre 2022. **L'ensemble des personnels de direction** (14 000 chefs d'établissement et adjoints) sera formé d'ici la fin de l'année 2023. S'inspirant de ce modèle, une formation adaptée aux besoins des **inspecteurs du 1^{er} degré et CPE** sera engagée à la rentrée. Enfin, 10 000 personnels ont suivi le parcours d'autoformation M@gistère « Faire vivre les valeurs de la République », qui reste à disposition de l'ensemble des personnels, et 150 personnels ont validé un diplôme universitaire qui leur permettra d'intégrer les équipes de pilotage académiques.

FAIRE VIVRE LA LAÏCITÉ PAR LES ACTIONS ÉDUCATIVES

Contribuer à faire vivre les principes et valeurs de la République et le respect d'autrui au sein de la communauté éducative, c'est utiliser tous les temps éducatifs et tous les espaces de la vie à l'École propices à la promotion et à l'exercice des principes et valeurs de la République. Les chefs d'établissement et les personnels peuvent engager les élèves dans les temps forts pédagogiques et éducatifs inscrits au calendrier, comme **la Journée de la laïcité à l'École de la République, le 9 décembre**, qui commémore l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905. Cette journée est l'occasion de mobiliser toute la communauté éducative dans des actions pédagogiques et éducatives, en créant une culture commune dans les écoles et les établissements du 2^d degré autour du principe républicain de laïcité. D'autres actions éducatives, concours scolaires, projets menés en partenariat avec des associations agréées, projets interdisciplinaires, permettent de faire vivre les valeurs de la République dans chaque établissement et pour chaque élève.

Faire respecter le principe de laïcité

L'action des **équipes académiques des valeurs de la République (EAVR)** auprès des écoles et établissements se poursuit afin de répondre concrètement aux atteintes signalées ainsi qu'aux demandes de conseil toujours plus nombreuses. Outre l'engagement de tous les personnels pour assurer le respect de la loi de 2004 sur l'interdiction des ports de signes et tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse, la laïcité sera réaffirmée dès la rentrée pour protéger les élèves contre le prosélytisme, les pressions sur les croyances ou les tentatives d'endoctrinement, de même que sera réaffirmé le caractère laïque des enseignements.

Généralisation du passeport Educdroit en classe de 3^e

Le passeport Educdroit est un nouveau dispositif construit en partenariat avec le ministère de la Justice. Il permettra aux élèves en fin de scolarité obligatoire d'**acquérir des savoirs juridiques fondamentaux** pour l'exercice de leur citoyenneté, notamment la compréhension de l'exercice de leurs droits et de leurs obligations ainsi qu'une première approche de la justice et du fonctionnement de l'État de droit.

Promouvoir L'ÉGALITÉ et lutter CONTRE LES DISCRIMINATIONS

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2023

- L'engagement des établissements dans le **label Égalité filles-garçons** fortement encouragé.
- La priorité donnée à la **lutte contre le harcèlement LGBTphobe**.
- Une **visite obligatoire** d'un lieu de mémoire et d'histoire organisée au cours de la scolarité.

CONSTRUIRE L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS À L'ÉCOLE : UNE NOUVELLE ÉTAPE

Le ministère poursuit son engagement en faveur de l'éducation contre les représentations stéréotypées, l'accompagnement de parcours de réussite pour les filles et les garçons et de choix d'orientation favorisant la mixité, ainsi que la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Un nouveau plan interministériel pour l'égalité femmes-hommes

Le 8 mars 2023, la Première ministre a présenté un plan interministériel 2023-2027 pour l'égalité entre les femmes et les hommes autour de quatre axes qui engagent chacun l'institution scolaire :

- **lutte contre les violences faites aux femmes ;**
- **santé des femmes ;**
- **égalité professionnelle et économique ;**
- **culture de l'égalité.**

Les mesures de ce plan renforcent le rôle essentiel que joue l'École dans la diffusion et la transmission d'une culture de l'égalité dans chaque situation d'apprentissage tout au long de la scolarité de l'élève. Pour susciter des vocations et palier la sous-représentation des jeunes femmes dans les filières scientifiques, le plan prévoit notamment **la mise en place d'objectifs cibles de mixité : 50 % de filles en enseignements de spécialité mathématiques et physique-chimie et 50 % de filles en option mathématiques expertes en terminale**. Il s'agit également de permettre à un nombre plus important de filles de s'engager dans des formations liées au numérique, en particulier par le choix de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques.

Poursuivre la démarche de labellisation Égalité filles-garçons

L'année 2022 a été marquée par le lancement de la première **campagne de labellisation Égalité filles-garçons**, dont l'objectif est une plus grande cohérence de la politique d'égalité à l'échelle de l'établissement scolaire et la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative autour d'une approche intégrée de l'égalité.

38 établissements ont été labellisés dans l'académie de Clermont-Ferrand dont 2 au niveau national (sur 23 labels délivrés).

D'ici 2027, l'ensemble des établissements du 2^d degré devra être engagé dans la démarche de labellisation.

Cette ambition se traduit, dans les académies, par un renforcement de la formation, notamment des référents égalité des collèges et lycées, ainsi que par l'accompagnement des établissements par les missions académiques.

L'ÉCOLE : UN LIEU DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE POUR LES ÉLÈVES LGBT+

Le nouveau plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023-2026), présenté le 10 juillet 2023, fait notamment de la lutte contre le harcèlement scolaire à caractère LGBTphobe une priorité pour l'institution scolaire. Le ministère se mobilise sur l'enrichissement des ressources à

destination des établissements, dans la perspective de mieux prévenir et répondre au harcèlement LGBTphobe. Des **adultes référents** au sein du personnel éducatif seront nommés dans chaque collège et lycée et pourront s'appuyer sur les observatoires de lutte contre les LGBTphobies dont se dotent progressivement l'ensemble des académies.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE

Le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026, présenté le 30 janvier 2023, comprend deux mesures phares.

Mieux former l'ensemble des personnels

Le renforcement de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine repose sur un effort de formation des enseignants et des personnels des écoles et des établissements scolaires.

Une journée de formation obligatoire permettra à l'ensemble des personnels de mieux répondre aux agissements discriminatoires à caractère raciste et antisémite.

Cette journée de formation apportera des connaissances pour comprendre la nature et la portée des actes racistes et antisémites afin de mieux prendre en compte leurs impacts, notamment sur les élèves et le climat scolaire. Un accent particulier sera mis sur les **apports juridiques pour aider les personnels** à mieux caractériser ce type d'agissements dont les formes sont très diverses et changeantes. Dans la perspective d'apporter une réponse rapide et efficace, des actions de prévention pourront également être mises en œuvre, en s'appuyant sur les ressources des programmes scolaires, mais également sur des initiatives éducatives telles que la participation à des concours ou à des initiatives conduites en lien avec des partenaires dans les champs de la mémoire, de la culture, de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ou du développement des compétences psychosociales (CPS). Le déploiement de cette mesure en académie s'appuiera sur un programme national de formation et la diffusion de différentes ressources, dont le **vadémécum Agir contre le racisme et l'antisémitisme**.

Organiser la visite d'un lieu d'histoire ou de mémoire

Les visites de lieux de mémoire ou d'histoire en lien avec le racisme, l'antisémitisme et l'antitsiganisme sont des pratiques déjà ancrées dans les écoles et les établissements scolaires, notamment dans le cadre de certains enseignements comme l'histoire-géographie. Cette mesure phare du plan vise à favoriser la transmission mémorielle d'événements constitutifs de notre histoire nationale comme la Shoah, l'internement des gens du voyage, l'esclavage, la colonisation ou l'immigration, mais également la compréhension de ces faits historiques. Plusieurs actions sont prévues pour accompagner le déploiement de cette mesure. Le ministère coordonnera les propositions des partenaires mémoriels mobilisés sur ces enjeux. Ces offres seront recensées dans l'application Adage et bénéficieront de la part collective du pass Culture. **Moment marquant et transformateur pour les élèves, la visite d'un lieu d'histoire ou de mémoire s'inscrit dans les apprentissages.** Les enseignants pourront s'appuyer sur des ressources d'accompagnement produites en lien avec les partenaires afin d'articuler ces actions pédagogiques aux programmes d'enseignement disciplinaires, notamment ceux d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique, et aux autres actions de prévention contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine.

L'académie de Clermont-Ferrand a signé une convention avec le Mémorial de la Shoah, étendue à deux lieux de mémoire présents sur son territoire : le centre culturel Jules Isaac à Clermont-Ferrand et le lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon.



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

1 rue de l'Égalité (collège La Vigière à Saint-Flour)

Visant à développer une culture de l'égalité et du respect mutuel au sein d'un collège situé en zone rurale, ce projet invite l'ensemble de la communauté éducative à questionner les interactions filles-garçons dans les espaces scolaires (en classe, au CDI, dans la cour de récréation, dans le car... par le biais d'observations et d'entretiens menés et mis en scène par une classe de 4^e dans le cadre des séances d'heure de vie de classe et d'un atelier théâtre, restitués ensuite à l'ensemble de la communauté éducative lors d'une représentation en fin d'année.

Mené pour la première fois dans l'établissement, ce projet mobilise les techniques d'investigation et de recueil de témoignages, l'écriture et la pratique théâtrale, qu'il place au service de l'éducation à l'égalité filles-garçons, du développement de l'expression orale et de l'amélioration du climat scolaire. Il s'agit à la fois d'une action pédagogique à destination des élèves et d'un temps de développement professionnel pour l'équipe projet, et plus largement l'équipe pédagogique, sur ces questions.

DÉVELOPPER L'ÉCO-CITOYENNETÉ

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2023

- Un **référentiel de compétences** relatif à la transition écologique permet l'identification des compétences EDD développées en classe et leur évaluation tout au long du cursus scolaire.
- L'**enseignement moral et civique** intègre les enjeux de la transition écologique et de l'écocitoyenneté.
- L'EDD est intégrée dans les démarches des **comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)**.
- L'affiche « **Mes 8 gestes pour la planète** » sera diffusée dans les écoles et établissements scolaires.
- Le **guide Agir pour la transition écologique** dans les écoles, collèges et lycées permettra de soutenir la démarche de labellisation E3D.

Chaque école/établissement scolaire est concerné par les enjeux du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité et les questions sociétales qu'ils induisent, qu'il s'agisse des composantes environnementales, sociales, économiques et culturelles. Ces lieux d'éducation constituent des terrains de formation et d'expérimentation pour les communautés scolaires et les futurs citoyens qu'ils abritent. L'éducation au développement durable (EDD) s'impose en tant que priorité, étayée par les programmes de toutes les disciplines et déclinée désormais à travers l'enseignement moral et civique (EMC). La valeur d'engagement que suscite l'EDD au sein des structures scolaires s'organise en une démarche globale E3D labellisée.

À l'aube de sa 10^e campagne de labellisation, l'académie de Clermont-Ferrand compte **503 écoles et 186 collèges et lycées labellisés**. Cela représente plus de 40% des écoles et 70% des établissements. Parmi eux, 197 sont engagés au niveau 3 (expertise), ce qui témoigne d'une réflexion aboutie dans une démarche systémique qui concerne tous les acteurs et s'ancre solidement dans le territoire.

DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES VALORISÉES DANS LE PARCOURS DE L'ÉLÈVE

Les compétences développées à travers cette éducation active et concrète ont toute légitimité à être identifiées et évaluées dans les progressions pédagogiques des enseignants, mais également dans la construction du parcours citoyen de chaque élève. Désormais éditées par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, elles concernent les élèves de l'école maternelle jusqu'à l'université. Ces compétences s'organisent autour de 4 domaines principaux :

- s'ouvrir à la complexité des thématiques de développement durable ;
- faire preuve d'esprit critique pour appréhender les problématiques de développement durable ;
- adopter un comportement éthique et responsable vis-à-vis de l'environnement et des sociétés humaines ;
- agir individuellement et collectivement pour construire un monde durable.

Deux collèges de l'académie (Anne de Beaujeu à Moulins et Georges Pompidou à Condat) ont créé sur fonds propres une option éducation au développement durable qui ménage un temps consacré spécifiquement au développement de ces connaissances et compétences. Cette initiative, portée par l'équipe éducative, est proposée aux élèves volontaires et est reconnue dans l'offre de formation des établissements.

LA FORMATION DES PERSONNELS

En tant que citoyens, les acteurs de l'École sont conscients de l'urgence des enjeux portant sur le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité. Pour autant, chacun en a une perception différente et la déclinaison éducative et pédagogique de ces défis s'avère parfois difficile. Le **plan académique de formation**, ouvert à tous les personnels, allie apports de connaissances scientifiques et sociétales, travail collaboratif et pratiques d'animation permettant une appropriation collective au sein de chaque communauté scolaire. L'accompagnement des démarches E3D se fait par des **formations délocalisées** en fonction des besoins identifiés au moment de la candidature à la labellisation en septembre. Enfin, à la demande des établissements, des **formations d'initiative locale** peuvent être organisées par l'EAFC et la mission académique à l'éducation au développement durable sur des thématiques ciblées.

LA PLACE DES ÉCO-DÉLÉGUÉS

Désormais élus dans toutes les classes de collège et de lycée, les éco-délégués sont également souvent présents dans les écoles. Véritables **ambassadeurs de l'EDD**, ils prennent toute leur place dans le pilotage et le choix des priorités que se fixe l'établissement. L'élargissement du CESCE leur donne une **place active dans les instances décisionnelles**, en relation avec les élus au conseil de vie collégienne ou lycéenne, les partenaires internes et externes à l'établissement, notamment avec les conseils municipaux, départementaux et régional des jeunes. Leurs actions ont vocation à être relayées par les **éco-délégués élus au CAVL**. Le prix de « **l'action éco-déléguée 2023** », concours instauré nationally depuis 2020, a vu arriver cette année en finale le **collège Teilhard de Chardin de Chamalières** pour son projet de végétalisation de la cour visant au bien-être individuel et collectif tout en favorisant la mixité des genres, sociale et générationnelle.

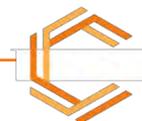


Parmi les nombreux partenaires de l'éducation nationale, les parcs naturels régionaux.

Véritables promoteurs de « l'école du dehors », ils initient des projets ouverts sur l'environnement, intégrant les dimensions artistiques, historiques, sociales et culturelles. Depuis leur création, des milliers d'élèves ont pu bénéficier de cette offre pédagogique locale permettant de contribuer à leur cheminement sur la voie de la citoyenneté. Le 22 septembre 2023, le **parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** signera le renouvellement de la convention l'unissant à l'académie de Clermont-Ferrand.

Le 12 octobre 2023, la maison du **parc Livradois-Forez** recevra la commission académique présidée par le recteur et le président du parc, afin de présenter le bilan annuel, les axes prioritaires et le cadre d'intervention de la politique éducative du territoire du Parc Livradois-Forez en faveur des scolaires.

L'urgence climatique et environnementale conduit chacun d'entre nous à réfléchir à ses choix et à s'impliquer dans les actions qu'il juge prioritaires et à sa portée. Le système éducatif a une responsabilité particulière dans la mise en place de dispositifs favorisant chez tous les élèves une sensibilité aiguisée aux questions climatiques et environnementales. Celle-ci se fonde sur **des connaissances scientifiques, des engagements, des réalisations de projets et la capacité à appréhender la complexité** croissante des questions de société qui traversent le monde contemporain.



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFOUNDATEUR

La fresque du climat au lycée Albert Londres (Cusset)

Objectif : généraliser la culture de l'E3D en développant la cohésion, le sentiment d'appartenance et le travail collectif auprès de tous les membres de la cité scolaire
Deux temps pour ce projet : un 1^{er} temps de formation de l'ensemble des personnels à la fresque du climat, une généralisation auprès de tous les élèves entrants (2^{de} générale, technologique et professionnelle, 1^{ère} année de CAP et 3^e prépa métiers)



<https://www.ac-clermont.fr/des-initiatives-locales-pour-ameliorer-la-reussite-des-eleves-et-reduire-les-inegalites-scolaires-126092>

EDURÉNOV



le programme de la Banque des Territoires

EduRénov est un programme d'accélération de la rénovation énergétique du bâti scolaire. Il propose une démarche collaborative nouvelle entre acteurs publics et privés pour simplifier, structurer et valoriser les opérations de rénovation.

D'ici 2027 :

Objectifs

- **10 000 établissements scolaires** rénovés
- **40 % d'économie d'énergie** minimum

QUELS FINANCEMENTS ?

→ **50 M€** de crédits d'ingénierie sur 5 ans pour accompagner les collectivités à concevoir et réaliser leurs projets

→ **2 Mds€** de financements en « intracting » ou en prêts sur fonds d'épargne sur 25 à 40 ans

CALENDRIER



5 LEVIERS DE RÉALISATION

En tant que partenaire de la Banque des Territoires, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse entend mobiliser plusieurs leviers :

- 1. Participer** à la rédaction d'une charte nationale pour la rénovation des écoles puis suivre et évaluer l'avancement du plan
- 2. Rédiger** guides et référentiels de rénovation et d'accompagnement des usagers dans la mise en œuvre de la sobriété énergétique
- 3. Identifier** les 10 000 écoles totems sur les territoires avec les acteurs locaux et valoriser les projets et réalisations exemplaires
- 4. Engager** le réseau des référents bâti scolaire sur la transition écologique
- 5. Développer** guides et ateliers de co-construction au programme de rénovation, de sensibilisation et formation aux éco-gestes, pour une meilleure appropriation du projet et intégration des enjeux pédagogiques relatifs à la transition écologique

+ D'INFOS

<https://www.banquedesterritoires.fr/batiments-scolaires-relever-le-defi-de-la-renovation-energetique> et auprès des directions régionales.

CRÉER les conditions DE L'ENGAGEMENT et FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

CE QUI CHANGE A LA RENTRÉE 2023

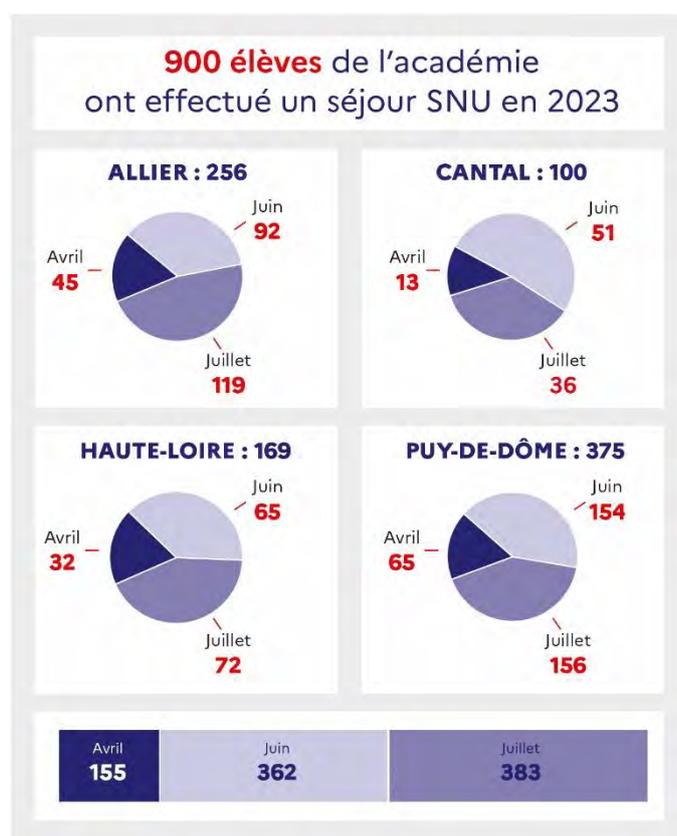
- Un nouveau label **Classes et Lycées engagés** pour reconnaître les projets pédagogiques autour de l'engagement : semaine de l'engagement, forums de l'engagement avec les partenaires, séjours de cohésion.
- Le **développement du SNU à titre individuel pour poursuivre l'engagement des 85 000 jeunes volontaires** âgés de 15 à 17 ans ayant déjà participé au SNU depuis son lancement en 2019.
- Un **renforcement du pilotage de la démocratie scolaire**, notamment par le suivi du nombre de conseils de la vie collégienne et de conseils de la vie lycéenne dans les académies.
- Le dispositif du **Parlement des enfants étendu** aux élèves de 6^e.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Le décret n° 2023-69 du 6 février 2023 institue un délégué général au service national universel, sous l'autorité des ministres chargés des armées, de l'éducation nationale et de la jeunesse, dont la mission est de contribuer à l'organisation de la phase d'engagement volontaire des jeunes et de préparer l'extension du SNU.

La poursuite du SNU volontaire

Jalon dans le parcours de chaque jeune vers la citoyenneté, le SNU renforce leur engagement au service des autres et de la Nation. Il s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans et a pour objectifs de **renforcer la résilience de la Nation, développer la cohésion nationale** et promouvoir une culture de l'engagement. Il s'articule autour d'un séjour de cohésion en hébergement collectif et d'une phase d'engagement sous différentes modalités (mission d'intérêt général, engagement plus long dans le cadre des formes de volontariat existantes). **Près de 90 000 volontaires ont déjà participé** à une des 11 sessions de cohésion du SNU organisées depuis 2019. Ces séjours de cohésion seront de nouveau proposés pendant les vacances de l'année scolaire 2023-2024. Les inscriptions seront ouvertes à l'automne sur le site www.snu.gouv.fr



La création d'un nouveau label Classes et Lycées engagés

À la rentrée 2023, **une nouvelle labellisation** viendra accompagner et valoriser la dynamique que de nombreux établissements mènent d'ores et déjà **pour favoriser l'engagement**. Les Classes et Lycées engagés développeront, au niveau de la classe de 2^{de} et de la première année de CAP, un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens des lycées et, en tout premier lieu, dans l'enseignement moral et civique et le parcours citoyen.

La labellisation sera définie en fonction de la thématique du projet de classe selon les dominantes suivantes : **défense et mémoire, sport et Jeux olympiques et paralympiques, environnement, résilience et prévention des risques**. Le label Classe engagée sera attribué aux classes de 2^{de} et de première année de CAP par un comité académique en fonction de critères pédagogiques. Le label Lycée engagé pourra aussi être attribué à des établissements qui **feront de l'engagement un axe central de leur projet d'établissement** et comporteront au moins deux Classes engagées.

L'intégration du séjour de cohésion du SNU sera un des piliers du projet pédagogique de la classe engagée. Il permet aux élèves de découvrir des formes variées d'engagement, de **faire l'expérience de la cohésion, de vivre les valeurs de la République**, et d'acquérir les connaissances et les réflexes utiles face aux risques et menaces, de découvrir des formes variées d'engagement. Un budget spécifique est dédié à la réalisation du projet et un référent engagement en coordonne la mise en œuvre dans l'établissement. L'appel à projets Classes et Lycées engagés a été diffusé à tous les lycées le 29 juin 2023. Les établissements déposent leur candidature en ligne jusqu'au 20 octobre 2023.

Les semaines de l'engagement

Du 18 septembre au 7 octobre 2023, les collégiens et les lycéens sont **sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes**, dans et hors de l'établissement, à travers les **élus des conseils de vie collégienne et lycéenne (CVC et CVL)**, les associations, le service civique et le SNU. Les semaines de l'engagement précèdent la **semaine de la démocratie scolaire**.

ACCOMPAGNER LE RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT CITOYEN DES ÉLÈVES

L'École comme lieu d'apprentissage des règles démocratiques

L'établissement scolaire est **le premier lieu d'apprentissage et d'expérience des règles de la vie démocratique et des droits et devoirs** attachés à l'exercice de la citoyenneté. Les formes d'engagement offertes aux élèves sont très nombreuses dans les établissements : délégués de classe, éco-délégués, ambassadeur pHARe, journaliste d'un média scolaire, jeune officiel UNSS, membre du foyer socio-éducatif au collège ou de la maison des lycéens, tuteur ou mentor.

Ces enjeux (participation, représentation, reconnaissance de l'engagement) doivent être mis en avant, en lien avec le renforcement de l'enseignement moral et civique ou au travers des actions éducatives mises en œuvre, comme des concours académiques et nationaux, destinés à **familiariser les élèves aux grands principes et fondements de notre République** et à les initier à leur rôle de futurs citoyens en lien avec les partenaires institutionnels. C'est le cas par exemple du Parlement des enfants (élargi aux élèves de 6^e à partir de la rentrée 2023) ou du concours Découvrons notre Constitution.

Un renforcement du pilotage des instances représentant les élèves

Véritables indicateurs de la vitalité de la démocratie scolaire en établissement, **les instances représentant les élèves feront l'objet d'un accompagnement** et d'un pilotage renforcés en académie. Un engagement citoyen riche et dynamique dépend aussi de la bonne mise en œuvre des élections et de l'intérêt porté par les adultes dans les établissements à la prise en compte effective de la parole des élèves. **Dans cette perspective, il convient de se donner tous les moyens pour une représentativité de toutes les catégories de lycéens et de lycéennes au CVL**, notamment celles et ceux de l'enseignement professionnel. Ces instances constituent des laboratoires d'expériences démocratiques, dans lesquels se jouent des **enjeux de représentation et de participation de l'ensemble de la jeunesse**. Les élèves y sont mobilisés pour améliorer le fonctionnement des établissements et associés aux réflexions sur les grandes priorités fixées par le ministère, comme l'éco-citoyenneté, la citoyenneté numérique ou la lutte contre le harcèlement. Les échelons académique (conseil académique de la vie lycéenne) et national (conseil national de la vie lycéenne) de ces instances démocratiques ont aussi démontré tout leur intérêt et leur efficacité, notamment sur les questions d'organisation des examens ou lors du CNR « Notre école, faisons-la ensemble ».

Le SNU,

un engagement au service
des autres et de la Nation



Objectifs

- Renforcer la résilience de la Nation
- Développer la cohésion nationale
- Promouvoir une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

2 ÉTAPES

- **Séjour de cohésion** de 12 jours en dehors du département de résidence
- **Engagement volontaire** (mission d'intérêt général, Service civique, etc.)

7 THÉMATIQUES

- Défense, sécurité et résilience nationales
- Développement durable et transition écologique
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- Culture et patrimoine
- Activités physiques, sportives et de cohésion
- Autonomie, connaissance des services publics et accès au droit
- Découverte de l'engagement

NOUVEAUTÉ
RENTREE 2023

Création du label **Classes et Lycées engagés**

- L'intégration du séjour de cohésion du SNU est un des piliers du projet pédagogique de la classe engagée.
- Le séjour des volontaires est organisé autour d'un socle commun et du projet spécifique de l'établissement scolaire d'origine.

4 thématiques au choix pour le projet de chaque classe engagée

- Défense et mémoire
- Sport et Jeux olympiques et paralympiques
- Environnement
- Résilience et prévention des risques

L'éducation nationale, **premier organisme d'accueil de volontaires** dans le cadre du service civique

Le service civique consiste en un engagement volontaire de jeunes femmes et de jeunes hommes au service de l'intérêt général. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse offre des missions diversifiées dans les écoles, collèges et lycées pour contribuer à l'action éducative et participer aux dispositifs portés par le ministère. Cet effort collectif se traduit par 20 500 contrats agréés pour l'année scolaire 2023-2024.



4. Favoriser l'égalité
des **CHANCES**
et ouvrir sur de nouveaux
HORIZONS

RENFORCER

LA MIXITÉ

sociale et scolaire

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2023

- Des leviers pour renforcer la mixité sociale et scolaire.
- Une offre de formation plus riche dans les établissements les moins favorisés.

Les actions engagées pour renforcer la mixité confirment leurs effets positifs sur la composition sociale des établissements concernés et appellent désormais une mobilisation plus volontariste pour accentuer leur efficacité dans tous les établissements scolaires, publics et privés sous contrat. Un objectif clair a été fixé : accroître la mixité sociale de 20 % dans tous les établissements scolaires d'ici 2027.

DIVERSIFIER LA COMPOSITION SOCIALE DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

En modifiant les secteurs de recrutement

La délimitation équilibrée des secteurs de recrutement des élèves permet d'augmenter la mixité sociale entre les établissements. Les travaux relatifs à la sectorisation exigent de conduire des analyses fines des flux de recrutement des élèves et des éventuels phénomènes d'évitement. Au regard de **la responsabilité partagée des collectivités** compétentes en matière de sectorisation **et de l'éducation nationale**, responsable de l'affectation des élèves, une coopération étroite sera désormais systématique dans la détermination des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre (modification de l'offre pédagogique, mesures incitatives, prise en charge du transport scolaire, soutien aux élèves, dialogue avec les familles, etc.). À la rentrée scolaire 2022, **la sectorisation multi-collèges** a été mise en œuvre dans 41 départements répartis dans 25 académies et concernait 115 collèges. Cette constitution de **secteurs multi-collèges** sera recherchée partout dès lors qu'elle paraît localement pertinente et adaptée.

Quant aux **secteurs multi-lycées**, ils doivent être recherchés dans des centres-villes de grandes agglomérations, identifiés localement par les recteurs d'académie, en concertation avec les collectivités (communes et régions). Enfin, l'identification de collèges proches géographiquement mais éloignés socialement permettra d'objectiver les écarts de composition sociale qui peuvent être réduits en agissant de manière concertée et en accord avec tous les acteurs sur l'affectation des élèves.

En articulant mieux entre eux les dispositifs d'égalité des chances

Dès la rentrée 2023, les académies accentueront l'accueil et **l'accompagnement des élèves boursiers** dans tous les collèges et lycées favorisés. 300 établissements publics favorisés ont été identifiés pour augmenter significativement leur taux d'élèves boursiers. L'accompagnement de ces élèves pourra prendre la forme d'un **« contrat mixité »** par lequel l'établissement s'engagera à :

- renforcer les dispositifs existants tels que les Cordées de la réussite, le soutien, le tutorat/ mentorat, l'École ouverte, la mobilisation des fonds sociaux, etc. ;
- réaliser des actions de communication, d'accompagnement et de sensibilisation des familles et des établissements d'origine, y compris pour encourager les demandes de dérogation de la part des élèves boursiers avec, par exemple, un examen systématique des demandes de bourse dès le CM2 ;
- accompagner la mobilité des élèves scolarisés en éducation prioritaire, ou résidant dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) ou en territoires ruraux, avec la proposition d'intégrer des Internats d'excellence. La prime à l'internat destinée à tous les élèves boursiers hébergés en internat doit être systématiquement portée à la connaissance des familles.

En optimisant la procédure d'affectation

Les procédures d'affectation dans les formations contingentées seront harmonisées dans les régions académiques (classes à horaires aménagés, sections internationales, sections sportives, etc.). Pour ces formations qui ne relèvent pas des règles communes, il est demandé **d'inclure dès le départ le critère relatif à la valorisation de la mixité sociale dans la procédure de recrutement**. Les recteurs de région académique veilleront à l'application dans chaque territoire régional des modalités d'attribution de bonus dans le cadre des procédures d'affectation (poids du bonus boursier, existence d'un bonus IPS lié à la composition sociale du collège d'origine comme dans l'exemple de l'académie de Paris). **Ils garantiront la possibilité pour chacun des élèves visés par ces mesures de profiter, dans le cadre des règles décidées pour l'affectation des élèves, de l'offre de formation régionale.**

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS LES MOINS FAVORISÉS

Renforcer l'attractivité des établissements défavorisés en développant l'offre de formation constitue un levier puissant en faveur de la mixité sociale. Des déploiements ont déjà été menés et ont permis de réduire les inégalités.

Cette offre regroupe :

- l'implantation de **l'enseignement optionnel français et culture antique en 6^e** ;
 - l'ouverture de **classes à horaires aménagés, de sections sportives, de classes bi-langues** ;
- l'ouverture de **43 sections internationales à la rentrée 2022 et de 15 nouvelles sections à la rentrée 2023** en école, en collège et en lycée, qui sera poursuivie.



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

« Ambition et réussite au collège Charles Baudelaire (REP+) à Clermont-Ferrand : une classe... un projet » !

Mobiliser les élèves autour d'un projet de classe, de la 6^e à la 3^e, en équipe interdisciplinaire, permet de donner davantage de sens aux apprentissages, tout en prenant en compte la grande diversité des élèves. Grâce au financement du CNR éducation, une diversité de projets est proposée : arts et culture, neurosciences, médiation animale, bilangue anglais-espagnol, anglais renforcé, activités physiques de pleine nature, sciences, défense et valeurs de la République, éducation à l'image et aux médias, parcours avenir, Erasmus. Des modérateurs de classe seront également formés.

École Ferdinand Buisson et collège Gérard Philippe à Clermont-Ferrand.

Collaboration école-collège renforcée pour juguler l'évitement scolaire et inciter tous les élèves de l'école Ferdinand Buisson à poursuivre leur scolarité au collège Gérard Philippe.

Proposer 3h hebdomadaires de renforcement (maths, français, anglais) aux meilleurs élèves de l'école, hors temps scolaire, de 16h30 à 17h30 sur trois fin d'après-midi.

MOBILISER LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

Dans le respect du libre choix des familles, **l'enseignement privé sous contrat doit être pleinement associé à l'objectif de réduction des écarts de mixité sociale et scolaire**. Le plan d'action retenu prévoit notamment :

- la constitution d'une base de données publiques présentant les conditions d'accès aux établissements privés et **l'évolution de la mixité sociale et scolaire au sein des établissements privés sous contrat** ;
- le développement de **l'accueil d'élèves boursiers et d'élèves à besoins éducatifs particuliers** ;
- le développement de la pratique consistant à moduler les montants des contributions familiales en fonction des revenus des parents ;
- une différenciation plus systématique de l'allocation des moyens affectés par l'État afin de soutenir les établissements les plus mixtes ou s'engageant avec volontarisme dans cette démarche.

L'ensemble des réseaux et établissements seront associés à la démarche conduite au plus près des besoins. Les recteurs initieront un dialogue spécifique avec eux et les associeront à l'ensemble des travaux menés pour réussir la mixité sociale et scolaire dans tous les établissements.

Une instance académique de dialogue et de concertation sur la mixité sociale

Pour créer les conditions concrètes de ce nouvel élan en permettant l'information, la mobilisation et l'implication de tous les acteurs, **le recteur a installé le 11 juillet 2023 le conseil académique de la mixité scolaire**. Il permettra de partager des constats objectifs et de prévoir le déploiement d'actions nouvelles ou ayant déjà fait la preuve de leur pertinence.

Améliorer LA SCOLARISATION des élèves **EN SITUATION DE HANDICAP**

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2023

- **8144 élèves en situation de handicap seront cette année scolarisés en établissement scolaire** dans l'académie, dont 3161 élèves avec l'appui d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis).
- 4249 élèves sont accompagnés par un AESH.
- L'académie déploie **253 unités localisées pour l'inclusion scolaire** (127 Ulis école, 125 Ulis collège et 24 Ulis lycée).
- **1245 postes (équivalents temps plein) accompagnent les élèves en situation de handicap.**

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'école a relevé le défi de l'inclusion.

Lors de la Conférence nationale du handicap qui s'est tenue le 26 avril 2023, le Président de la République a réaffirmé sa priorité pour rendre l'école toujours plus accessible aux élèves en situation de handicap. Cette année scolaire 2023-2024 sera une année de continuité et de renforcement. Il s'agit de permettre à chaque élève d'avoir sa juste place à l'école.

RENFORCER LA DYNAMIQUE INCLUSIVE AU SERVICE DE LA SCOLARISATION DE TOUS

L'ambition d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves, qu'ils présentent ou non des besoins éducatifs particuliers, mobilise tous les acteurs de l'École sur l'académie. Rendre les apprentissages accessibles et développer les adaptations pédagogiques nécessaires sont les deux conditions pour construire une société inclusive, bienveillante et ambitieuse, dans le respect de la dignité de chacun.

Chaque année, les élèves à besoins éducatifs particuliers, qu'ils soient allophones, en situation de handicap, qu'ils présentent des troubles fonctionnels ou de santé, accèdent de plus en plus nombreux à un parcours de scolarisation de droit commun en établissement scolaire.

LE LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF, UN OUTIL PÉDAGOGIQUE AU SERVICE DU PARCOURS DE L'ÉLÈVE

Conçu pour tous les professionnels qui accompagnent l'élève dans sa scolarité (professeurs et chefs d'établissement, médecins de l'éducation nationale, professionnels des MDPH...), en lien étroit et direct avec les familles, le livret de parcours inclusif est une application numérique, qui vise à faciliter :

- la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations, dès l'identification d'un besoin éducatif particulier par l'enseignant, qui pourra s'appuyer sur une banque de données d'aménagements et d'adaptations mobilisables tout au long du parcours de l'élève en fonction de ses besoins ;
- la formalisation de ces différents plans et projets permettant d'organiser, en tant que de besoin, le recours à divers aménagements en association avec les familles ;
- la circulation d'information entre l'école et la MDPH via une interface dédiée.

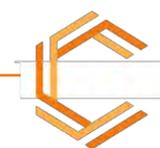
ACCUEIL ET ÉCOUTE DES FAMILLES, UN DIALOGUE RENFORCÉ

L'école inclusive se construit avec la communauté éducative. L'accès aux informations nécessaires doit se faire rapidement et simplement. **Dès la rentrée scolaire**, toutes les familles d'élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'un entretien d'accueil avec le professeur de leur enfant et, le cas échéant, l'AESH. Cet entretien est l'occasion de définir précisément les besoins de l'élève et d'échanger sur les moyens et les modalités de scolarisation et d'accompagnement qui seront mis en place par l'école.

En cas d'interrogations persistantes, les familles sont invitées à prendre contact avec la **cellule académique « Ma demande école inclusive »** au **04 43 57 21 91** ou par mél (mademande-ecoleinclusive@ac-clermont.fr).

L'académie a également créé un ensemble de ressources et d'outils accessibles à tous :

- une plateforme de réponses aux principales questions que se pose tout parent : [vers l'école pour tous, on vous accompagne](#). Cette plateforme dispose d'un annuaire des différents professionnels et interlocuteurs de proximité ;
- un [portail de ressources et de références](#) pour l'école inclusive à l'attention des enseignants, des AESH et des parents ;
- la [carte dynamique des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé](#) (PIAL) qui organisent la gestion des besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap sur un secteur regroupant écoles, collèges et, le cas échéant, lycées.



CONSEIL NATIONAL DE LA REFOUNDTION

Classe flexible et inclusive à l'école primaire de Charbonnières-les-Vieilles

Réaménager les classes pour rendre accessibles à tous les espaces de travail : assises et tables diversifiées (basses, hautes, assis/debout, duo, trio), cloisons et barrières mobiles, ilots, matériel mutualisé, meubles de rangement collectifs.

Acquérir du matériel spécifique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, présentant un trouble du neuro-développement, ayant des difficultés d'apprentissage ou présentant un handicap moteur : stylos lecteurs, lattes des nombres, compas Bullseyes, tableau bavard et mur sonore, tablettes à gel magnétique, fidgets (petits outils manipulables qui aident à focaliser l'attention), assises spécifiques stimulantes et calmantes, casques anti-bruit, minuteries, table couchette, lève-personne, bureaux ajustables.

UN PARTENARIAT FORT AVEC L'ARS EN FAVEUR DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

En Auvergne-Rhône-Alpes, où l'on recense aujourd'hui plus de 60 000 enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ou spécialisé, l'ARS et les trois rectorats de la Région académique ont depuis 2016 une convention spécifique entre leurs services, érigeant ainsi l'école inclusive comme priorité commune.

Une nouvelle convention, en cours de finalisation, sera signée dès septembre en y associant, en plus de l'ARS et des trois rectorats de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon, la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) pour l'enseignement agricole, acteur important dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap et sur le volet de l'insertion professionnelle.

La nouvelle convention prolongera et renforcera la dynamique engagée depuis 2016 notamment dans la poursuite de la coopération avec le médico-social.

Autisme, changeons la donne

La stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles de neuro-développement se compose de 5 engagements :

- remettre la science au cœur de la politique publique de l'autisme grâce la recherche ;
- intervenir précocement auprès des enfants ;
- garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes ;
- favoriser l'inclusion des adultes ;
- soutenir les familles.

Dans le cadre de la stratégie nationale, l'académie ouvrira à la rentrée scolaire :

- une unité d'enseignement élémentaire autisme ;
- un poste de professeur ressources repérage des troubles du neuro-développement (TND).

AMÉLIORER

les CONDITIONS

D'APPRENTISSAGE

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2023

- **Une extension progressive des Cités éducatives**, dans la perspective d'une généralisation à l'ensemble des quartiers de la politique de la ville (QPV).
- Dans chaque académie, au moins une Cité éducative préfiguratrice de **l'accueil prolongé au collège de 8 h à 18 h**.
- **Des dispositifs d'accueil et de scolarisation avant 3 ans**.
- **Une amplification du dédoublement des classes de grande section de maternelle** en éducation prioritaire.
- Un **renforcement des Vacances apprenantes** dans les QPV.

L'EXTENSION DES CITÉS ÉDUCATIVES

Un label d'excellence

Le label d'excellence des 208 Cités éducatives vise à lutter contre les inégalités de destin en rassemblant tous les acteurs agissant sur les enjeux éducatifs du quotidien des moins de 25 ans. C'est un programme de gouvernance partagée qui favorise l'émancipation collective et répond aux priorités déterminées par le territoire. Aujourd'hui, 1,2 million d'élèves bénéficient des actions mises en œuvre par les Cités éducatives, qui se déploient autour de 3 165 écoles, 509 collèges et 422 lycées engagés. 42 % des élèves scolarisés en éducation prioritaire relèvent du périmètre d'une Cité éducative.

Trois objectifs structurent la démarche des Cités éducatives :

- **conforter le rôle de l'École ;**
- **organiser la continuité éducative ;**
- **soutenir les ambitions des élèves.**

La démarche repose sur une alliance tripartite organisée autour du collège chef de file de la Cité éducative. Les dynamiques partenariales confortent les acteurs de l'éducation, les collectivités, les services de l'État, les associations et les parents pour qu'ils déploient davantage d'actions en faveur de la réussite scolaire des élèves et des jeunes.

La labellisation de nouvelles Cités éducatives

Dès l'année scolaire 2023-2024, de nouvelles labellisations de Cités éducatives interviendront à partir des **territoires identifiés comme portant des propositions autour d'une journée continue (8 h-18 h)**. Des labellisations pour les Cités éducatives existantes seront également renouvelées afin d'y intégrer les nouvelles mesures éducatives de Quartiers 2030.

L'ACCUEIL CONTINU ET PROLONGÉ DES COLLÉGIENS

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs des Cités éducatives, renforce la prise en charge pédagogique par les enseignants et met en place la continuité éducative pour tous les collégiens scolarisés en Cité éducative. Aussi, dès la rentrée 2023, à titre expérimental, la mesure qui vise à **renforcer la prise en charge des collégiens de 8 h à 18 h** se mettra en place **dans 30 Cités éducatives**. Il s'agit de favoriser la réussite des élèves en les aidant à faire leurs devoirs et à réviser, en améliorant leurs acquis et en confortant leur maîtrise des apprentissages fondamentaux dans le cadre du dispositif **Devoirs faits**. Cette prise en charge prolongée permettra également **d'élargir leurs centres d'intérêt**

via des ateliers éducatifs et culturels et de développer la pratique sportive. Les synergies et les complémentarités entre les projets existants seront systématiquement renforcées, permettant de mieux articuler les politiques éducatives locales. Le dialogue constant avec les collectivités territoriales permettra d'associer le tissu associatif local pour développer des offres périscolaires telles que les **deux heures de sport au collège.**

UNE SCOLARISATION CONSOLIDÉE EN MATERNELLE

La socialisation des enfants à partir de 2 ans

Cette politique devra trouver sa pleine expression par la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation avant 3 ans. Levier essentiel du **Plan maternelle** présenté en mai 2023, cette mesure permet d'assurer une transition de qualité entre la petite enfance et l'école, consolidant les apprentissages et renforçant la socialisation afin de développer les compétences sociales nécessaires à l'épanouissement et la réussite des très jeunes enfants.

Le dédoublement des grandes sections dans les réseaux d'éducation prioritaire

Prolongeant les actions déjà engagées, le dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire sera amplifié à la rentrée scolaire 2023 et achevé en 2024.

PLUS DE SOUTIEN PENDANT LES VACANCES APPRENANTES

À travers l'opération Vacances apprenantes, le ministère déploie plusieurs dispositifs : **École ouverte, Stages de réussite et Colos apprenantes.** Ceux-ci ont été enrichis et complétés afin d'assurer la consolidation des apprentissages et contribuer à l'épanouissement personnel et collectif des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels qualifiés. L'ensemble de ces dispositifs coordonnés s'adressent en priorité aux jeunes résidant en QPV ou scolarisés en éducation prioritaire et éducation prioritaire renforcée (REP/REP+) ainsi que dans les territoires ruraux. Les dispositifs relevant des Vacances apprenantes seront développés durant chaque période de congés scolaires, **et plus particulièrement en REP/REP+.**

La mixité sociale sera recherchée en proposant aux établissements hors éducation prioritaire de s'associer aux projets du collège tête du réseau d'éducation prioritaire qui porte l'action.



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFOUDATION

Classe flexible au collège Jules Verne à Montluçon

L'aménagement stimulant, adapté et inclusif de cette salle permet des pédagogies alternatives en 4^e, ainsi que davantage d'autonomie et de coopération, en rendant les élèves plus actifs et responsables. Cinq espaces sont différenciés mais tout reste modulable : une zone avec accès internet pour des recherches, une bibliothèque, un coin lecture et révisions, un espace aménageable selon les besoins pédagogiques de la séance, une zone de valorisation des productions des élèves. Le conseil départemental de l'Allier s'associe au CNR éducation dans le soutien à la réalisation de cette salle.

École primaire de Dorat : quand l'école du dehors nourrit le bien-être, fait germer l'esprit scientifique et nous fait grandir

Après s'être engagée dans des aménagements de classe flexible, nous poursuivons notre action en mettant en place l'école du dehors pour toute l'école : dans une démarche de développement durable, pratiquer des démarches scientifiques, des langages, adopter des comportements éthiques et responsables dans un esprit de confiance et de coopération dans des espaces naturels et culturels proches de l'école. En route pour la labellisation E3D.

Les Stages de réussite

Les Stages de réussite durant les vacances sont proposés aux élèves, de l'école au lycée, qui éprouvent des difficultés scolaires. Ils doivent permettre de **consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques**, ou de combler des lacunes en travaillant en petit effectif. La mise en place du Pacte enseignant permettra de les proposer dans toutes les écoles et tous les établissements de l'éducation prioritaire.

GARANTIR **AMBITION** ET **RÉUSSITE** en milieu rural

Dans la continuité des efforts engagés pour réduire les inégalités territoriales, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse continue d'impulser le déploiement de politiques publiques favorisant une meilleure prise en compte des réalités de chaque territoire, avec une attention renforcée en faveur des territoires ruraux. Les projets mis en œuvre par le ministère en faveur des ruralités sont renforcés par le plan France ruralités, annoncé par la Première ministre le 15 juin 2023, qui vise à garantir l'amélioration durable de la qualité du service public de l'éducation au sein de ces territoires grâce à plusieurs leviers éducatifs.

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales est le fondement de l'action engagée par l'État en matière éducative depuis 2017. Cette action volontariste s'est traduite tout d'abord par la priorité donnée au 1^{er} degré, avec l'abaissement à 3 ans de l'âge de l'instruction obligatoire et par l'engagement « 100% de réussite en CP » qui s'applique à tous les territoires de la République. Du 1^{er} degré jusqu'aux lycées, toutes les réformes engagées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse répondent à un seul et même défi : l'égal accès de tous à un service public d'éducation de qualité, offrant sur tout le territoire les mêmes opportunités de réussite à chaque enfant et chaque jeune, quels que soient son origine sociale et son lieu de résidence.

Les « territoires éloignés » posent à l'École un défi spécifique. Du fait de la dispersion de l'habitat et des équipements publics, de l'éloignement des opportunités de poursuite d'études et d'emploi, ou de la déprise démographique et des difficultés économiques, certains territoires ruraux et périphériques présentent des singularités qui appellent de la part de l'institution scolaire une réponse globale, construite avec les acteurs locaux et s'appuyant sur leurs richesses et leurs atouts.

Parce que les territoires ruraux ou éloignés ne constituent pas un ensemble homogène, la réponse du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse doit être élaborée au plus près des territoires, main dans la main avec les collectivités locales, en lien avec l'ensemble de la communauté éducative.

C'est l'objectif des **territoires éducatifs ruraux (TER)**, qui permettent de constituer un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un **projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.**

Chaque département de l'académie a présenté un projet de TER. Le recteur a signé les conventions en décembre 2021 avec le préfet, le président du conseil départemental, le président du conseil régional, le(s) maire(s), la CAF, le président de la Comcom.

Un **comité de pilotage départemental** fixe les orientations stratégiques du TER, en définit le plan d'actions, suit et évalue la réalisation des objectifs. Il coordonne l'ensemble des acteurs, veille à la bonne information des personnels et des familles ; et réajuste la stratégie et le plan d'actions pour l'année suivante. Un **comité académique de suivi** des TER présidé par le recteur a lieu une fois par an.

ALLIER : TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL « JALIGNY-SUR-BESBRE »

formé par les écoles et les établissements de Jaligny sur Besbre, Saint-Léon, Sorbier, Chavroches, Cindré, Tréteau, Trézelles, Varennes sur Tèche, Mercy, Chapeau, Saint-Voir, Thionne, Châtelperron et Liernolles (environ 4600 habitants).

3 axes stratégiques prioritaires :

- renforcer la visibilité du parcours de l'enfant et l'adolescent sur le territoire et le faire connaître ;
- enrichir le parcours de l'enfant et l'adolescent sur le territoire, nourrir son appétence et sa réussite en diversifiant les démarches pédagogiques et éducatives ;
- optimiser et sécuriser le parcours de l'élève, élargir son champ d'orientation, soutenir son ambition, diversifier ses choix.

CANTAL : TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL « DES HAUTES TERRES »

formé par les écoles et les établissements de Murat, Dienne, Laveissière, Neuvéglise-sur-Truyère, Paulhac, Roffiac, Saint-Flour, Talizat, Villedieu, Allanche, Massiac.

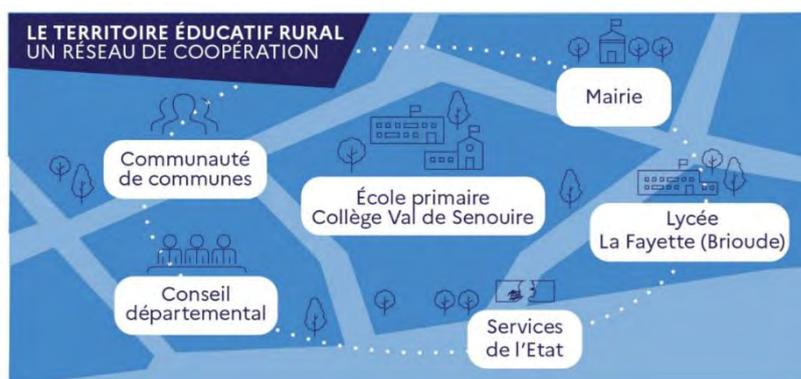
3 axes stratégiques prioritaires :

- développer l'ambition des jeunes (le campus connecté du lycée de Haute Auvergne peut offrir des perspectives de poursuite d'études dans le supérieur pour les jeunes du territoire Hautes Terres);
- créer un territoire éducatif et de formation en lien avec les ressources locales (réflexion innovante autour d'un « CAP 5 en 1 » sur le bassin d'éducation et de formation de Saint-Flour pour favoriser une qualification rapide et diversifiée, sécurisante et locale);
- développer un tiers lieu socio-éducatif de l'enfance au jeune adulte inséré (à l'étude sur Allanche).

HAUTE-LOIRE : TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL DE « PAULHAGUET »

A la rentrée 2023, le collège de Paulhaguet accueillera les élèves de la maternelle au brevet. La création de ce pôle éducatif favorisera :

- une dynamique pédagogique innovante autour du numérique éducatif et de l'ouverture linguistique et culturelle (le TER accueille le 1^{er} poste Emile 1^{er} degré de Haute-Loire);
 - la mutualisation des équipements pédagogiques, éducatifs, sportifs et périscolaires;
 - un passage en 6^e facilité (tous les élèves de cette classe bénéficieront d'un soutien renforcé aux apprentissages des savoirs fondamentaux);
 - l'ambition scolaire des élèves en travaillant leur orientation et le goût de la poursuite d'études;
 - un accompagnement des personnels afin de renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'École rurale.
- Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse accorde 30 000 € par année civile pour la réalisation des axes stratégiques du TER de Paulhaguet, dès 2022.



PUY-DE-DÔME : TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL « CHAVANON SANCY ARTENSE »

formé par les écoles, établissements et communes de Bourg-Lastic, Herment, Messeix, St-Julien-Puy-Lavèze, Verneugheol, Bagnols La Tour-d'Auvergne, Larodde, Picherande, Saint-Donat, Tauves, Aurières, Laqueuille, Nébouzat, Olby, Perpezat, Rochefort-Montagne, Saint-Bonnet-près-Orcival, Vernines, La Bourboule, Le Mont Dore, Saint-Sauves-d'Auvergne, Murat Le Quaire.

3 axes stratégiques prioritaires :

- développer l'ambition et les chances de réussite;
- accompagner chaque élève, en fonction de ses besoins, au sein de son parcours de santé et dans sa réussite scolaire;
- inscrire les parents dans une coéducation dès la petite enfance.

Une instance départementale pour mieux penser la carte scolaire

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse souhaite donner une visibilité à trois ans sur l'évolution de la carte scolaire dans les territoires ruraux, en associant systématiquement en amont les élus locaux au sein d'une instance départementale qui réunira État et élus.

Cette instance permettra de renforcer la cohérence des politiques publiques et de co-construire les meilleures réponses éducatives pour les territoires.

Installer la culture de L'ORIENTATION au cœur des **COLLÈGES ET LYCÉES**

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2023

- **La généralisation de la découverte des métiers au collège** : un dispositif qui permet aux élèves, de la 5^e à la 3^e, de découvrir les secteurs d'activité, métiers et pratiques professionnelles.
- **Un référent découverte des métiers** nommé et formé dans chaque collège.
- **Un guide à destination des professeurs principaux** de collège et de lycée qui précise les différentes dimensions de l'accompagnement à l'orientation.

Développer les compétences des jeunes en matière d'orientation, c'est leur permettre, progressivement, d'apprendre à mieux se connaître eux-mêmes tout en accédant aux savoirs nécessaires à la prise de décision et la formulation de premiers choix dès leur scolarité, et ensuite tout au long de leur vie. Cette démarche s'inscrit dans un cadre de valeurs d'égalité sociale et géographique qui doit déjouer tous les renoncements liés aux idées préconçues et aux stéréotypes de genre.

À partir de la classe de 5^e, jusqu'à la fin du collège, puis bien entendu au-delà, l'accent est porté sur la découverte d'un panel élargi de champs d'activités et de métiers, dans une dynamique intégrant des temps de rencontres, de témoignages, de visites et d'expériences collectives puis individuelles.

L'académie de Clermont-Ferrand s'est engagée dès l'année 2022-2023 dans l'expérimentation de cette démarche renforcée de découverte des métiers. À partir d'une ligne directrice commune, chacun des **24 collèges volontaires** a déployé à sa manière cet objectif, avec ses ressources, son environnement économique et ses partenaires de proximité :

Allier : Louis Pergaud (Dompierre-sur-Besbre), Victor Hugo (Le Donjon), Jean de la Fontaine (Saint-Germain-des-Fosses), Emile Mâle (Commentry), George Sand (Huriel).

Cantal : Haut Allier (Langeac), Gorges de la Truyère (Pierrefort), Raymond Cortat (Pleaux), Georges Bataille (Riom-es-Montagne).

Haute-Loire : Les Fontilles (Blesle), Le Monteil (Monistrol-sur-Loire), Jean Monnet (Yssingaux),

Puy-de-Dôme : Val d'Ance (Saint-Anthème), Jules Romains (Ambert), Jean Auguste Seneze (Arlanc), Lucien Gachon (Cunlhat), Alexandre Varenne (Olliergues), François Villon (Saint-Dier-d'Auvergne), Gaspard des Montagnes (Saint-Germain-l'Herm), Charles Baudelaire (Clermont-Ferrand), La Ribeyre (Cournon-d'Auvergne), Blaise Pascal (Clermont-Ferrand); De Verrière (Issoire), Champclaux (Chatel-Guyon).

À l'échelle nationale, académique et locale, un accompagnement a pu être proposé par les acteurs des services de l'information et de l'orientation, de l'Onisep, du pôle relation école-entreprise du rectorat, des comités locaux école-entreprises. Des propositions méthodologiques et pédagogiques variées ont pu être avancées.

Les partenaires des branches professionnelles, des chambres consulaires, de la Région Aura et d'associations ont également répondu présents pour réfléchir et avancer ensemble, ainsi que les Campus des métiers et des qualifications.

L'analyse et la mutualisation des expériences menées par les collèges expérimentateurs ont permis de nourrir la réflexion et de constituer des ressources qui pourront profiter à l'ensemble des collèges de l'académie dès la rentrée 2023 pour cette première année de généralisation progressive.

EXEMPLES DE COLLÈGES EXPÉRIMENTATEURS

L'équipe du **collège Victor Hugo -Le Donjon** (03), déjà très investie dans cette démarche, a développé son programme de découverte des métiers à partir de la 5^e en **partenariat avec le centre social** de la commune. Des heures de vie de classe augmentées ont été consacrées à élargir le champ des connaissances auprès de différents professionnels et entreprises. Le soutien de **tuteurs de l'association Chemins d'Avenir**s a également apporté sa contribution.

<https://www.larenaissancehebdo.fr/actualite-10353-le-donjon-des-professionnels-a-la-rencontre-des-eleves>

Le **collège Verrière d'Issoire** (63) a développé la découverte du monde professionnel en insistant sur les savoir être transversaux au monde scolaire et au monde de l'entreprise dans les différents métiers dès la 5^e et a engagé ses élèves de 4^e dans une participation aux **Master class de l'entreprise Constellium, en lien avec l'UIMM, proposant des journées complètes d'immersion.**

<https://verriere-issoire.ent.auvergnerhonealpes.fr/l-etablissement/actualites-publiques/master-classe-en-partenariat-avec-l-entreprise-constellium-9197.htm>

Des **collèges du bassin d'Ambert** (63) ont organisé leur projet avec leur comité local École-Entreprises et bénéficié du **soutien d'une chargée de mission Territoires d'Industrie**, de leur communauté de commune et notamment de l'association 100 000 entrepreneurs pour proposer à leurs élèves un programme composé de témoignages, d'observations, de séances de découverte et même d'un escape game.

Une formation des professeurs leur a également permis d'approfondir leurs connaissances sur le tissu des entreprises de leur territoire pour mieux sensibiliser les élèves.

https://www.lamontagne.fr/ambert-63600/actualites/des-professeurs-et-principaux-de-colleges-du-livradois-forez-decouvrent-des-entreprises-du-secteur-d-ambert_14278560/

Conforter le **mentorat**

Les établissements de l'académie de Clermont-Ferrand sont sensibilisés aux stratégies qui permettent de développer l'ambition des élèves en les aidant à ouvrir le champ des possibles et les incitant à dépasser leurs craintes et leurs idées préconçues. Le mentorat fait partie des stratégies reconnues pour leur efficacité, offrant aux jeunes **soit une possibilité d'identification, soit un autre regard**, différent et complémentaire de ceux de l'entourage scolaire ou familial, sur l'avenir professionnel.

Selon les besoins et les profils des établissements et des élèves, les équipes font appel à des associations reconnues et s'inscrivant dans les cadres de l'**opération « Un jeune, un mentor »** afin de proposer aux jeunes volontaires, en accord avec leur famille, de bénéficier de l'accompagnement d'une personne dont le parcours et l'expérience peuvent être inspirants.

Ces mentors ou parrains et marraines sont également aptes à **prodiguer des conseils méthodologiques ou faire profiter de leur réseau professionnel.**

Certaines associations sont spécialisées et s'intéressent aux **jeunes de milieu rural** (Chemins d'Avenir) **ou de zones d'éducation prioritaire**. D'autres encore visent à lutter contre les stéréotypes de genre et viennent **encourager les filles** à investir des champs de formation et d'activité professionnelle dans lesquels elles sont moins représentées (Capital Filles...).

D'autres sont plus axées sur l'**enseignement technique** comme l'AFDET (Association Française pour le développement de l'enseignement technique) disposée à proposer des mentors à des jeunes fragilisés par leur situation sociale ou géographique.

Des associations comme Un Avenir Ensemble ou encore L'envol ou Télémaque viennent **apporter un appui sur un temps plus long à des élèves repérés pour leur mérite** et leur besoin de soutien.

Mentorat et tutorat peuvent également s'inscrire en renfort dans le cadre des **Cordées de la Réussite** qui proposent de développer le lien entre des établissements scolaires et leurs jeunes volontaires et repérés à partir de la 4^e et des formations de l'enseignement supérieur dites « Têtes de cordées ».



5. Faire du **LYCÉE**
PROFESSIONNEL
un choix d'avenir

Un meilleur ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉENS

CE QUI CHANGE A LA RENTRÉE 2023

- Pour tous les élèves de la voie professionnelle : **une gratification pour les périodes de stage**
- Des moyens pour **enseigner les savoirs fondamentaux en effectifs réduits**.
- **Un choix d'ateliers optionnels** pour les élèves en fonction de leurs goûts et de leur motivation.
- **Une prévention du décrochage renforcée** pendant et après le lycée.
- **Un accompagnement des élèves par des partenaires extérieurs** pour mieux réussir leur insertion professionnelle.

GRATIFIER LES PÉRIODES DE STAGE

Parce que le lycée professionnel de demain doit mieux accompagner les élèves, les périodes de stage seront gratifiées dès la rentrée 2023. Cette mesure concernera tous les lycéens qui préparent un diplôme professionnel de niveau secondaire.

- **50 €** par semaine en première année de CAP ou en 2^{de} de baccalauréat professionnel ;
- **75 €** en seconde année de CAP ou en 1^{re} de baccalauréat professionnel ;
- **100 €** en terminale de baccalauréat professionnel.

Un élève de lycée professionnel pourra donc recevoir jusqu'à 2100 € de gratification sur un cycle de trois années de formation en baccalauréat professionnel.

Proposer une **éducation financière**

Le passeport Éducfi, initialement proposé aux collégiens, se déploie désormais au lycée. Il permettra aux lycéens professionnels de mieux appréhender la gestion de leur gratification de stage et d'avoir une meilleure compréhension économique, budgétaire et financière de leur environnement professionnel.

ADAPTER LE PARCOURS AU PROFIL DE L'ÉLÈVE

L'acquisition des savoirs fondamentaux pourra être réalisée en **classes réduites en seconde professionnelle** afin de corriger les fragilités des élèves révélées par les tests de positionnement effectués à l'entrée au lycée. Dans les établissements volontaires, les lycéens professionnels auront également l'opportunité de bénéficier de **choix d'options**.

METTRE EN PLACE UNE ANNÉE DE TERMINALE SUR MESURE

L'année de terminale sera repensée pour s'adapter au projet de chaque élève afin d'obtenir un diplôme, d'accéder à l'emploi, ou poursuivre ses études. Elle permettra au lycéen :

- **de disposer d'un accompagnement personnalisé ;**
- **de choisir le parcours qui lui correspond :**
 - durée des stages augmentée de plus de 50 % (soit 4 semaines supplémentaires de stage) pour ceux qui envisagent une insertion dans l'emploi dès l'obtention du diplôme,
 - 4 semaines de cours intensifs pour ceux qui souhaitent poursuivre leurs études après le diplôme.

MULTIPLIER LES POSSIBILITÉS D'ACCOMPAGNEMENT POUR TOUS LES DÉCROCHEURS

3 nouveaux dispositifs seront mis en œuvre pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée :

- le dispositif **Tous droits ouverts pour le décrocheur en lycée professionnel** ;
- le dispositif **Ambition emploi pour le décrocheur post-lycée professionnel** ;
- le **Parcours de consolidation pour les étudiants en risque de décrochage ou d'échec en BTS**.

OUVRIR LE LYCÉE PROFESSIONNEL AUX PARTENARIATS EXTÉRIEURS

La réforme devra permettre de mieux préparer l'insertion professionnelle des jeunes grâce à des partenariats extérieurs.

Pour exemple dans notre académie :

- le projet **Avenir Pro**, développé en partenariat avec l'Éducation nationale et Pôle Emploi, a été déployé **dans 5 établissements** durant l'année scolaire 2022-2023 ;
- le **Projet Ptech** vise à encourager l'égalité des chances, en permettant aux jeunes de tous horizons de développer les compétences nécessaires aux métiers de demain, dans le secteur des nouvelles technologies. Des élèves bénéficient en ce sens d'un mentorat en partenariat avec le groupe Michelin ;
- le partenariat entre l'académie et ORA (**Objectif Réussir l'Apprentissage**), collectif de 4 associations de mentorat, permettra de renforcer l'accompagnement des jeunes en apprentissage.

Nous poursuivons dans cette même voie la contractualisation de nos partenariats en académie et région académique au travers de la signature de nombreuses conventions cadres.



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

Le projet « Second souffle » du lycée professionnel Raymond Cortat à Aurillac.

Afin d'aider les lycéens dans le mal-être, des ateliers de relaxation/sophrologie et des espaces-temps de paroles seront animés par des partenaires médico-sociaux. Un programme d'accueil et de médiation grâce à un Chien d'Assistance à la Réussite Scolaire sera également mis en œuvre afin de fluidifier les relations inter-personnelles et de donner davantage de sens à certains projets, en commerce, soins à la personne et animation. Enfin un espace de détente et de bien-être sera spécifiquement aménagé et équipé à cet effet pour les lycéens. Le conseil régional soutient largement ce projet global au service de la santé mentale des élèves et de leur réussite ; le CNR éducation contribue également à son financement.

Une **REVALORISATION** pour toute l'équipe éducative et le **PACTE** au service des élèves

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2023

- **Une revalorisation sans précédent** de tous les professeurs, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, qui bénéficient d'une hausse inconditionnelle de rémunération de **125 à 251 € nets par mois**, quels que soient leur corps, leur statut ou leur ancienneté.
- Le Pacte : des moyens nouveaux pour réussir la réforme des lycées professionnels.
- **Une formation spécifique pour les personnels de direction** nouvellement nommés en lycée professionnel.
- Une **offre de formation** renouvelée des professeurs en lycée professionnel.

VALORISER L'ENGAGEMENT DES PROFESSEURS

Le lycée professionnel accueille souvent un public fragile, jeune et hétérogène, qui connaît des difficultés plus importantes que le reste des lycéens. C'est pourquoi la réforme permettra aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.

À compter de la rentrée, les professeurs du 1^{er} ou du 2^d degré pourront s'engager volontairement dans la réalisation de nouvelles missions pour améliorer le service public de l'éducation et répondre aux besoins des élèves.

Au lycée professionnel, ces nouvelles missions, réalisées sur la base du volontariat, permettront de mieux soutenir l'élève et parer à ses difficultés, mieux soutenir l'élève et son projet, mieux soutenir le lien de l'établissement avec son tissu économique.

En complément de la revalorisation de tous les professeurs à la rentrée 2023, chaque professeur en lycée professionnel pourra prétendre à une valorisation salariale pouvant atteindre 7500 € bruts par an, avec des missions adaptées au déploiement de la réforme des lycées professionnels.

Elles seront mises en œuvre au travers du Pacte enseignant.

REPENSER LA FORMATION DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Pour une meilleure connaissance de l'enseignement professionnel, à compter de la rentrée scolaire 2023, tous les chefs d'établissement et leurs adjoints nouvellement affectés en lycée professionnel bénéficieront d'une formation spécifique.

De plus, tous les chefs d'établissement et adjoints des lycées professionnels déjà en fonction pourront également bénéficier de temps de formation et d'échange dédiés aux méthodes de conduite du changement, de direction de projet et d'animation d'un collectif.

La formation des professeurs en lycée professionnel sera renouvelée afin de leur permettre de répondre aux besoins nouveaux, en lien avec l'évolution de la carte des formations, se former en entreprise ou dans un campus des métiers et des qualifications, disposer d'une « trousse des compétences sociales et comportementales ».

Pour l'académie, les actions du plan de formation qui ont été réalisées lors de la mise en œuvre de la Transformation de la Voie Professionnelle vont se poursuivre par un accompagnement au plus près des établissements et de leurs besoins. Après une action sur les processus d'apprentissage et les pratiques pédagogiques, les enjeux de la formation de l'ensemble des enseignants des lycées professionnels seront centrés sur cette notion de construction des parcours d'élèves et sur l'accompagnement de leur projet, qu'il s'agisse de s'insérer dans la vie professionnelle ou de poursuivre leurs études.

Groupe de missions dans l'arrêté	Missions	Durée	Libellé des missions associées dans l'arrêté
Prise en charge d'élèves	Remplacement de courte durée	18 h	Remplacement de courte durée
	Intervenir auprès de petits groupes d'élèves selon les besoins et difficultés (troubles dys, handicaps, difficultés dans les enseignements généraux)	24 h	Enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits
	Permettre aux jeunes une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'options (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie, etc.)	24 h	
	Intervenir dans des parcours de consolidation en STS pour augmenter les chances de réussite des étudiants fragiles	24 h	Enseignement et accompagnement dans les périodes post-bac professionnel
	Enseigner dans les spécialisations professionnelles	24 h	
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite/École ouverte	24 h	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite/École ouverte
Intervenir dans le cadre de la découverte des métiers en 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e	24 h	Intervention dans le cadre de la découverte des métiers	
Participation aux missions d'innovation pédagogique	Coordonner, prendre en charge et mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants (dont CNR Éducation)	forfait	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique
Missions d'accompagnement et d'orientation des élèves	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	forfait	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers
	Coordination du dispositif de la découverte des métiers	forfait	Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e
	Tutorer un groupe d'élèves en tant que professeur référent	forfait	Accompagnement des élèves en difficulté
	Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel	forfait	
	Accompagner les jeunes en année terminale avant, pendant et après le dispositif d'accompagnement personnalisé de Pôle emploi	forfait	Accompagnement vers l'emploi
	Accompagner après l'année terminale des jeunes ni en emploi ni en formation dans le cadre du dispositif Ambition emploi	forfait	
	Lien établissement-entreprise (formation des tuteurs de stage, bureau des entreprises)	forfait	

DAVANTAGE DE MOYENS

et de marges de manœuvre pour les **CHEFS D'ÉTABLISSEMENT**

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2023

- **Un bureau des entreprises** installé dans chaque lycée professionnel.
- **Du mentorat** pour les élèves.
- **Un travail de transformation de l'offre de formation** des lycées.

Le déploiement du Pacte permet d'impulser et favoriser les démarches de projet autour de la politique de l'établissement, pour accompagner la réforme des lycées professionnels.

La console « Orion », qui vise à faciliter la prise de décision sur la base de données croisées (telles que les effectifs, taux de pression, taux de remplissage, taux de réussite, poursuite d'études, insertion, valeur ajoutée...) sera progressivement mise à disposition des établissements afin qu'ils puissent participer aux réflexions de transformation de la carte de formation sur les territoires.

L'évolution de la carte des formations reposera sur l'analyse dans chaque territoire des besoins de l'économie et des parcours de formation à proposer aux élèves. Chaque lycée professionnel y sera impliqué et y associera son écosystème.

La transformation de l'offre de formation professionnelle est travaillée dans une logique de réseau d'établissements. Les Campus des Métiers et des Qualifications représentent une modalité efficace pour coopérer et pour rayonner. En complément, le label « lycée des métiers » est renouvelé.

CRÉATION D'UN BUREAU DEDIE À LA RELATION AUX ENTREPRISES DANS CHAQUE LYCÉE

Pour répondre aux grands défis de notre économie, un bureau dédié à la relation aux entreprises sera créé dans chaque lycée dès la rentrée 2023.

Pour notre Académie, ce sont 33 établissements concernés qui bénéficieront dès la rentrée de la mise en place d'un bureau des entreprises, et plus de 20 ETP déployés sur les missions de responsable de bureau des entreprises.

Le bureau des entreprises en 5 missions

- 1. L'appui aux enseignants et formateurs** dans les interactions avec le monde professionnel.
- 2. La mise en place d'actions conjointes** entre le lycée, le monde professionnel et les acteurs locaux.
- 3. Une ressource pour trouver et réussir des stages**, périodes de formation en milieu professionnel et alternances de qualité.
- 4. Le développement du sentiment d'appartenance au lycée** professionnel et d'un réseau des anciens élèves.
- 5. Le suivi des réussites de parcours** professionnel et d'insertion de chaque personne formée dans l'établissement.

DES MENTORS POUR LES LYCÉENS PROFESSIONNELS

Cette rentrée scolaire est également l'occasion de lancer de nouveaux dispositifs sur le mentorat, grande cause nationale 2023, dans le cadre du plan visant à la mise en place d'une action de mentorat pour tous les élèves volontaires en lycée professionnel d'ici 2025.

CALENDRIER ACADÉMIQUE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA VOIE PRO

- **Juin 2023** : séminaire des chefs d'établissement pour présentation de la réforme des LP.
- **Juillet 2023** : webinaires avec les DDFPT et contacts avec les établissements pour présentation de la réforme des LP.
- **Rentrée 2023** : séminaires Relation Ecole Entreprise avec les différents acteurs (DDFPT, ATDDFPT, responsables bureau des entreprises...).
- **1^{er} trimestre 2023-2024** : réunion de travail en territoires sur l'évolution de la carte des formations.
- **10 avril 2024** : organisation place de Jaude à Clermont-Ferrand d'une manifestation en collaboration avec la municipalité de Clermont-Ferrand, afin de promouvoir les talents de nos lycéens professionnels auvergnats, auprès du grand public, qui pourra ainsi découvrir l'étendue des richesses de la voie professionnelle.





6. Le droit de
S'ÉPANOUIR
à l'école

Favoriser LA SANTÉ et LE BIEN-ÊTRE de tous les élèves

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2023

- La mise en place de la **démarche École promotrice de santé** pour développer un environnement protecteur et des habitudes favorables à la santé.
- **Trois mesures pour agir en faveur de la santé mentale** : mise en place d'un protocole, formation au secourisme en santé mentale, promotion du 31 14.
- **La mise en œuvre effective de l'éducation à la vie affective et sexuelle** : écriture d'un programme, déploiement d'un plan de formation ambitieux et de nouvelles ressources pour favoriser des comportements responsables et construire une culture de l'égalité et du respect mutuel.
- **Le développement des compétences psychosociales** : améliorer les relations à soi et aux autres.

SANTÉ MENTALE DES ÉLÈVES

Dès la rentrée scolaire 2023, l'action en faveur de la santé mentale des élèves sera renforcée, en prenant appui sur les expertises des personnels de santé, de service social et des psychologues de l'éducation nationale, par la mise en œuvre de **3 mesures** :

- la **formation des personnels aux premiers secours en santé mentale** ;
- la **diffusion du numéro vert national de prévention du suicide 3114** auprès des élèves et de leur famille, via notamment son inscription dans les carnets de correspondance au même titre que le 3118 (prévention et lutte contre le cyber-harcèlement), le 3120 (prévention et lutte contre le harcèlement) et le 119 (enfance en danger) ;
- la **rédaction d'un protocole santé mentale** dans tous les établissements scolaires.

Notre académie dispose :

- de personnels formés l'an dernier au niveau de certification 1 des modules « jeunes » et « adultes ». Certains d'entre eux seront formés au niveau 2 (formateur) pour les 2 modules ;
- de formateurs en promotion de santé et compétences psycho-sociales ;
- de deux formatrices sur le repérage de la crise suicidaire.

La démarche **École promotrice de santé et de bien-être**

Cette démarche globale et positive sur la santé au sens de bien-être physique, mental et social concerne tous les membres de la communauté éducative et vise à **promouvoir les bonnes pratiques** (alimentation équilibrée, sommeil de qualité, activité physique régulière, etc.) et un environnement favorable à la santé. Dans l'académie, la réflexion articulée avec un travail de recherche du laboratoire ACTé (Inspé Clermont Auvergne) a permis de construire et de tester une grille d'évaluation, en cohérence avec les démarches de labélisation existantes (Égalité fille-garçon, E3D, Génération 2024).

Etablissements ayant expérimenté la grille de labélisation : collège Gaspard des Montagnes (Saint-Germain l'Herm), collège Jean Monnet (Yssingeaux), lycée professionnel Geneviève Vincent (Commentry), école primaire Aristide Briand (Montluçon), école primaire de Chaudes-Aigues.

ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

L'éducation à la sexualité est une obligation légale, inscrite au sein du Code de l'éducation. Le ministre souhaite rendre plus effective la mise en œuvre des 3 séances par an, du cours préparatoire à la terminale.

Dans ce cadre, le ministre a saisi le 23 juin 2023 le Conseil supérieur des programmes pour qu'il élabore, pour chaque niveau d'enseignement, une proposition de programme précisant les thèmes et les notions qui devront être abordés. Structuré par cycles, ce programme devrait être adapté à chaque niveau afin de couvrir les champs de l'éducation à la sexualité : biologique, psycho-émotionnel, juridique et social.

Les propositions du Conseil supérieur des programmes, attendues d'ici à novembre 2023, devront accorder une place particulière à l'égalité filles-garçons, à la lutte contre toutes les formes de discriminations liées à l'identité de genre ou l'orientation sexuelle réelle ou supposée, ainsi qu'à la notion de consentement.

Un plan de formation, organisé en 3 niveaux (sensibilisation de tous les personnels, approfondissement pour les personnels prenant en charge les séances, formation des conseillers pédagogiques) est prévu durant l'année scolaire 2023-2024.

Afin de recueillir les retours de terrain sur les interventions dispensées dans les établissements, le ministre a également souhaité créer un comité de liaison réunissant l'ensemble des acteurs, dont les associations du secteur, les fédérations de parents d'élèves et les élèves eux-mêmes.

Pour l'académie, le vivier de formatrices académiques est de 9 actuellement, dont deux formatrices de formateurs académiques. Leur mission est de concevoir et d'animer un programme de formations pour des futurs intervenants en éducation à la sexualité (EAS) en milieu scolaire.

4 sessions de formation d'intervenants pluri-catégoriels en EAS sont organisées par année scolaire, soit une par département avec en moyenne 20 personnes par groupe. L'objectif visé est de de 60 nouveaux intervenants EAS formés par an. Actuellement, le public cible concerne les personnels volontaires des collèges et lycées généraux et technologiques, avec priorisation des classes de 2^{de}. Cette année, des modules d'approfondissement sur « sexualité et usages numériques, pornographie » et « violences sexuelles et prostitution des mineurs » seront proposés aux personnels déjà formés en tant qu'intervenant auprès des jeunes.

La formation est organisée sur 4 jours, en 2 fois 2 jours. La particularité du dispositif de formation dans l'académie repose sur le principe d'une formation-action, puisque la dernière journée est consacrée à l'animation en binôme d'une séance d'éducation à la sexualité auprès des élèves de l'établissement qui accueille la formation. Ce dernier temps apporte une réelle plus-value. La séance d'intervention auprès des élèves est suivie d'un retour réflexif encadré par les formatrices qui permet aux participants d'analyser leur séance et de se sentir plus confiant et prêt à s'engager dans l'éducation à la sexualité au sein de leur propre établissement.

Le groupe de pilotage académique envisage :

- une ouverture sur lycée professionnel avec construction de modules spécifiques dans la formation d'intervenants afin de répondre aux spécificités et besoins de ce public ;
- le renforcement de l'EAS au niveau des classes de 1^{ère} et de Terminales GT ;
- et porte une réflexion sur la mise en œuvre de l'EAS dans le 1^{er} degré.

Focus sur le **programme Unplugged** de prévention des conduites addictives en milieu scolaire

Soutenu par le ministère de l'Education nationale, ce programme destiné aux collégiens (6^e, 5^e) s'appuie sur le développement des compétences psycho-sociale et s'inscrit dans la démarche EPSA. Il comprend 12 séances interactives d'une heure en classe, menées par des enseignants et autres personnels formés (vie scolaire, infirmiers...) qui travaillent, la 1^{ère} année, en co-animation avec des professionnels de la prévention des conduites addictives.

Les équipes pluridisciplinaires de 3 collèges volontaires ont été formées en juin 2022 : Charles Péguy (Moulins), Gaspard des Montagnes (Saint Germain l'Herm) et Jules Ferry (Brassac les Mines). Le déploiement se poursuit en 2023-2024 avec de nouveaux collèges volontaires, formés en juin 2023 ; une autre session est programmée en septembre 2023 pour les collèges Jeanne Cluzel (Montmarault), Marie Curie (Désertines), Georges Brassens (Ydes), Georges Bataille (Riom-ès-Montagnes), Blesle, Emile Mâle (Commentry) et Marguerite Thomas (Sainte-Florine).

DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL DE RETOUR À LA SCOLARITE APRÈS UNE COMMOTION CÉRÉBRALE

Les commotions cérébrales représentent 10% des blessures chez les sportifs et impactent particulièrement les adolescents avec des symptômes post commotion cérébrale plus sévères et plus longs que les adultes. Contrairement aux USA ou au Canada, il n'existe pas en France de protocole de retour à l'école et il n'y a pas de ressources institutionnelles disponibles pour les équipes pédagogiques. L'académie de Clermont-Ferrand se porte donc pilote pour le projet de recherche sur un protocole de retour gradué et individualisé à la scolarité après une commotion cérébrale, qui a fait l'objet d'une **première thèse, encadrée par le médecin coordonnateur du pôle médical du centre omnisports de l'ASM** Clermont-Ferrand, soutenue en novembre 2022.

Cinq établissements pilotes, tous ayant une section sportive de haut niveau (rugby, judo, etc.), et/ou ayant été confrontés à cette problématique avec l'un de leurs élèves, sont engagés dans cette action expérimentale : **lycées Murat (Issoire), Ambroise Brugière et Godefroy de Bouillon, collèges La Charme et Franc Rosier (Clermont-Ferrand).**

Des équipes pluri-catégorielles de ces établissements, après une formation en octobre 2022, ont contribué à la co-construction d'outils de repérage, de suivi des élèves, d'adaptation de leur scolarité, de communication et de sensibilisation des familles, médecins généralistes et communauté éducative, afin de faciliter le dialogue, la connaissance et une prise en charge adaptée aux besoins évolutifs des élèves. Ce projet se poursuit en 2023-2024 pour consolider les outils et le protocole, qui feront l'objet de deux thèses en médecine complémentaires.

Encourager la pratique PHYSIQUE ET SPORTIVE

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2023

- Le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne **étendu à toutes les écoles.**
- **23 collèves volontaires** engagés dans le déploiement progressif des 2 heures de sport en plus de l'EPS.
- Des projets pédagogiques et sportifs organisés dès septembre pour une **année 2023-2024 exceptionnelle marquée par les Jeux olympiques et paralympiques.**

L'activité physique et la pratique sportive sont des facteurs de bien-être et de réussite des collégiens. Elles contribuent au développement de compétences transversales nécessaires à la vie quotidienne comme à une scolarité épanouie et réussie (goût de l'effort et de la persévérance, respect de l'autre et de soi-même, engagement individuel et collectif, etc.).

Elles apportent également des bénéfices indéniables sur la santé améliorant l'estime de soi, la confiance en soi et réduisent la dépression et l'anxiété, indépendamment de l'âge, du sexe, et de l'appartenance ethnique ; leur portée n'a pas d'équivalent.

DEUX DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES DE L'EPS

30 minutes d'activité physique quotidienne pour l'ensemble des écoles à la rentrée 2023

Dotées de kits éducatifs de petit matériel, les équipes pédagogiques développent en complément de l'éducation physique et sportive (EPS) une activité physique quotidienne (APQ). L'objectif est d'assurer à chaque élève un minimum de 30 minutes de cette activité, positive sur le niveau de concentration, l'épanouissement et la réussite des élèves. Les activités proposées en accord avec le conseil d'école et dans une démarche conventionnée peuvent faire appel à des partenaires du monde sportif associatif de proximité. Éduscol et M@gistère proposent des outils permettant à tous les enseignants de trouver des idées de mise en œuvre opérationnelle.

En partenariat avec le ministère en charge des sports, l'équipe de France des 30 minutes d'APQ regroupe des sportifs de haut niveau volontaires, mobilisés par leur fédération pour promouvoir les valeurs olympiques et paralympiques auprès des élèves et animer le dispositif dans toute la France.

2 heures de plus au collève

La pratique sportive et l'activité physique des élèves doivent être encouragées dans une continuité éducative sur les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires. C'est le sens des « Deux heures supplémentaires de sport au collève » (2HSC) qui, **en complément de l'éducation physique et sportive (EPS), et du sport scolaire** élargit l'offre sportive proposée aux collégiens volontaires.

2HSC vise des jeunes éloignés d'une pratique d'activité physique ou sportive régulière (en rupture de pratique, en situation de précarité économique, en situation de décrochage scolaire...) et cible plus particulièrement les jeunes filles et les élèves à besoins particuliers en cycle 4.

En début d'année scolaire, en appui sur le projet EPS et l'équipe qui l'anime, les établissements communiquent aux acteurs sportifs locaux les créneaux horaires disponibles dans les emplois du temps des élèves ainsi que, le cas échéant, les installations pour mettre en œuvre ce dispositif ; les activités se déroulent sur une ou plusieurs périodes de 6 à 8 semaines, en temps périscolaire, en fonction des créneaux identifiés par les collèves.

Financièrement, ce dispositif est soutenu par, le ministère des sports, des jeux olympiques et paralympiques qui prend à sa charge le coût pour l'association de l'intervention des éducateurs sportifs ou bénévoles sur une base forfaitaire de 100€ pour 2 heures de pratique pour un groupe moyen de 20 adolescents (nombre modulable en fonction de la nature de l'activité et du profil des jeunes).

Fort de ce soutien, largement accompagné par les fédérations sportives, les autorités académiques, la DRAJES ET le SDJES, **23 collèges sur 183 porteront les « 2HSC » dans notre académie à la rentrée 2023, dépassant la jauge des 10% encouragée par les ministères associés à ce dispositif.**

GÉNÉRATION 2024

À l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'académie se fixe pour objectif de poursuivre et de renforcer le déploiement de la pratique physique et sportive accessible à tous les élèves : c'est contribuer à la promotion de la santé et à la mobilisation de facteurs de cohésion sociale.

Ses axes stratégiques sont centrés sur :

- l'accompagnement des équipes éducatives par les référents académiques et départementaux, en lien avec les partenaires sportifs, les instances du sport scolaire et les collectivités, afin d'offrir une variété de ressources ;
- une communication renforcée au service du rayonnement des actions projetées et réalisées : tous les espaces et canaux de communication sont investis (réunions de pilotage, d'informations, d'accompagnement, outils numériques) pour informer et les ressources utiles aux établissements.

L'engagement des établissements s'exprimera tout au long de l'année scolaire olympique et paralympique. Les temps forts nationaux seront des opportunités pour faire vivre aux élèves de grands événements sportifs ou pour créer du lien entre les grandes thématiques éducatives et les valeurs olympiques et paralympiques (semaine de la presse et des médias dans l'École, journée internationale des droits des femmes...).

2H DE SPORT EN PLUS : 23 collèges volontaires



L'académie s'engage pour construire l'héritage 2024 et encourager durablement la pratique sportive

- 308 établissements labellisés Génération 2024, des écoles aux établissements d'enseignement supérieur ;
- des projets éducatifs et sportifs marquants sur tout le territoire académique mobilisant les valeurs olympiques et paralympiques ;
- les élèves de la classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat mobilisés dans l'organisation d'événements sportifs ;
- engagement des établissements dans Ma classe aux jeux.

Calendrier des actions relatives à l'année olympique :

- **4 - 8 septembre** : mobilisation par les écoles, collèges et lycées des valeurs de l'Olympisme, par la proposition d'activités sportives et d'actions en faveur de l'intégration et de la cohésion ;
- **20 septembre** : Journée nationale du sport scolaire placée sur l'Olympisme et le Paralympisme ;
- **à partir d'octobre** : appel à projets dans le cadre du lancement de l'Olympiade culturelle ;
- **20 - 23 octobre** : rassemblement inter-académique des élèves de la classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat ;
- **2 - 6 avril** : lors de la Semaine Olympique et Paralympique, mise en œuvre de projets sportifs collaboratifs entre les acteurs de l'Éducation nationale, le mouvement sportif et les collectivités au service de la promotion des activités physiques et sportives et portant la thématique de l'inclusion ;
- **21 juin** : parcours du relais de la Flamme Olympique à Vichy ;
- **23 juin** : la Journée Olympique et Paralympique fait découvrir aux élèves de l'académie de nouvelles activités sportives, ou vivre un moment d'amitié et d'engagement dans le cadre d'événements sportifs organisés sur l'ensemble du territoire.

Renforcer L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE pour tous les élèves

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2023

- **La multiplication des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) à destination du 1^{er} degré**, en lien avec les partenaires du ministère.
- **L'extension de la part collective du pass Culture** aux élèves de 6^e et de 5^e.
- Un plan national de formation destiné à renforcer l'EAC dans le 1^{er} degré, conjugué aux 30 pôles de ressources en EAC (Preac) sur le territoire et à l'Institut national supérieur de l'EAC (Inseac) dispensant des formations Bac + 1, en master et en doctorat.
- **Le renforcement de l'EAC comme projet à l'échelle académique**, inscrit dans le parcours global de l'élève, de la maternelle jusqu'à la terminale.

L'éducation artistique et culturelle et sa généralisation constituent une priorité nationale contribuant à apporter une culture humaniste à chaque élève.

L'objectif est de toucher 100% des jeunes afin de permettre à tous les élèves de bénéficier d'un parcours artistique et culturel de grande qualité.

Pour concourir à cette priorité, une nouvelle étape est franchie lors de l'année scolaire 2023/2024 avec **l'extension du pass Culture scolaire à tous les collégiens**, en plus du pass Culture offert aux jeunes à partir de 15 ans. Véritable effort financier de l'éducation nationale (plus de 2 millions d'euros) au bénéfice des élèves, le pass Culture scolaire entré en application en janvier 2022 concerne les élèves de la 6^e à la Terminale, les élèves de CAP de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

Il comporte une part dite « collective » (de 20 à 30 euros par élève selon les niveaux) qui permet aux professeurs de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour leurs classes, et une part individuelle (de 20 à 300 euros selon leur âge) à disposition des élèves.

C'est ainsi que **42 200 élèves de l'académie ont pu bénéficier d'un concert, d'une visite d'exposition ou d'un musée, ou d'autres activités culturelles.**

Le Centre national du costume de scène à Moulins, les centres de culture scientifique et technique comme Vulcania ou le Volcan de Lemptégy, le théâtre des Ilets à Montluçon, le musée Anne de Beaujeu à Moulins, le théâtre d'Aurillac, les pays d'art et d'histoire et le lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon en Haute-Loire ou la scène nationale de Clermont-Ferrand et le Frac Auvergne pour ne citer qu'eux ont accueilli ou monté des actions avec des élèves.

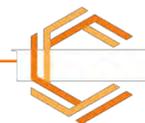


L'opération « Jeunes en librairie » a permis à 3116 élèves de l'académie d'acquérir un livre pour un montant de 30 euros et d'échanger avec un libraire et parfois un éditeur permettant ainsi de mieux appréhender la chaîne du livre et conforter leur goût de la lecture.

Les **contrats de territoire d'éducation artistique et culturelle** (CTEAC) participent aussi directement au développement de l'éducation artistique en mobilisant l'ensemble des acteurs culturels et institutionnels dans la mise en œuvre de programmes d'actions de sensibilisation aux arts et à la culture. 29 territoires de notre académie sont signataires ou en cours d'écriture d'un CTEAC, mobilisant ainsi le conseil régional, les 4 conseils départementaux de notre académie et les établissements publics de coopération intercommunale.

Les propositions offertes aux enseignants et aux élèves figurent toutes sur **l'application « Adage » dédiée à l'éducation artistique et culturelle**. Cette application facilite les relations entre offre culturelle et projets des enseignants. Elle se développe encore grâce à ces dispositifs convergents.

Les équipes enseignantes ne manquent pas d'idées pour **favoriser des rencontres artistiques et culturelles de qualité** qui mêlent pratique, rencontre et connaissance en mobilisant tous types d'acteurs culturels.



**CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION**

Permettre aux élèves de l'école rurale Champeyroux à Saint-Ignat de bénéficier d'une ouverture culturelle

Il s'agit de développer l'accès aux livres et l'envie de lire tout en donnant du sens aux apprentissages, d'apprendre autrement et de s'ouvrir au monde pour respecter autrui en lien avec les compétences « culture de la sensibilité » et « culture du jugement ».

Deux partenariats seront développés : avec la médiathèque de Riom pour organiser des rencontres autour de la lecture et apprendre à se repérer, à choisir un livre en fonction de ses compétences de lecture et de ses goûts et à emprunter des livres pour renouveler les bibliothèques de classe ; avec le musée Mandet de Riom et la communauté de communes de Riom Limagne Volcans pour découvrir le patrimoine local et faire un travail spécifique autour d'une exposition et/ou d'une œuvre.

Happy'culture à l'école élémentaire de Combronde

Réduire les inégalités culturelles en proposant, durant trois ans, la rencontre d'artistes du spectacle vivant et de plasticiens afin de comprendre le processus créatif dans son ensemble, de la création à la représentation devant les autres, la fréquentation de lieux de spectacles, la visite d'expositions et de musées.

Promouvoir L'ÉPANOUISSEMENT

à travers les SÉJOURS ÉDUCATIFS

CE QUI CHANGE A LA RENTRÉE 2023

- La fin des limites de durée pour les voyages scolaires.
- La simplification des procédures d'autorisation.
- La réduction des délais de traitement des demandes.
- La possibilité d'adapter les taux d'encadrement.

Temps forts dans le parcours scolaire de chaque enfant, les voyages scolaires favorisent l'acquisition de connaissances et de compétences, concourent à l'épanouissement des élèves et participent à leur ouverture au monde.

DES PROCÉDURES SIMPLIFIÉES POUR DÉVELOPPER LES VOYAGES SCOLAIRES

Tout élève, quel que soit son milieu social d'origine, doit pouvoir **bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire**. En plus d'offrir à chaque élève la chance d'une expérience pratique de la connaissance, les séjours scolaires permettent aux enfants de quitter leur environnement quotidien, de devenir plus autonomes et de se forger des souvenirs communs pour la vie. Par conséquent, les écoles et les établissements scolaires sont invités à promouvoir l'organisation de ces séjours, et **des conditions encourageant un nouvel essor des voyages scolaires sont créées**.

La durée du voyage scolaire doit être compatible avec la mise en œuvre des programmes. Ce principe a vocation à être apprécié par les enseignants au plus proche de leurs élèves, et non de manière uniforme, à l'échelle nationale. **Il est ainsi supprimé toute limite de durée des voyages scolaires**. Pour développer les voyages scolaires, **les procédures sont simplifiées**. Il est, avant tout, mis fin à la procédure de double autorisation : celle du directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) du département de départ et celle du Dasen du département de séjour. Dans le 1^{er} degré, c'est l'inspecteur chargé de la circonscription qui accordera les autorisations.

Les délais de traitement des dossiers de voyages scolaires sont **raccourcis**, les demandes d'autorisation devant faire l'objet d'une décision **dans les deux semaines suivant la date limite de réception du dossier**.

Pour les voyages scolaires des élèves de niveau élémentaire, sont nécessaires deux adultes encadrants, dont au moins un enseignant jusqu'à 24 élèves. Un adulte supplémentaire est nécessaire pour 12 élèves au-delà de ce plafond.

DES COLOS APPRENANTES LORS DE CHAQUE PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES

Assurer la continuité pédagogique Les Colos apprenantes ont été créées en juin 2020. La situation particulière du confinement avait ainsi mis en exergue un besoin structurel : **prévenir les ruptures dans les apprentissages** induites par les vacances. L'enjeu est d'autant plus important que la durée des vacances contribue à renforcer les inégalités scolaires (voir Note d'information n° 23.17, Depp).

Les Colos apprenantes poursuivent un triple objectif :

- **social**, en favorisant le départ en vacances de mineurs, notamment de milieux modestes, et ainsi souvent une première expérience de mobilité ;

- éducatif, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire ;
- culturel, par la découverte de territoires et d'activités.

La continuité des apprentissages est **importante lors de chaque période de vacances scolaires**, et non seulement l'été. C'est pourquoi des Colos apprenantes sont organisées **pendant chacune de ces périodes. La rentrée a vocation à représenter une période privilégiée en vue d'inscriptions** à des Colos apprenantes lors des vacances d'automne.

Garantir l'accessibilité des Colos apprenantes au plus grand nombre

La recherche d'**un plus grand brassage social, culturel et territorial** est un élément central des Colos apprenantes, qui se traduit par un élargissement des publics bénéficiaires aux classes moyennes. Ces séjours apprenants impliquent plus étroitement les collectivités dans le suivi des mineurs tout au long de leurs parcours, de la préparation du départ jusqu'à la valorisation de leurs séjours, au retour. Afin d'offrir à chaque jeune l'opportunité de bénéficier de ces séjours, une **aide spécifique Colos apprenantes** a été mise en place. Les critères d'éligibilité à l'aide spécifique Colos apprenantes sont :

- un quotient familial inférieur ou égal à 1 500 € ;
- une situation de handicap ;
- une situation de décrochage scolaire ;
- une mesure de protection dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance ;
- une domiciliation dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR). Le montant de l'aide peut atteindre 100 % du coût du séjour (avec un plafond de 500 € par mineur et par semaine). Les aides de droit commun (chèques vacances, aides locales, aides des CAF, etc.) sont cumulables avec l'aide de l'État sans que le total des aides n'excède 500 € par semaine et par mineur.

Les Colos apprenantes en chiffres

En 2023, les Colos apprenantes ont, pour la 4^e année consécutive, accueilli des **dizaines de milliers d'enfants et d'adolescents** dans un des **5 500 séjours labellisés par l'État** et proposés par plus de 1 000 organisateurs.

En 2022, **85 000 enfants** avaient déjà bénéficié de ce dispositif. La moitié des bénéficiaires **partait en vacances collectives pour la première fois**. La quasi-totalité des séjours proposent des séjours en pleine nature, des activités physiques et culturelles.



ANNEXES

Les prévisions d'effectifs élèves



Académie, 1^{er} et 2^d degrés

Public et privé

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	40 095	39 476	-619	-1,5%
Enseignement élémentaire et spécial	71 969	70 882	-1 087	-1,5%
Total 1^{er} degré	112 064	110 358	-1 706	-1,5%
1 ^{er} cycle	58 270	58 114	-156	-0,3%
SEGPA	1 558	1 535	-23	-1,5%
2 ^d cycle PRO	11 035	11 008	-27	-0,2%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	33 376	33 108	-268	-0,8%
dont 2 ^d cycle GT	27 609	27 453	-156	-0,6%
dont post-bac	5 767	5 655	-112	-1,9%
EREA	241	241	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	1 391	1 488	97	7,0%
Total 2^d degré	105 871	105 494	-377	-0,4%
Total général	217 935	215 852	-2 083	-1,0%

Public

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	34 010	33 453	-557	-1,6%
Enseignement élémentaire et spécial	60 695	59 703	-992	-1,6%
Total 1^{er} degré	94 705	93 156	-1 549	-1,6%
1 ^{er} cycle	45 088	44 852	-236	-0,5%
SEGPA	1 455	1 431	-24	-1,6%
2 ^d cycle PRO	8 829	8 798	-31	-0,4%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	26 036	25 797	-239	-0,9%
dont 2 ^d cycle GT	21 769	21 605	-164	-0,8%
dont post-bac	4 267	4 192	-75	-1,8%
EREA	241	241	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	1 227	1 308	81	6,6%
Total 2^d degré	82 876	82 427	-449	-0,5%
Total général	177 581	175 583	-1 998	-1,1%

Privé

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	6 085	6 023	-62	-1,0%
Enseignement élémentaire et spécial	11 274	11 179	-95	-0,8%
Total 1^{er} degré	17 359	17 202	-157	-0,9%
1 ^{er} cycle	13 182	13 262	80	0,6%
SEGPA	103	104	1	1,0%
2 ^d cycle PRO	2 206	2 210	4	0,2%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	7 340	7 311	-29	-0,4%
dont 2 ^d cycle GT	5 840	5 848	8	0,1%
dont post-bac	1 500	1 463	-37	-2,5%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	164	180	16	9,8%
Total 2^d degré	22 995	23 067	72	0,3%
Total général	40 354	40 269	-85	-0,2%

Les prévisions d'effectifs d'élèves du 1^{er} degré recouvrent les secteurs public et privé y compris hors contrat. Pour information, les écoles du secteur privé hors contrat de l'académie représentent 432 élèves (soit 0,39%) à la rentrée 2022.

Les prévisions d'effectifs d'élèves du 2^d degré recouvrent les secteurs public et privé sous contrat. Pour information, le secteur privé hors contrat de l'académie représente 312 élèves (soit 0,29%) à la rentrée 2022.

À partir de la rentrée scolaire 2022, dans le secteur privé hors contrat, les élèves de plus de 16 ans qui ne suivent pas une formation post bac, ne sont plus recensés.



Allier, 1^{er} et 2^d degrés

Public et privé

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	9 198	8 974	-224	-2,4%
Enseignement élémentaire et spécial	17 025	16 647	-378	-2,2%
Total 1^{er} degré	26 223	25 621	-602	-2,3%
1 ^{er} cycle	13 534	13 620	86	0,6%
SEGPA	423	389	-34	-8,0%
2 ^d cycle PRO	3 035	2 990	-45	-1,5%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	7 442	7 336	-106	-1,4%
dont 2 ^d cycle GT	6 257	6 204	-53	-0,8%
dont post-bac	1 185	1 132	-53	-4,5%
EREA	0	0	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	374	412	38	10,2%
Total 2^d degré	24 808	24 747	-61	-0,2%
Total général	51 031	50 368	-663	-1,3%

Public

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	8 425	8 216	-209	-2,5%
Enseignement élémentaire et spécial	15 283	14 930	-353	-2,3%
Total 1^{er} degré	23 708	23 146	-562	-2,4%
1 ^{er} cycle	11 789	11 811	22	0,2%
SEGPA	423	389	-34	-8,0%
2 ^d cycle PRO	2 625	2 577	-48	-1,8%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	6 594	6 500	-94	-1,4%
dont 2 ^d cycle GT	5 637	5 589	-48	-0,9%
dont post-bac	957	911	-46	-4,8%
EREA	0	0	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	367	400	33	9,0%
Total 2^d degré	21 798	21 677	-121	-0,6%
Total général	45 506	44 823	-683	-1,5%

Privé

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	773	758	-15	-1,9%
Enseignement élémentaire et spécial	1 742	1 717	-25	-1,4%
Total 1^{er} degré	2 515	2 475	-40	-1,6%
1 ^{er} cycle	1 745	1 809	64	3,7%
SEGPA	0	0	0	0,0%
2 ^d cycle PRO	410	413	3	0,7%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	848	836	-12	-1,4%
dont 2 ^d cycle GT	620	615	-5	-0,8%
dont post-bac	228	221	-7	-3,1%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	7	12	5	71,4%
Total 2^d degré	3 010	3 070	60	2,0%
Total général	5 525	5 545	20	0,4%



Cantal, 1^{er} et 2^d degrés

Public et privé

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	3 470	3 460	-10	-0,3%
Enseignement élémentaire et spécial	6 460	6 312	-148	-2,3%
Total 1^{er} degré	9 930	9 772	-158	-1,6%
1 ^{er} cycle	5 302	5 206	-96	-1,8%
SEGPA	149	167	18	12,1%
2 ^d cycle PRO	1 007	1 035	28	2,8%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	2 742	2 713	-29	-1,1%
dont 2 ^d cycle GT	2 375	2 340	-35	-1,5%
dont post-bac	367	373	6	1,6%
EREA	69	69	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	125	135	10	8,0%
Total 2^d degré	9 394	9 325	-69	-0,7%
Total général	19 324	19 097	-227	-1,2%

Public

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	3 059	3 013	-46	-1,5%
Enseignement élémentaire et spécial	5 688	5 569	-119	-2,1%
Total 1^{er} degré	8 747	8 582	-165	-1,9%
1 ^{er} cycle	4 609	4 542	-67	-1,5%
SEGPA	149	167	18	12,1%
2 ^d cycle PRO	757	771	14	1,8%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	2 249	2 190	-59	-2,6%
dont 2 ^d cycle GT	2 075	2 020	-55	-2,7%
dont post-bac	174	170	-4	-2,3%
EREA	69	69	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	114	123	9	7,9%
Total 2^d degré	7 947	7 862	-85	-1,1%
Total général	16 694	16 444	-250	-1,5%

Privé

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	411	447	36	8,8%
Enseignement élémentaire et spécial	772	743	-29	-3,8%
Total 1^{er} degré	1 183	1 190	7	0,6%
1 ^{er} cycle	693	664	-29	-4,2%
SEGPA	0	0	0	0,0%
2 ^d cycle PRO	250	264	14	5,6%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	493	523	30	6,1%
dont 2 ^d cycle GT	300	320	20	6,7%
dont post-bac	193	203	10	5,2%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	11	12	1	9,1%
Total 2^d degré	1 447	1 463	16	1,1%
Total général	2 630	2 653	23	0,9%



Haute-Loire, 1^{er} et 2^d degrés

Public et privé

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	7 387	7 298	-89	-1,2%
Enseignement élémentaire et spécial	12 363	12 169	-194	-1,6%
Total 1^{er} degré	19 750	19 467	-283	-1,4%
1 ^{er} cycle	10 467	10 332	-135	-1,3%
SEGPA	250	238	-12	-4,8%
2 ^d cycle PRO	1 393	1 370	-23	-1,7%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	5 597	5 460	-137	-2,4%
dont 2 ^d cycle GT	4 982	4 869	-113	-2,3%
dont post-bac	615	591	-24	-3,9%
EREA	62	62	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	265	292	27	10,2%
Total 2^d degré	18 034	17 754	-280	-1,6%
Total général	37 784	37 221	-563	-1,5%

Public

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	4 946	4 847	-99	-2,0%
Enseignement élémentaire et spécial	8 292	8 185	-107	-1,3%
Total 1^{er} degré	13 238	13 032	-206	-1,6%
1 ^{er} cycle	5 743	5 615	-128	-2,2%
SEGPA	147	134	-13	-8,8%
2 ^d cycle PRO	690	684	-6	-0,9%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	3 373	3 289	-84	-2,5%
dont 2 ^d cycle GT	3 108	3 027	-81	-2,6%
dont post-bac	265	262	-3	-1,1%
EREA	62	62	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	187	207	20	10,7%
Total 2^d degré	10 202	9 991	-211	-2,1%
Total général	23 440	23 023	-417	-1,8%

Privé

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	2 441	2 451	10	0,4%
Enseignement élémentaire et spécial	4 071	3 984	-87	-2,1%
Total 1^{er} degré	6 512	6 435	-77	-1,2%
1 ^{er} cycle	4 724	4 717	-7	-0,1%
SEGPA	103	104	1	1,0%
2 ^d cycle PRO	703	686	-17	-2,4%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	2 224	2 171	-53	-2,4%
dont 2 ^d cycle GT	1 874	1 842	-32	-1,7%
dont post-bac	350	329	-21	-6,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	78	85	7	9,0%
Total 2^d degré	7 832	7 763	-69	-0,9%
Total général	14 344	14 198	-146	-1,0%



Puy-de-Dôme, 1^{er} et 2^d degrés

Public et privé

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	20 040	19 744	-296	-1,5%
Enseignement élémentaire et spécial	36 121	35 754	-367	-1,0%
Total 1^{er} degré	56 161	55 498	-663	-1,2%
1 ^{er} cycle	28 967	28 956	-11	0,0%
SEGPA	736	741	5	0,7%
2 ^d cycle PRO	5 600	5 613	13	0,2%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	17 595	17 599	4	0,0%
dont 2 ^d cycle GT	13 995	14 040	45	0,3%
dont post-bac	3 600	3 559	-41	-1,1%
EREA	110	110	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	627	649	22	3,5%
Total 2^d degré	53 635	53 668	33	0,1%
Total général	109 796	109 166	-630	-0,6%

Public

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	17 580	17 377	-203	-1,2%
Enseignement élémentaire et spécial	31 432	31 019	-413	-1,3%
Total 1^{er} degré	49 012	48 396	-616	-1,3%
1 ^{er} cycle	22 947	22 884	-63	-0,3%
SEGPA	736	741	5	0,7%
2 ^d cycle PRO	4 757	4 766	9	0,2%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	13 820	13 818	-2	0,0%
dont 2 ^d cycle GT	10 949	10 969	20	0,2%
dont post-bac	2 871	2 849	-22	-0,8%
EREA	110	110	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	559	578	19	3,4%
Total 2^d degré	42 929	42 897	-32	-0,1%
Total général	91 941	91 293	-648	-0,7%

Privé

	Constat 2022-2023	Prévision 2023-2024	Variation	%
Enseignement préélémentaire	2 460	2 367	-93	-3,8%
Enseignement élémentaire et spécial	4 689	4 735	46	1,0%
Total 1^{er} degré	7 149	7 102	-47	-0,7%
1 ^{er} cycle	6 020	6 072	52	0,9%
SEGPA	0	0	0	0,0%
2 ^d cycle PRO	843	847	4	0,5%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	3 775	3 781	6	0,2%
dont 2 ^d cycle GT	3 046	3 071	25	0,8%
dont post-bac	729	710	-19	-2,6%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	68	71	3	4,4%
Total 2^d degré	10 706	10 771	65	0,6%
Total général	17 855	17 873	18	0,1%

LES FORMATIONS OUVERTES À LA RENTRÉE

Enseignement public

Lycée professionnel Joseph Constant	Murat (15)	CAP	Charpentier
		CAP	Menuisier fabricant
		CAP	Menuisier installateur

Lycée Jean Monnet-Mermoz	Aurillac (15)	Mention complémentaire	Cyber sécurité
Lycée professionnel Pierre Boulanger	Pont-du-Château (63)	CAP (1 an)	Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar (C4A)

Les formations MC Cyber sécurité et CAP C4A sont ouvertes dans le cadre d'un **appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA) porté par France 2030.**

Cet appel à manifestation d'intérêt spécifique « carte des formations », lancé en janvier 2023, vise à **accompagner les transformations de la carte des formations.**

Dans le cadre de la réponse de région académique à cet AMI CMA, des évolutions sont portées et accompagnées pour l'ouverture de formations dans le domaine du numérique, et de la conduite d'autobus et autocar.

Enseignement privé

Lycée professionnel Sainte-Louise	Montluçon (03)	Bac pro	Logistique
Lycée professionnel Anna Rodier	Clermont-Ferrand (63)	Bac pro	Animation enfance et personnes âgées



www.ac-clermont.fr
[@acclermont](https://twitter.com/acclermont)